SOMMAIRE

Rédaction

Gilles Héon

Étude

Mathilde Geley

Élaine Sirois



Association des archivistes du Québec C.P. 9768, succ. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 4C3 418 652-2357 infoaaq@archivistes.qc.ca COMITÉ DE LA REVUE Directeur Michel Champagne, Université de Montréal Rédactrice en chef Agnès Gryl, Revenu Québec Rédaction Antony Belin, Navaho SAS - Sewan Communications Lise Boutet, Archiviste Hélène Bernier, Archiviste Pascal Campeau, BLG Julien Bréard CHUM Isabelle Contant, Office québécois de la langue française Lucie Durocher, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec Dominique Foisy-Geoffroy Bibliothèque et Archives Canada Susanne Julien, Archiviste Pierre Lavigne, Archiviste Julie Le Bouthillier, MRC des Maskoutains Linda Rivest, Archiviste Sophie Roy, Caisse de dépôt et placement du Québec Olivier Spéciel, Archiviste Collaboration spéciale, Bruce Henry Résumés, Florian Daveau, François Graphisme, Mélissa Robitaille Publicité, Charles Cormier Téléphone: 418 652-2357 Télécopieur: 418 646-0868 Les articles sont répertoriés dans Repère (Index analytique d'articles de périodiques de langue française). Les textes expriment l'opinion de leur auteur et non pas nécessairement celle

de l'Association ou de la Rédaction. Les demandes de reproductions doivent être acheminées aux auteurs ou, s'il s'agit

de reproductions sur support papier, à Copibec 514 288-1664, 1 800 717-2022,

Archives est une revue semestrielle publiée à l'automne et au printemps. La revue Archives est publiée avec l'aide

de Bibliothèque et Archives nationales

Dépôt légal – 1er semestre 2015

licences@copibec.qc.ca

du Québec

ISSN 0044-9423

Note et bilan d'expérience Mireille Lebeau

d'archives privées? 53 Compte rendu

Note de la rédaction 2

Jean Favier 1932-2014...... 5

Pratiques archivistiques aux XII^e et XIII^e siècles Abbaye cistercienne

des Vaux-de-Cernay 11

Hommage de l'Association des archivistes du Québec à

Serexhe, Bernhard et al Conservation de l'art numérique: théorie et pratique: le projet digital art conservation

Labonne, Sophie et Christine Braemer

Les archives audiovisuelles.

Comment préparer une évaluation monétaire

Table des matières de la revue Archivaria 87 Protocole de rédaction 89

Bibliothèque et Archives nationales du Bibliothèque et Archives du Canada

NOTE DE LA RÉDACTION

Chers collègues et lecteurs,

Le Comité de la revue *Archives* est heureux de vous faire parvenir ce nouveau numéro. Comme vous avez pu le constater, la production des numéros a connu quelques retards. La situation qui prévalait il y a deux ans a refait surface. Nous sommes confrontés depuis plusieurs mois à une pénurie de textes, malgré les nombreuses démarches réalisées par l'équipe. En fait, le diagnostic posé à l'époque est toujours valable, du moins en partie. Le bassin d'auteurs potentiels semble plus restreint. Dans les milieux universitaires, on retrouve en partie une nouvelle génération de professeurs qui doit diversifier ses lieux de publication. La communauté archivistique semble moins disponible pour la rédaction de bilans d'expériences. On peut évoquer comme raisons, la charge de travail accrue des archivistes, les difficultés de certains à écrire des textes, tous n'ayant pas «la plume facile», et ce, même si les expériences qu'ils pourraient présenter sont pertinentes. Le temps consacré aux activités familiales et personnelles laisse enfin peu de temps aux auteurs potentiels.

De plus, dans le cadre de la révision rigoureuse des textes que nous réalisons, nous avons dû refuser des textes qui auraient sans doute permis probablement d'accélérer la production du numéro en cours. Dans un contexte d'abondance de textes, cela n'aurait pas eu le même impact, mais nous ne sommes pas dans une situation d'abondance. Quelques pistes de solutions ont été identifiées et des démarches ont été amorcées. Ces solutions varient selon les catégories de textes publiés dans la revue.

Pour les «Études»:

- développer des contacts avec la communauté archivistique francophone internationale;
- faire une publicité accrue dans les universités québécoises auprès des étudiants de maîtrise faisant un mémoire et des doctorants;
- publier des textes traduits.

Pour les «Bilans d'expériences»

• établir des liens entre des étudiants qui rédigeraient des textes à partir d'un plan fourni par le CORA et des milieux qui auraient des expériences à présenter.

Au niveau du fonctionnement interne, nous réviserons notre mode de fonctionnement pour modifier ce qui peut être amélioré.

Ces solutions prendront un certain temps, mais nous avons bon espoir qu'elles permettront la publication de notre revue à un rythme plus régulier

Une fois de plus, et malgré le retard, notre revue témoigne de la diversité de notre domaine d'activités. D'entrée de jeu, Gilles Héon rend un hommage à Jean Favier, archiviste français, décédé en août dernier, qui a marqué l'archivistique internationale. Il présente ses réalisations tant sur le plan de la législation française sur les archives qu'en ce qui concerne la rénovation du parc immobilier des Archives de France ou la mise à jour de plusieurs publications importantes. Deux études suivent, la première de Mathilde

Geley aborde l'histoire de l'archivistique. Analysant le travail fait au XII^e et XIII^e siècle par les moines cisterciens de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, elle présente les origines médiévales de certaines pratiques utilisées encore de nos jours en archivistique. La seconde étude d'Élaine Sirois s'intéresse au concept de troisième lieu surtout développé en bibliothéconomie. Elle s'interroge sur la pertinence de cette notion pour augmenter la notoriété et la visibilité des archives et réalise un état des lieux sur l'adaptation des centres d'archives à l'évolution de la société de l'information.

Le texte suivant est un bilan d'expérience de Mireille Lebeau qui s'intéresse à l'évaluation monétaire. Dans son texte, elle présente entre autres les critères sur lesquels s'appuyer pour établir la juste valeur marchande des documents et les particularités qui influent, à la hausse ou à la baisse, sur cette valeur marchande. Il est aussi question de la préparation de l'évaluation monétaire.

Enfin, le numéro est complété par deux comptes rendus. Le premier de Claire Nigay, présente le livre intitulé *Les archives audiovisuelles* de Sophie Labonne, et Christine Braemer. Le second de Guillaume Boutard analyse l'ouvrage: *Conservation de l'art numérique: théorie et pratique: le projet digital art conservation*, réalisé sous la direction de Bernhard Serexhe.

Bonne lecture!

Hommage de l'Association des archivistes du Québec à Jean Favier 1932 – 2014

par Gilles Héon, archiviste-conseil Membre émérite de l'Association des archivistes du Québec

Le 7 septembre 1992, 2 668 délégués provenant de 125 pays se présentaient au Palais des congrès de Montréal à l'invitation de Jean Favier, alors président du Conseil international des archives (CIA), pour participer au XII° Congrès international quadriennal des archives, le premier à se tenir au Canada. Notre collègue, Claude Minotto, alors directeur exécutif, en a gardé un souvenir éloquent: «Nous avons été privilégiés de collaborer pendant une période féconde avec un éminent collègue aussi brillant, accessible, dynamique et constructif. Un partenaire remarquable, exemplaire, reconnaissant et amical, qui nous aura marqués par toutes ces qualités».

Monsieur Favier est décédé le 12 août dernier à Paris et ses funérailles ont eu lieu dans l'église paroissiale de Saint-François Xavier des Missions étrangères le 4 septembre 2014, clin d'œil involontaire à nos premières institutions que furent le Séminaire et la paroisse Notre-Dame de Québec. Internet fournit la liste de ses réalisations, décorations et titres. Ne retenons que ceux de directeur général des Archives de France et directeur des Archives nationales au Palais Soubise (1975-1994), président de la Bibliothèque nationale de France (1994-1997) ou encore celui de membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, siégeant sous la coupole de l'Institut de France depuis 1985.

Jean Favier est d'abord l'universitaire, le médiéviste mondialement reconnu. Plus de vingt ouvrages totalisant au-delà de 15 000 pages font revivre sous nos yeux nobles et bourgeois du Moyen Âge, révélés à travers cartulaires, bulles, rôles fiscaux, comptes financiers et actes notariés. Son œuvre majeure demeure à mes yeux son *Dictionnaire de la France médiévale* élaboré en partie sur les routes du Québec à l'aide de fiches qu'il tenait toujours à portée de main. Sa renommée en faisait l'ami de grands humanistes et médiévistes comme lui, tel Bronislaw Geremek (1932-2008), un ancien ministre des Affaires étrangères de Pologne et un conseiller de Lech Wałęsa. À l'invitation de Jean Favier, ce brillant universitaire et polyglotte, prononça le discours de clôture du Congrès international des archives de Montréal.

Comme directeur général des Archives de France, Jean Favier s'est vite impose¹. Dès la première moitié de son mandat, il a renouvelé la législation archivistique en vigueur depuis Messidor de l'An II (juin-juillet 1794) par l'adoption de la *Loi sur les archives* de 1979 suivie de quatre décrets en précisant l'application. Il a rénové le parc immobilier des Archives par la construction de nouveaux bâtiments dans 28 départements et, à Paris, par celle du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN). Cette nouvelle salle de lecture unifiée s'enrichit de nombreux instruments de recherche, particulièrement un État général des fonds des Archives nationales – première mise à jour depuis 1891 – et un État général des inventaires. Sous la gouverne de Jean Favier toujours, les Archives de France ont produit le fameux manuel intitulé *La pratique archivistique française*, longtemps bible de tout archiviste francophone et qui allait notamment soutenir les sessions du Stage technique international d'archives dont ont bénéficié plusieurs collègues québécois depuis 1968.

L'académicien Jean Favier était aussi un érudit de haut vol. Sur les routes du Québec où j'ai eu le privilège de l'accompagner en 1992 pendant près d'une semaine avec son épouse Lucie Calisti (1932-2003), il savait toujours échanger avec compétence avec le directeur du fort Chambly, le chef abénaki d'Odanak, l'administrateur des Forges Saint-Maurice, le recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi et beaucoup d'autres. Écrivain exceptionnel, Jean Favier a su développer une passion de la langue française et des textes finement ciselés, ce qui illumine toutes ses œuvres. Je retrouvais chez lui la même passion qui m'avait tant impressionnée chez André Vachon (1933-2003), conservateur des Archives nationales du Québec et historien du notariat canadien.

À ses heures, rosiériste ou plus encore organiste comme le révèle la garde de son épée d'académicien, Jean Favier était surtout un immense communicateur. Travaux d'archivistes et d'historiens se devaient d'être connus du grand public: quelle ne fut pas ma surprise de l'entendre à la radio en faisant route de l'aéroport Charles-de-Gaulle au centre-ville de Paris! Il a ainsi animé de nombreuses émissions de vulgarisation. N'a-t-il pas réussi un sans faute, et devant un public conquis, la fameuse dictée de Bernard Pivot lors de l'inauguration de la nouvelle Bibliothèque nationale sur le site François-Mitterrand? D'ailleurs, combien d'entretiens a-t-il accordés au fil des années à ce même Bernard Pivot sur les réalisations des Archives nationales, puis de la Bibliothèque nationale?

Doté d'une énorme puissance de travail, Jean Favier, l'homme à l'éternel nœud papillon, pratiquait une discipline rigide qu'il exigeait aussi de ceux qui l'entouraient. Il abhorrait tout retard une fois convenus l'heure d'un rendez-vous ou le moment d'une activité. Il n'en demeurait pas moins d'une agréable compagnie et d'une bienveillante attention à l'égard de ses collaborateurs et interlocuteurs.

Pour compléter ces quelques souvenirs et réminiscences du grand humaniste et du grand archiviste que fut Jean Favier, je laisse la plume à quelques collègues qui l'ont également bien connu et que je remercie chaleureusement, MM. Marcel Caya, Carol Couture et Gérard Ermisse. Finalement, au nom de tous les membres de l'Association des archivistes du Québec et en mon nom personnel, je veux exprimer nos très sincères condoléances aux membres de sa famille et à tous ses proches.

Marcel Caya, ex-secrétaire général adjoint du Conseil international des archives, professeur retraité de l'Université du Québec à Montréal et membre du Comité de pilotage du Portail international archivistique francophone

Le décès de Jean Favier permet de nous rappeler, avec une certaine nostalgie, ses formidables prestations à titre de président de la Conférence internationale de la Table Ronde (CITRA) de 1984 à 1988 et de président du Conseil international des archives (ICA) de 1988 à 1992. Dans les deux cas, il a su s'élever au-delà des contingences administratives pour promouvoir une action associative archivistique axée sur les besoins de la société et destinée à faire jouer à l'organisme un rôle dans la promotion de la démocratie, de l'entraide internationale et de la paix, de concert avec l'UNESCO. Les nombreuses missions assumées par les archivistes français à l'étranger autant que le Stage international des archives offert par les Archives de France ont donné à d'autres pays l'exemple d'une grande générosité et d'une implication efficace dans la promotion de la pratique archivistique au niveau international. Du coup, un plus grand nombre de collègues archivistes de divers pays se sont intéressés à la dimension internationale de leur action.

Par ses discours d'ouverture et de clôture des réunions des organismes qu'il a présidés, Jean Favier savait rassembler les uns et les autres dans des réflexions et des actions communes; il réussissait surtout à susciter la participation d'un grand nombre d'archivistes, non seulement dans les réunions formelles, mais aussi, tout au long de l'année, par l'action des comités de l'ICA. Sa conception du travail a contribué à préparer le Conseil international des archives à son rôle de coordinateur dans divers domaines de la pratique archivistique en permettant le travail de comités et la publication par l'Unesco de rapports de missions, de réunions d'experts et de descriptions de pratiques professionnelles recommandées.

Les administrations Favier de la CITRA et de l'ICA auront profondément marqué les actions de l'ICA où il a agi à titre de rassembleur, de coordonnateur et d'inspirateur de la normalisation de la description archivistique et de la promotion de normes internationales de la pratique archivistique. Elles ont démontré l'importance pour une association professionnelle de dépasser la simple prestation de services aux membres pour jouer un rôle efficace dans la collectivité nationale, régionale et internationale.

Carol Couture, professeur honoraire, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Je me souviens de Jean Favier comme d'un homme de verbe et un homme de pouvoir. Je garde un souvenir inoubliable d'un discours qu'a prononcé Jean Favier dans le cadre du Congrès international des archives qui s'est tenu à Bonn en Allemagne en 1984. L'homme de verbe avait véritablement ébloui le jeune archiviste que j'étais à l'époque. En tenant le micro pendant plus d'une heure relatant sans texte et avec éclat des pans de l'histoire de la France et de l'Allemagne, il a su tenir son auditoire en haleine. Cette véritable pièce d'anthologie a été présentée dans le contexte de la passation des pouvoirs entre le président sortant du CIA, Johannes (Hans) Heinrich Booms, alors directeur des Bundesarchiv (Archives fédérales) de l'Allemagne et celui qui devenait président du CIA pour les quatre années suivantes, Jean Favier, alors

directeur général des Archives de France. Je suis convaincu que les archivistes présents gardent un souvenir impérissable de ce beau moment.

Comme le voulaient à l'époque ses statuts, le CIA a tenu son congrès suivant à Paris en 1988. La communauté internationale des archivistes a eu alors une belle preuve du pouvoir que détenait Jean Favier dans le domaine culturel en France. Disons d'abord que le congrès de Paris est resté dans les mémoires à plusieurs titres. Je me contenterai d'en donner deux exemples. Il faut d'abord mentionner la présence du Président François Mitterrand, qui a prononcé une allocution d'ouverture remarquée dans laquelle on reconnaissait la pensée de Jean Favier. Avoir la confiance d'un président français pour l'amener à un congrès d'archivistes et lui mettre les mots dans la bouche, c'est selon moi disposer d'un pouvoir certain. Dans le cadre du même congrès, les quelques 2 500 archivistes présents ont été ébahis quand, la journée du grand banquet, ils ont constaté que le Château de Versailles avait été fermé pour leur réserver une visite mémorable et personnalisée et qu'un somptueux banquet leur était offert dans l'Orangerie. Et, geste éminemment apprécié, monsieur et madame Favier ont serré la main de toutes les personnes présentes à l'entrée de la renommée Galerie des glaces. Le tout s'était agréablement terminé en fin de soirée par une présentation des Grandes Eaux et de feux d'artifice dans les jardins de Versailles. De tels privilèges ne peuvent être accordés qu'à un homme de pouvoir.

Maintenant qu'il nous a quittés, que faire d'autre sinon remercier ce grand homme qui, par le verbe qu'il maniait avec virtuosité et le pouvoir dont il a fait bon usage, a fait beaucoup pour l'évolution de l'archivistique. Merci Jean Favier.

Gérard Ermisse, archiviste paléographe et conservateur général du Patrimoine, France, membre honoraire de l'Association des archivistes du Québec

Jean Favier est celui qui d'une part m'a fait faire mon premier voyage à l'étranger et justement au Québec en 1976 et d'autre part m'a initié aux arcanes de la coopération internationale au sein du CIA en 1983 : ce sont deux faits majeurs de ma vie professionnelle et personnelle.

Dans la première circonstance, mon séjour organisé dans le cadre d'échanges franco-québécois m'a immédiatement mis en relation avec certains collègues de votre pays dont l'auteur de cet article Gilles Héon et permis d'approcher votre réalité professionnelle. Jean Favier venait d'arriver à la tête de la Direction générale des Archives de France avec une vision libérale et humaniste de grande envergure; il n'eut de cesse que de rompre le splendide isolement des archivistes français. Il a dû batailler assez durement et je l'ai assisté dans cette tâche à titre de président de l'Association des archivistes français entre 1983 et 1986. Il a fallu convaincre bien des collègues de l'intérêt de voyager hors de France afin de mieux connaître les autres continents archivistiques et les développements de la profession hors de notre pays. C'est aujourd'hui un acquis pour nos successeurs qui ont oublié cet ancien et archaïque état d'esprit de la corporation.

1983 est l'année de la Conférence internationale de la Table ronde des archives (CITRA) en Slovaquie à Bratislava: Jean Favier avait eu le temps depuis 1974, date de sa prise de fonction, de nouer des liens amicaux avec tous ses collègues: Wilfred I. Smith

pour le Canada, Robert Garon pour le Québec et Bob Warner pour les États-Unis. En ce qui me concerne, ce fut l'occasion de rencontrer Marcel Caya et Joan Van Albada et de former ainsi un trio actif à la tête de la Section des associations professionnelles d'archivistes (SPA) dont j'ai pris la présidence à la demande de Charles Kesckeméti et naturellement de Jean Favier, heureux de voir la France s'engager dans le monde du CIA. Il y eut ensuite tant d'occasions de séjours ensemble à la même table de représentants de notre pays lors des CITRA! Je ne peux oublier ces moments de réelle intimité avec ce formidable historien doté d'un vrai talent de plume que nous admirions tous. Ce que j'ai découvert à partir de son arrivée aux Archives de France, c'est que Jean Favier était tout autant un grand manager sachant valoriser les talents autour de lui et mettre en valeur ses collaborateurs. Nous avons évoqué cet aspect de sa personnalité avec son fils Bernard lors de ses obsèques le 4 septembre dernier. Sauf le respect que je lui ai toujours porté, la distance du chef au collaborateur ne se faisait plus guère sentir au bout d'un moment. Ce cheminement commun s'est matérialisé très spécialement à partir de 1986 lorsqu'il vint me chercher pour créer le CARAN et l'assister avec bien d'autres dans l'organisation du Congrès de Paris en 1988 qui en a marqué l'ouverture au public. Notre Congrès de Paris et Versailles fut pour lui une occasion de montrer un visage nouveau de l'archivistique française lié aux nouvelles technologies et à l'informatique au service des Archives: un de nos nombreux combats communs.

Les hommages qui lui ont été rendus lors de son décès n'ont guère parlé de ses qualités de «manager», sachant gouverner de grandes institutions complexes et piloter des équipes avec beaucoup de perspicacité et d'humanité: la Sorbonne, les Archives nationales et la Bibliothèque nationale de France. Un grand manager donc, un humaniste, un libéral sensible et fin et, pour moi finalement, un ami qui vient de disparaître trop tôt car il avait encore beaucoup à nous dire.

Québec, Montréal et Paris, 1er octobre 2014

Note

1. Voir «Allocution de Monsieur Étienne Taillemite», dans *Hommage à Jean Favier à l'occasion de son élection à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Presses de l'Imprimerie Carlo Descamps, Condé-sur-l'Escaut, 1986, pp 23-27.

ÉTUDE

Pratiques archivistiques aux XII^e et XIII^e siècles Abbaye cistercienne des Vaux-de-Cernay

Mathilde Geley

«Les tentatives médiévales ont préparé, à long terme, l'éclosion des disciplines scientifiques que sont devenues aujourd'hui la bibliothéconomie et l'archivistique dont l'informatique renouvelle, à l'heure actuelle, les perspectives et l'efficacité». (Stiennon 1996, 238)

L'abbaye des Vaux-de-Cernay est fondée en 1118 par Simon, seigneur de Neauphle dans le département actuel des Yvelines (France). D'abord abbaye savignienne, donc bénédictine, elle devient cistercienne en 1147 avec toute sa congrégation. L'assise foncière et financière de l'abbaye s'est construite au XII^e siècle et surtout au XIII^e siècle. Les moines sont comblés de dons, principalement par les seigneurs locaux, mais également par les rois de France, notamment Louis VII et Philippe-Auguste, ainsi que par la papauté qui donne ou confirme de nombreux privilèges. L'apogée de l'abbaye se situe autour des années 1250, sous l'abbatiat de Thibault de Marly, membre de la famille des Montmorency et proche du roi de France Louis IX. Il décide de prendre l'habit de moine aux Vaux-de-Cernay en 1226. Nommé prieur en 1230, il y devient abbé de 1235 à 1247, date de sa mort. Canonisé en 1261, ses reliques suscitèrent de nombreux pèlerinages. Cependant, après 200 ans de croissance et de rayonnement, le xive siècle est moins favorable à l'abbaye: la guerre de Cent Ans et les maladies, notamment la Peste Noire sont des catastrophes pour la vie de la communauté et les moines abandonnent les bâtiments qui finissent par tomber en ruine. Des tentatives de redressement se font jour au xvie siècle mais ce n'est qu'au xviie siècle que les moines ont la possibilité de restaurer l'abbaye et de reprendre des activités intellectuelles¹. Au xviiie siècle, des travaux considérables sont entrepris, mais les charges deviennent trop lourdes. La Révolution française provoque, en 1791, la vente de l'abbaye comme biens nationaux. Les bâtiments sont alors abandonnés et servent de carrière de pierre.

Pour la constitution de son patrimoine dans les premiers siècles de son existence, l'abbaye a reçu des chartes, actes écrits notifiant une concession de biens, de droits

ou encore une décision judiciaire. La conservation de ces documents a ainsi été une étape obligatoire dans la sauvegarde des biens de l'institution, ce qui a conduit les moines à créer un chartrier, donc leurs archives. L'histoire des pratiques archivistiques médiévales en est encore à ses balbutiements, mais elle est capitale pour mettre en perspective les techniques actuelles d'archivage et entrevoir des héritages.

L'objectif de cet article est de mettre en lumière les origines médiévales de certaines pratiques encore utilisées de nos jours en archivistique. De fait, les moines de l'abbaye des Vaux-de-Cernay ont eu la volonté de ranger leurs archives dès le xII^e siècle, avant de les classer, de les inventorier et de les coter au xIII^e siècle afin de conserver au mieux ces documents qui sont aujourd'hui consultables aux Archives départementales des Yvelines.

LE RANGEMENT DES ARCHIVES

Le rangement des chartes au sein d'un chartrier ne doit pas être confondu avec le classement des archives, leur inventaire et leur cotation; le rangement précède toutes ces opérations. Il permet aux chartes d'être stockées ensemble dans un même lieu, au sein d'une même entité matérielle, telle qu'une boîte ou qu'une niche, l'*armarium*.

Un ARMARIUM OU ARCHIVIUM

Le fondateur de l'Ordre cistercien, Robert de Molesmes, possédait dans sa première abbaye un *archivium*, lieu de rangement et de conservation des actes, ou un *armarium*, lieu dans lequel étaient conservés à la fois des actes et des livres. Le développement de tels lieux et leur organisation scrupuleuse au fil des siècles amènent à croire en l'existence de moines chargés de la gestion du chartrier. Ces premiers «archivistes» sont souvent difficile à déceler, le terme même n'existant pas. En outre, l'archiviste se dissimule régulièrement sous un autre nom associé à son activité principale, souvent le chantre:

«Archiviste et bibliothécaire, aidé de quelques moines faisant office de scribes : tel est le personnel chargé de transcrire les actes au sein des monastères cisterciens. Ces hommes ont également le devoir de conserver les actes en un lieu sûr, généralement avec les livres dans l'*armarium*». (Hélias-Baron 2005, 359)

Un tel lieu a bel et bien existé à l'abbaye des Vaux-de-Cernay durant la période médiévale. En effet, le bon état de conservation du fonds actuel atteste un souci de gestion et de conservation dès les premiers siècles d'existence de l'institution². Le chartrier du monastère devait probablement être divisé en plusieurs niches, plusieurs boîtes ou plusieurs layettes, situées dans le cloître ou dans la salle où se réunissent quotidiennement les moines, la salle capitulaire, lieux privilégiés pour le rangement des archives dans les abbayes cisterciennes.

Outre le lieu de rangement, la façon même de ranger les actes dans le chartrier est à prendre en considération. En effet, plier les actes s'avère avoir été une pratique courante au sein des établissements monastiques, et notamment cisterciens. La conservation des actes dépliés et à plat n'existe que depuis l'entrée des archives au sein des services d'Archives départementaux, ce qui rend d'ailleurs difficile l'étude de ces

plis devenus parfois presque invisibles. Ils avaient pour utilité de protéger le côté écrit du document de toutes les agressions extérieures, en particulier l'humidité, véritable poison pour les parchemins. Les chartes de l'abbaye des Vaux-de-Cernay conservées de nos jours fournissent des documents à étudier. Au XII° siècle, les moines ont tenté d'uniformiser la taille des documents dans le chartrier. Ils ont été pliés en trois ou quatre, faisant apparaître respectivement six ou neuf rectangles au dos des actes (voir figure 1). Les actes rendus ainsi de plus petit format pouvaient prendre place au sein d'un chartrier qui n'était sans doute pas encore imposant. Au XIII° siècle, en particulier à partir des années 1250, cette homogénéité disparaît et laisse place à des formats plus variés et multiples. Néanmoins, une nouvelle préoccupation des «moines-archivistes» apparaît: la réduction de la largeur des chartes, en pliant les extrémités droites ou gauches.



Figure 1 - Pièce 74 Arch. Dép. Yvelines 45H 10

À ce stade de l'étude, il faut noter que toutes les chartes n'ont pas reçu ce traitement. La charte de fondation de l'abbaye et tous les autres actes de très grand format n'ont été pliés qu'une seule fois, en leur centre. De même, les actes pontificaux sont pliés en deux, donnant à voir quatre rectangles. Au vu de l'importance des actes mentionnés, il paraît certain qu'ils ont été rangés à part dans des meubles ou des boîtes différentes des chartes dites «ordinaires» notifiant des donations ou des ventes.

Les plis sont à étudier corrélativement avec les notes dorsales. Ce sont de courtes inscriptions rédigées au dos des chartes résumant leur contenu; elles sont à considérer comme des notes de lecture, voire d'identification, simplifiant la recherche des actes au sein du chartrier monastique. Au xir^e siècle, ces analyses dorsales sont régulièrement

apposées simultanément au pliage, sans que cela soit une règle immuable. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées. Lorsque les pliages avaient déjà été réalisés – notamment pour le transport jusqu'au monastère – les moines ont pu garder cette forme et inscrire les notes en conséquence. Il est également possible que les moines aient pris la décision de plier leurs chartes à leur arrivée à l'abbaye et d'y inscrire les analyses dorsales simultanément. Enfin, dernière hypothèse, les plis ont pu être pratiqués dès l'arrivée des chartes au monastère et les notes avoir été écrites postérieurement. *A priori*, la deuxième hypothèse est la plus vraisemblable, car les analyses dorsales semblent avoir été rédigées régulièrement dès les années 1150 à l'abbaye des Vaux-de-Cernay. Le xIII^e siècle apporte son lot de changements. La majorité des analyses sont inscrites sans tenir compte des plis ; aucune norme n'est retenue par les «moines-archivistes» qui sont devenus plus nombreux qu'au xII^e siècle, ceci expliquant la diversité des situations.

Paul Bertrand (Bertrand 2002, 30) a élaboré une méthode permettant de recréer les gestes du plieur, schématisés ci-dessous:

Plage a	a1	a2	a3	a4
Plage b	b1	b 2	b 3	b4
Repli de scellement				

Schéma 1 - Les gestes du plieur

L'acte³ a été divisé en deux par un premier pliage horizontal: la plage a est passée sous la plage b. Puis, les plages une, deux, trois et quatre sont passées les unes sous les autres en s'enroulant. Par ailleurs, la plage a ne comporte pas d'analyses dorsales; elles sont toutes sur la plage b, en b3 et b4. Le repli de scellement est utilisé pour maintenir le document plié fermé et authentifié lorsqu'un sceau est apposé.

Avec l'entrée de chartes à l'abbaye, le premier objectif des moines a été de choisir un lieu où elles pouvaient être conservées et rangées, de façon plus ou moins empirique. L'arrivée massive de documents à partir de la fin du XII^e siècle a conduit les moines en charge des archives à les organiser et à les classer.

LE CLASSEMENT DES ARCHIVES

Le classement est la deuxième étape du traitement archivistique d'un fonds. Il s'élabore selon des critères précis basés sur le contenu des chartes.

Prémices d'un classement : la pancarte de Louis VII

La pancarte est une confirmation générale de plusieurs transactions juridiques (donations, ventes, accensements etc.) sur un même parchemin et placée sous une autorité reconnue, comme les rois ou les évêques⁴.

La pancarte placée sous l'autorité du roi de France, Louis VII, né en 1120 et mort en 1180, roi de France de 1137 à sa mort, a été rédigée en 1142. Cet acte permet de savoir que le chartrier de l'abbaye des Vaux-de-Cernay était constitué, à cette période, d'au moins dix chartes formelles et de huit notices: «Une notice est un texte rédigé,

en style objectif ou apparemment objectif, par le bénéficiaire d'une action juridique. Elle n'est pas approuvée par une autorité publique» (Guyotjeannin et al. 1993, 25.)

La communauté des moines pouvait organiser cette pancarte de façon topographique ou chronologique; la première solution permet d'insister sur l'espace patrimonial et la seconde sur des phases historiques. Dans leur gestion des archives, les Cisterciens – comme d'autres ordres monastiques, tels les Bénédictins – appréciaient utiliser des toponymes, notamment des localités où ils avaient des possessions, mais surtout des granges, entités économiques organisées par les moines blancs et gérées par des frères laïcs que sont les convers. C'est donc naturellement que le moine en charge de la rédaction de la pancarte a opté pour un classement fortement lié aux emplacements géographiques, glissant du centre – l'abbaye – vers sa périphérie – de plus en plus éloignée – avec regroupement des actions juridiques pesant sur un même lieu.

La pancarte regroupe ainsi sur un même parchemin 18 actions juridiques faites en faveur du monastère dont on ne retrouve pas les actes originaux au sein du fonds conservé actuellement aux Archives départementales des Yvelines. Après avoir établi que les chartes / notices consignant ces actions avaient disparu du chartrier dès le Moyen Âge, il a été possible de considérer la pancarte comme un outil de gestion archivistique à part entière. S'organisant autour de toponymes, elle a également permis aux moines de délaisser les chartes/notices originales, voire de les détruire. Cette pratique répond à une considération proche de celle que les archivistes connaissent aujourd'hui : l'élagage des documents est effectivement, encore de nos jours, une préoccupation archivistique forte qui a pour objectif la suppression de documents «dépourvus d'utilité administrative et d'intérêt historique». (Association des archivistes français 2007, 301) Les actes originaux ayant été copiés sur une pancarte et confirmés par une autorité aussi puissante que le roi de France, les moines pouvaient les délaisser afin d'améliorer l'administration du chartrier en diminuant le nombre de documents qu'il contenait. Ce n'est évidemment pas la seule considération prise en compte dans la rédaction de pancarte. Elle répond aussi à un besoin de construire la mémoire collective des premiers temps d'existence de la communauté et de garantir plus fortement ses droits et ses possessions.

Un classement topographique

La question du classement formel des archives s'est posée au xIII^e siècle. Les moines alors en charge du chartrier ont dû réfléchir sur le cadre de classement à adopter, car ils avaient à leur disposition plusieurs choix possibles : chronologique, thématique – par nature des bienfaits, par exemple – ou topographique. Comme nous l'avons mentionné, les institutions monastiques ont très souvent utilisé les toponymes pour classer leurs archives, ce qui est particulièrement vrai chez les Cisterciens, comme le rappelle Marlène Hélias-Baron : «Le classement privilégié des actes repose sur les domaines des abbayes, preuve d'une conception cistercienne de l'espace, qui est loin d'être innovante, mais finalement fort pratique pour un gestionnaire avisé». (Hélias-Baron 2005, 431)

Le choix de ce classement s'opère au début du xIII^e siècle lorsque différentes mains de moines-scribes ajoutent aux dos des actes des mentions géographiques. Ces premiers ajouts indiquent que les moines réfléchissent à un classement topographique

qui est devenu stable, dans les années 1240-1250. De fait, un inventaire d'archives est dressé au cours de cette période. Il est organisé en cinq parties correspondant pour chacune d'elles à un ou des lieux:

Tableau 1 - Inventaire d'archives

Toponymes latins	Correspondances actuelles	
Plesiz, Aite, Fontenay, Villete	Plessis, Ithe, Fontenay, Villete	
Parisius	Paris	
Athies	Athis-Mons	
Balneolum	Bagneux	
Mons Falconis	Montfaucon	

Certains de ces lieux s'apparentent à des granges, unités économiques et agraires développées. L'utilisation des granges dans un système de classement des chartriers s'est imposée au sein de l'Ordre cistercien dès la fin du XII^e siècle, faisant prévaloir l'importance de ces organisations. Toutefois, la référence aux granges au sein du classement n'est pas exclusive. Les moines ont également utilisé les noms de localités dans lesquelles ils avaient des possessions. C'est notamment le cas de Paris où l'abbaye des Vaux-de-Cernay disposait de plusieurs maisons.

Chaque *item* de cet inventaire est précédé d'une lettre majuscule tracée à l'encre rouge. Il est donc tout à fait probable que le chartrier de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, au milieu du xiii siècle, ait été divisé en unités matérielles – peut-être des niches, des boîtes ou des layettes qui sont des tiroirs d'armoires – sur lesquelles étaient inscrites les lettres correspondant aux toponymes.

Ces unités créées par lieu permettent à la communauté monastique d'avoir une gestion optimisée de ses archives. En cas de procès, par exemple, une charte devenue archive pouvait être retrouvée facilement grâce à ce classement. Il faut également noter que le classement topographique du chartrier n'a pas uniquement une utilité pratique. Il permet aux moines de rappeler l'étendue de leurs possessions et de marquer intellectuellement le territoire où s'exerce leur pouvoir.

L'INVENTAIRE DES ARCHIVES

Le classement opéré par le ou les moines en charge du chartrier aurait pu rester inconnu si la communauté n'avait pas pris la décision de rédiger des inventaires d'archives et de repérer les actes par système de cotes.

DES INVENTAIRES D'ARCHIVES MÉDIÉVAUX

Avant toute chose, il faut préciser que relativement peu d'inventaires d'archives médiévaux nous sont parvenus, du moins dans la sphère européenne, nous privant ainsi d'informations sur la documentation de sources disparues, l'histoire des institutions

et des premiers archivistes, ainsi que sur le classement ou la cotation de fonds. Les auteurs d'articles portant sur les inventaires d'archives comme Emmanuel Poulle (Poulle 1996) s'entendent sur leur intérêt majeur pour la recherche historique des pratiques archivistiques, mais aussi sur la difficulté de les analyser et de les comprendre.

Un premier inventaire réalisé à l'abbaye des Vaux-de-Cernay entre les années 1245-1250 a été achevé en 1253, date de l'acte le plus récent inventorié (voir figure 2). Ce document est rédigé sur une chute de parchemin de 59 centimètres de hauteur sur 18,1 centimètres de largeur. Il est divisé en rubriques. Le premier niveau de découpage tient en cinq rubriques dont les en-têtes sont des toponymes (Plaisir, Ithe, Fontenay, Villette – Paris – Athis-Mons – Bagneux – Montfaucon), des granges et des localités. Au sein de chaque rubrique, le toponyme est inscrit en premier et il est suivit d'une liste d'analyses des archives correspondantes, toutes associées à un numéro sous forme de chiffre romain. Cette structure peut être ainsi schématisée:



Figure 2 - Arch. Dép. Yvelines 45H 24 - hors liasse

Le	ttre	Toponyme
N°		Analyses de l'archive

Schéma 2 - Acte d'inventaire

La réalisation d'un inventaire au milieu du xiii siècle dans une abbaye cistercienne peut être considérée comme précoce, surtout que ce type de document va forcément de pair avec un classement du chartrier. En comparaison, le chartrier de l'abbaye cistercienne de Clairvaux, seconde abbaye de l'Ordre, n'est réellement classé qu'au cours du xve siècle. (Hélias-Baron 2005, p. 385) Par ailleurs, l'abbaye de La Ferté, une des premières filles de l'abbaye de Cîteaux, n'a composé son premier inventaire qu'au xive siècle (*Ibidem*, p. 387) autour de quatre granges.

L'intérêt porté par les moines des Vaux-de-Cernay à leurs archives va plus loin. Quelques décennies après la rédaction du premier inventaire, entre 1295 et 1301, un second est compilé (voir figure 3). Il est également rédigé sur une bande de parchemin – de moins bonne qualité au vu des nombreux trous d'origine, de 40,1 centimètres de hauteur sur 17 centimètres de largeur. Cet inventaire est, comme le premier, découpé en rubriques dont le premier niveau tient en quatre rubriques topographiques (Les Craches – Montfaucon – Étréchy – Sainte-Nom-la-Bretèche). Les niveaux suivants sont les mêmes que pour le document précédent selon ce schéma:

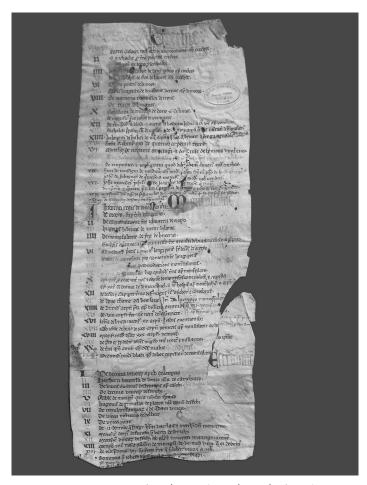


Figure 3 - Arch. Dép. Yvelines 45H 24 - hors liasse

	Toponyme
N°	Analyse

Schéma 3 - Acte d'inventaire

La rédaction de ce second inventaire répond aux problèmes posés par un chartrier vivant; les moines se servaient encore de leurs archives à la fin du XIII^e siècle. Durant presque 50 ans, des actes sont entrés au sein du chartrier, d'autres ont été détruits puisque n'ayant plus d'utilité, notamment en cas de vente d'une terre, d'une vigne ou d'une rente par exemple. Le classement des archives a donc connu des bouleversements. Le second inventaire tient compte de ces changements, en particulier par l'attribution d'un chiffre romain coïncidant avec la place de l'acte au sein du chartrier. Ces chiffres romains sont d'un grand intérêt puisque ce sont des numéros d'ordre attribués aux actes au sein du chartrier, numéro d'ordre qui se retrouve au verso des actes.

LES COTES DES ARCHIVES

L'apposition de chiffres romains au dos des actes introduit l'idée d'un classement chiffré, donc ordonné, du chartrier. Certaines chartes sont pourvues de deux niveaux de chiffres romains: les uns sont de petite taille, en minuscules, et les autres, bicolores, sont de grand format, en majuscules. Dans tous les cas, ces chiffres s'insèrent dans le classement topographique du chartrier, les séries de cotes étant récurrentes pour chaque toponyme.

Le premier travail d'annotation en chiffres romains, au cours des années 1240-1250, ne prend pas en considération tous les actes. En effet, sur les 1189 actes que composent le corpus, 581 portent un chiffre romain de petit format, ce qui représente 48,9% du total. À première vue, il semble donc que moins de la moitié des actes aient été intégrés au sein de la première campagne. La seconde campagne de cotation, elle, développée à partir de 1296, concerne 526 actes des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, soit 44,2% du corpus.

Certains actes ont été pourvus des deux chiffres romains, ce qui permet de comprendre qu'entre 1240-1250 et la fin du siècle, des chartes ont pu changer de place au sein du chartrier. Ces différences entre les deux chiffres s'expliquent par l'insertion ou, au contraire, la suppression de certains actes, faisant ainsi reculer ou avancer un acte dans le classement réel et matériel du chartrier. Les incorporations peuvent être le résultat de l'ajout d'un double original, d'une copie ou encore d'une charte faisant état d'une même affaire⁵ ou d'une confirmation. Les suppressions sont souvent effectuées par des moines conscients de leur geste. Certains actes ont été supprimés du chartrier, les moines se rendant compte que la confirmation était suffisante et plus appréciable en cas de contestation. Toutefois, la raison principale d'une suppression d'acte est la vente d'une terre ou son abandon, ainsi que de toutes les rentes qui lui sont associées. Cette situation induit, de fait, l'inutilité de l'acte écrit qui n'a plus sa place dans le chartrier. L'acte est alors laissé à l'abandon, détruit ou réutilisé⁶. Un dernier phénomène explique

le changement entre le chiffre romain de petit format et celui de plus grand format : les échanges de place entre deux chartes déjà insérées dans le classement.

Ces chiffres romains apposés au dos des chartes rappellent ceux inclus dans les deux inventaires d'archives. Cette constatation amène à se demander s'ils constituaient des renvois directs d'une charte à l'autre. Pour répondre à cette question, partons de deux exemples précis tirés des deux inventaires d'archives, en comparaison étroite avec des chartes originales conservées au sein du fonds de l'abbaye des Vaux-de-Cernay.

Issu du premier inventaire, l'exemple de la grange d'Athis-Mons, localité du département actuel de l'Essonne (France) peut être utilisé:

Cote actuelle	Date	Analyse dorsale	Inventaire
45H 19 – pièce 4	1145	I	I
45H 19 – pièce 5 (sous protection)	1189	Ш	III
45H 19 – pièce 20	1250	XIIII	XIIII
45H 32 – pièce 81	1250	Néant	LI

Tableau 2 - Cotes des chartes

Ce tableau permet d'observer les concordances entre les chiffres romains inscrits au dos des chartes et la correspondance au sein de l'inventaire.

Ces similitudes se retrouvent également dans le cas du second inventaire, avec l'exemple de la grange de Saint-Nom-la-Bretèche, localité du département actuel des Yvelines:

Cote actuelle	Date	Analyse dorsale	Inventaire
45H 9 – pièce 29	Sans date (XIIe siècle)	IIII	IIII
45H 9 – pièce 133	Sans date (XII ^e siècle)	VI	VI
45H 9 – pièce 74	1246	XV	XV
45H 31 – pièce 129	1298	XV	XV

Tableau 3 - Cotes des chartes

Les tableaux mettent en avant quelques exemples de concordance entre les cotations inscrites aux dos des actes et les numéros d'ordre au sein des inventaires. Les entreprises de cotation et de recotation doivent être lues à travers le prisme des inventaires, rédigés lors de deux périodes clés pour l'histoire archivistique de l'abbaye des Vaux-de-Cernay. Les moines ont repris un à un les actes des granges inventoriées afin de faire correspondre la place attribuée à l'acte et à la cotation dorsale.

Il apparaît donc que les deux inventaires d'archives ont été produits en lien direct avec le chartrier classé topographiquement, en particulier par granges. Cette première strate de classement est d'ailleurs visible sur le premier inventaire : des lettres, attribuées aux toponymes ou groupe de toponymes, renvoient clairement au chartrier au sein duquel les actes sont rangés et classés. Ce classement semble avoir été pensé pour mettre au centre, intellectuellement et symboliquement, l'abbaye autour de laquelle les possessions sont organisées.

Les Cisterciens sont connus pour avoir eu une bonne gestion de leurs archives, ce dont témoignent toutes les méthodes évoquées dans ce texte: plis des chartes, cadre de classement, inventaires, cotations. Ces méthodes ont permis de conserver les documents en bon état et de leur faire traverser les siècles. À l'abbaye des Vauxde-Cernay, les deux systèmes de cotation du XIIIe siècle sont à lire avec les deux inventaires d'archives – probablement fragmentaires –, puisque ces deux entreprises archivistiques ont été pensées ensemble et produites simultanément. Cet état de fait est d'ailleurs particulièrement intéressant pour l'historien, car il révèle l'utilité que revêtaient ces documents pour les moines. De fait, rien ne les obligeait à effectuer ces deux opérations ensemble. Aux Vaux-de-Cernay, il n'y a pas eu de phase de cotation ou de places attribuée aux documents sans inventaire. Ces derniers sont donc perçus comme des photographies du contenu du chartrier - ou du moins de layettes ou de sacs - rassemblant des données concernant les actes sur un même support et se rapportant à de grandes aires géographiques précises. Il s'agit donc d'un regroupement visuel des droits et des possessions de l'abbaye, faisant du document un instrument de recherche, comme on le connaît aujourd'hui, ce qui explique les renvois directs aux actes. Mais il est aussi, dans les faits, un instrument de gestion regroupant sur un même parchemin les preuves juridiques, le réseau et l'étendue des possessions de l'abbaye, constituant dès lors une mémoire textuelle de l'institution à travers la reprise des actes, ce qui est capital pour les communautés monastiques.

L'exemple de l'abbaye des Vaux-de-Cernay montre que les archives ont fait l'objet d'une attention particulière de la part des moines dans une société où l'écrit avait toute son importance. Au Moyen Âge, et en France notamment, et plus précisément dans un établissement cistercien, des personnes sont choisies pour établir des dépôts d'archives dans lesquels sont pliés et rangés les documents à conserver. Elles établissent ensuite un cadre de classement, régulièrement topographique, qui est traduit par l'élaboration d'inventaires et de cotes.

L'histoire des pratiques archivistiques en est encore à ses balbutiements, mais elle a néanmoins beaucoup à apporter aux historiens comme aux archivistes. Hier comme aujourd'hui, les archives ont pour vocation de conserver des preuves juridiques, une mémoire collective ou individuelle et servent de matériau à l'histoire; car déjà au Moyen Âge, les chroniqueurs utilisaient les archives pour écrire leurs récits. Les hommes du Moyen Âge, notamment les Cisterciens, étaient conscients de la nécessité de constituer et conserver leurs archives; ils doivent, de ce fait, être considérés comme des prédécesseurs, certes lointains, des archivistes contemporains.

Mathilde Geley Doctorante en histoire médiévale Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines

NOTES

- Les moines rédigent à cette période une note sur les fondateurs et les bienfaiteurs du monastère. Arch. Dép. Yvelines 45H 34 – pièce 100.
- Le fonds actuel conservé aux Archives départementales des Yvelines présente 1189 chartes originales et vidimées pour les xirexive siècles.
- 3. Arch. Dép. Yvelines 45H 23 pièce 2.
- 4. Arch. Dép. Yvelines 45H 8 pièce 5.
- 5. Cette charte peut être l'occasion d'une mise par écrit d'une revendication portant sur
- une terre ou sur une rente associée. Elle peut aussi faire état d'une terre dont certains aspects de la transaction primitive ont été modifiés. Enfin, deux chartes concernant le même disposant peuvent être rapprochées.
- Cette réutilisation peut prendre des formes diverses, et notamment la création, à partir d'anciens actes, de queue de parchemin afin de sceller l'acte. Voir, par exemple, Arch. Dép. Yvelines 45H 29 – pièce 62.

BIBLIOGRAPHIE

- Association des archivistes français. 2007. *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste.* Association des archivistes français. Paris.
- BERTRAND, Paul. 2002. De l'art de plier les chartes en quatre. Pour une étude des pliages de chartes médiévales à des fins de classement et de conservation. Gazette du livre médiéval, 40.
- GUYOTJEANNIN, Olivier, Jacques PYCKE et Benoît-Michel TOCK (dir.), 1993 (2006). Diplomatique médiévale. Paris. Brepols.
- HÉLIAS-BARON, Marlène. 2005. *Recherches sur la diplomatique cistercienne au xıf siècle: La Ferté, Clairvaux, Morimond*. Thèse sous la direction de Michel Parisse. Université Panthéon-Sorbonne. Paris.
- POULLE, Emmanuel. 1996. *Classement et cotation des chartriers au Moyen Âge.* Scriptorium 50: 2.
- STIENNON, Jacques. 1996. Considérations générales sur la bibliothéconomie et l'archivistique médiévales. Scriptorium 50 : 2.

ÉTUDE

Des archives troisième lieu?

Elaine Sirois

La population ne réalise pas toujours le rôle essentiel joué par les archives et les archivistes. Ainsi, lorsque le milieu des archives fait face à un manque de ressources ou à des coupures budgétaires, la population ne se mobilise pas beaucoup pour lui venir en aide. Comment faire reconnaître la juste valeur des archives si ce n'est en devenant plus visible et en trouvant des moyens pour être présent au cœur même de la vie des citoyens? C'est ce que propose le concept de troisième lieu, des centres d'archives où les citoyens auront envie de se rendre. Lorsqu'un lieu devient incontournable pour la communauté, et qu'un tel lieu menace de fermer ou de réduire ses services, celle-ci se mobilise pour influencer les décisions politiques. Nous croyons que c'est ce dont les archives ont besoin, aujourd'hui, pour prendre la place qui leur revient.

Le moyen d'y arriver est peut-être de transformer nos espaces d'archives en troisièmes lieux, un concept qui réussit bien aux bibliothèques depuis quelques années. Toutefois, ce concept bibliothéconomique est-il applicable au milieu des archives et est-il souhaitable? Nous verrons tout d'abord quel est ce concept de troisième lieu et comment il s'incarne en bibliothèque. Il prétend être une réponse aux besoins des usagers des bibliothèques, mais les besoins des usagers des archives sont-ils les mêmes? Ce paradigme induit déjà des changements majeurs pour la pratique de notre profession. Le modèle de Raset et des archives espagnoles le prouve (Raset, 2010) modèle que nous appliquerons aux centres d'archives de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ.) Nous verrons que ce modèle illustre une démocratisation dichotomique des archives. En effet, même si les statistiques démontrent une belle adaptation des archives à l'univers numérique, les espaces physiques de consultation ont été oubliés. Pour le montrer, nous étudierons les guides et les conseils d'aménagement de centres d'archives de quelques institutions reconnues. Ces guides incluent-ils des conseils d'aménagement qui se rapprochent du concept de troisième lieu et qui, par le fait même, seraient une réponse aux besoins des usagers de la société de l'information?

Comme nous le verrons, de nombreux exemples de convergences et de rapprochements existent aujourd'hui entre bibliothéconomie et archivistique. Toutefois, cela ne saurait être suffisant pour appliquer le modèle tel quel. Des différences importantes existent et doivent être respectées pour adapter le troisième lieu aux besoins des archives. Sur le plan pratique, ces dernières années, de nouveaux bâtiments d'archives ont été construits et des centres d'archives ont été réaménagés. Respectentils les nouveaux besoins des usagers de la société de l'information et cette adaptation s'inspire-t-elle, dans les principes et dans les faits, de l'esprit du troisième lieu?

1. LE CONCEPT DE TROISIÈME LIEU

Le concept de troisième lieu a été proposé dans les années 1980 par le sociologue américain Ray Oldenburg (Oldenburg 1999.) Bien que dans son analyse il ne considère pas les bibliothèques comme des troisièmes lieux, les bibliothécaires ont vite été séduits par ce concept qu'ils ont appliqué en réponse à la crise identitaire que vivaient leurs institutions depuis le début des années 2000. Populaires dans les pays scandinaves et anglo-saxons, leur succès fait boule de neige, principalement en Occident, voyant le taux de fréquentation et de prêts de documents exploser dans les bibliothèques qui s'en inspirent. Les centres d'archives, qui pourraient bénéficier d'une telle hausse de fréquentation, peuvent-ils utiliser ce concept à leur avantage?

a) Selon Ray Oldenburg

Sociologue urbain et professeur à l'université Pensacola en Floride, Ray Oldenburg a développé le concept de *third place* connu en français comme le «troisième lieu». Ce sont des endroits où les gens peuvent se réunir et socialiser entre eux. Le premier lieu est le foyer, le domicile, tandis que le deuxième lieu est celui du travail ou de l'école. Le troisième lieu est un endroit neutre et public où tous sont admis sans condition et où l'on peut se réunir et échanger. Ces trois lieux ont des localisations et des fonctions différentes.

Selon Oldenburg, le troisième lieu par excellence est le café du coin. Endroit neutre, démocratique et informel, il permet aux gens de se rencontrer, de devenir un habitué et de se sentir à l'aise hors de la maison et du travail. C'est un endroit pour relaxer, pour discuter, pour refaire le monde entre amis. En principe, le troisième lieu idéal ne devrait pas être soumis à une quelconque condition, c'est-à-dire que, pour l'exemple du café, consommer ne devrait pas être obligatoire. Dans un monde idéal, la dynamique capitaliste ne devrait pas être présente. Oldenburg plaide en faveur des troisièmes lieux, décrétant qu'ils sont «essentiels à la cohésion sociale» (cité par Servet 2009, 22.) Selon lui, ces troisièmes lieux sont à la base d'une existence équilibrée et favorisent l'entraide, le respect ainsi qu'un sentiment d'appartenance à la communauté. Waxman va jusqu'à dire que «when people frequented a third place, they often experienced strong feelings of attachment to that place as well as to the community at large» (p. 425).

L'usager, dans le troisième lieu, est plus acteur que consommateur. Cette absence de convention favorise, selon Oldenburg, des rapports sociaux harmonieux. De plus, ces endroits jouent un rôle politique important en étant ouverts et égalitaires. Ils contribuent à la bonne santé de la démocratie en favorisant la liberté d'expression et l'interaction entre gens de toutes classes sociales et origines confondues.

C'est un endroit qui rappelle le foyer, mais qui ne l'est pas. Il est situé en un lieu différent, mais on s'y sent comme chez soi. Une fois en ce lieu, on peut ressentir un certain sentiment d'appartenance. Les usagers du troisième lieu aiment le fréquenter et se l'approprier. On y trouve une atmosphère d'acceptation, de partage, de chaleur humaine qui nous nourrit et nous invite à y revenir. C'est un lieu où l'on se sent soimême et où l'on peut s'exprimer librement (Servet 2009, 24.) Les lieux qui répondent à ces caractéristiques sont nombreux et différents selon les sociétés et les époques. Au

Québec, l'église a longtemps joué ce rôle, tout autant que le bureau de poste local ou la taverne du coin. Aujourd'hui il y a bien sûr les cafés, mais aussi certains restaurants, bars ou autres lieux communautaires. Et pourquoi pas les bibliothèques?

b) Le troisième lieu en bibliothèque

Bien qu'à la base Oldenburg n'inclut pas les bibliothèques dans sa liste des troisièmes lieux, le sociologue Robert Putnam a démontré, en étudiant les bibliothèques de Chicago, qu'elles en possèdent plusieurs caractéristiques. En effet, il s'agit bel et bien de lieux de rencontre informels, accessibles à tous, de nature publique et gratuits. Certaines caractéristiques du troisième lieu y sont mêmes renforcées, par exemple cette idée du deuxième foyer qui est présente au point où Servet parle de véritables «livingrooms publics». (Servet 2009, 30)

La bibliothèque est donc un troisième lieu, un endroit où ce concept peut vivre, s'épanouir et se développer favorablement. Mais ce qui a fait que des espaces troisième lieu existent aujourd'hui en bibliothèque, c'est qu'ils ont été proposés au public en réponse à la crise identitaire des années 2000. En effet, à cette époque, les bibliothèques ont vu leur taux de fréquentation diminuer drastiquement. Au Royaume-Uni, plus d'une centaine de bibliothèques ont fermé leurs portes entre 2006 et 2011 (Servet 2011.) Cette crise est causée par «la dématérialisation du savoir et la multiplication des offres culturelles et de loisirs concurrentes». (Servet 2011) Autrement dit, avec la montée en flèche de l'utilisation d'Internet et de l'offre croissante d'activités de divertissement et de loisirs, les gens ont peu à peu délaissé les bibliothèques, souvent considérées comme vieillottes, poussiéreuses et peu modernes. Au Royaume-Uni, les usagers consultés les ont décrites comme des lieux trop formels, institutionnels et austères. Ces lieux et bâtiments parfois intimidants ne sont pas accueillants et paraissent sévères. (Servet 2011)²

Plusieurs bibliothèques utilisent désormais ce modèle pour créer des lieux de vie et rassembler les usagers autour de projets culturels et sociaux. En voie de devenir «l'espace culturel par excellence» (Plante 2014, 138) partout en Occident, l'exemple le plus souvent cité est celui des bibliothèques hollandaises, mais il est aussi très présent dans les pays nordiques et anglo-saxons. Le Québec ne fait pas exception à la règle et plusieurs bibliothèques ont été construites ou réaménagées récemment dans cet esprit du troisième lieu³.

c) Une réponse aux besoins des usagers

Réponse à la crise identitaire des années 2000, les bibliothèques troisième lieu se sont érigées tel «un rempart contre la totale déshumanisation des grandes villes». (Plante 2014, p. 138) De plus, les besoins des usagers ont évolué depuis la venue d'Internet. Non seulement veulent-ils pouvoir consulter des ressources à distance, mais ils ont encore besoin d'un lieu de rencontre et d'échange. Bromberg indique que nous sommes à la croisée des chemins. Selon lui, les gens et leurs nouvelles habitudes se déclinent en trois situations. Premièrement, les gens utilisent Internet pour des activités qui étaient auparavant pratiquées dans la sphère publique: le magasinage, effectuer des transactions bancaires, converser, faire des recherches, écouter de la musique ou des films. Ensuite, il avance que les Américains sont de plus en plus déconnectés de

leurs familles et de leurs amis et vivent en conséquence un manque d'interactions sociales. C'est ce qui explique que les gens ont plus que jamais besoin d'espaces pour socialiser. Pour le moment, plusieurs commerces offrent ces possibilités et les gens ont plusieurs options pour occuper leur temps libre. C'est dans ce courant que s'inscrit la bibliothèque troisième lieu, un endroit où les gens «can come to explore, imagine, think, learn, play and reflect». (Bromberg 2006, p. 1)

Harris rajoute que «In an era when people have become increasingly dislocated from family, friends and the traditional social structures such as churches, recreational clubs and political parties, libraries have been given the opportunity to become a community focal point». (Harris 2007, 145) La bibliothèque peut aussi contribuer au capital social tel que défini par Putnam. Selon ce dernier, le capital social est une richesse pour une société, celle d'avoir des individus connectés entre eux qui échangent, coopèrent et se font confiance. Cela réduit les risques d'intolérance, de supériorité culturelle et de corruption. (Harris 2007, 145)

Mais que veulent les usagers exactement? En bibliothèque universitaire, Waxman a mené un sondage qui indique que les troisièmes lieux favoris des étudiants sont les cafés et les restaurants, les principales fonctions de ces lieux étant socialiser, relaxer, manger et boire, sortir (getting away) et faire ses devoirs. Soixante et onze pour cent des étudiants interrogés fréquentent un troisième lieu au moins une fois par semaine. Ce qui motive leur choix est principalement l'atmosphère, des occasions de socialiser et leur localisation. Leurs caractéristiques préférées sont les planchers de bois, les chaises confortables, le mobilier qui peut être déplacé selon les besoins, les odeurs plaisantes du café et de la nourriture, une vue sur l'extérieur et l'ambiance chaleureuse. (Waxman 2007, p. 427) Il va de soi qu'avant de transformer un espace en troisième lieu, il convient de sonder ses usagers et les non-usagers, ceux qui ne fréquentent pas le lieu, pour connaître leurs préférences, ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas du lieu, savoir pourquoi ils le fréquentent ou non. Waxman a mené son enquête dans un milieu universitaire, mais nous pouvons voir que plusieurs constantes du troisième lieu sont communes à l'ensemble des bibliothèques, qu'elles soient universitaires ou non.

En effet, la pertinence même du lieu physique de la bibliothèque est remise en cause, étant donné que les ressources sont en grande majorité accessibles à distance. Comment défendre l'existence d'une bibliothèque auprès des décideurs lorsque les usagers la désertent et utilisent de plus en plus les ressources depuis le confort de leur foyer? De surcroît, plusieurs bâtiments occupent des endroits stratégiques dans le centreville ou encore sont bien situés dans les campus universitaires et il devient alléchant pour les décideurs de convertir des lieux en autre chose qu'une bibliothèque qui coûte cher et qui est peu fréquentée. Cette réalité guette aussi les centres d'archives. Pour que la bibliothèque redevienne une destination de choix, il a fallu étudier les besoins des usagers et savoir en quoi et comment elle serait un lieu intéressant à fréquenter.

La nouvelle ère de l'information initiée par le Web et les nouvelles technologies n'ont pas seulement permis aux usagers de consulter des ressources à distance. Elles leur permettent aussi de visionner un film ou d'écouter de la musique quand bon leur semble, peu importe l'endroit où ils se trouvent. Ces nouvelles façons de faire ont individualisé les pratiques et rendu les supports matériels moins présents dans la vie des gens. En outre, l'offre croissante de loisirs et de divertissements rend disponible

un plus grand éventail de choix pour occuper ses temps libres... et moins de temps, certainement, pour aller à la bibliothèque.

De plus, depuis les années 1970, les gens lisent moins. (Servet 2009, 11) Ce phénomène, déjà présent avant la venue d'Internet, s'explique par la présence de la télévision dans les foyers et la pratique des jeux vidéo. C'est pourquoi la bibliothèque troisième lieu, bien qu'elle accorde toujours une place de choix au livre, s'ouvre à d'autres produits culturels médiums tels que la musique, les films et les jeux. Elle diversifie aussi ses activités, calquant son offre sur les besoins de la communauté qu'elle dessert. Ainsi, des conférences sont offertes, des formations en recherche d'emploi ou en informatique, des expositions d'art, des spectacles, des concerts, des projections de films. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces activités pratiquées en parallèle à la lecture lui sont bénéfiques, car les usagers se déplacent à la bibliothèque et sont plus à même de consulter et d'emprunter les livres qui sont à leur portée. Par exemple, à la bibliothèque DOK de Delft, les consoles de jeux sont situées tout près des livres que les jeunes consultent et empruntent, car ils sont à proximité. Ainsi, à Chicago, 70 % des *gamers* adolescents lisent des livres. (Servet 2009, 47- 48)

Cette transformation de la bibliothèque est un succès. Au Royaume-Uni, les bibliothèques converties en troisième lieu ont multiplié par trois leur taux de fréquentation et leur nombre de prêts de document a aussi considérablement augmenté. (Servet 2009, p.18) Mais comment ces bibliothèques s'articulent-elles du point de vue de l'espace? Car c'est cet aspect qui nous intéresse le plus. Les centres d'archives n'ont peut-être pas beaucoup de latitude quant à une redéfinition de leur mission. En effet, contrairement aux bibliothèques troisième lieu, ils ne peuvent pas éliminer une partie de leurs collections pour créer des espaces de divertissement pour les usagers. Toutefois, mieux accueillir ses usagers et leur offrir des espaces d'études et, pourquoi pas, de divertissements attrayants peut être bénéfique pour un centre d'archives. Cela permettrait de créer un intérêt et d'attirer plus d'usagers sur place. La composante divertissement nous semble pour l'instant très peu exploitée en centre d'archives. Pourtant, plusieurs dépôts d'archives regorgent de films et de musique qu'il serait intéressant de présenter au public. La diffusion ne fait-elle pas partie des fonctions archivistiques? Certains centres d'archives ne gagneraient-ils pas à installer des postes d'écoute de musique et des salles de visionnement de films?

Les bibliothèques troisième lieu sont essentiellement basées sur l'expérience physique des usagers. Dans ces lieux où l'on se sent comme à la maison, le design intérieur correspond à cet objectif. Dans les bibliothèques troisième lieu existantes, on peut voir des façades vitrées qui symbolisent l'ouverture, des salles internes séparées par des vitres, des univers intérieurs chaleureux représentés par des couleurs vives tant dans le mobilier que dans la structure du bâtiment. On souhaite présenter un lieu vivant, dynamique et attrayant. Le confort est aussi recherché, on y propose des fauteuils confortables, d'épais tapis, des sofas où l'on peut s'étendre tout comme à la maison. On souhaite un mobilier qui invite à la nonchalance. On y trouve des portemanteaux, des jouets et des peluches dans la section enfant et même du café dans certains endroits, l'odeur de celui-ci invitant à la détente.

Toutefois, il importe de mentionner ici que tout n'est pas dans le design. Il est important de savoir ce qui va se passer en ces lieux, ce que les usagers veulent en faire tout en respectant la mission du centre d'archives. Comment les espaces serontils utilisés? Comme le dit Harris, ce qui compte c'est que les individus s'approprient l'espace pour en faire un espace vivant: *a great building is just a building and a place is just a place unless the people are right to make it a living space*. (Harris, 2007, p. 147) Aussi, *the way in which people's use of the library building directly impacts how the space should be designed*. (Montgomery et Miller p. 231) Une étude approfondie des besoins des usagers s'impose.

Dans les bibliothèques troisième lieu, il est permis de parler, de discuter, de répondre au téléphone et parfois de boire et manger. Ceci rompt avec l'image traditionnelle de la bibliothèque et les usagers en sont fort contents. Toutefois, certains usagers préfèrent des espaces silencieux pour lire et leurs besoins sont aussi pris en compte par la bibliothèque troisième lieu. Les différents espaces, silencieux ou bruyants, sont ainsi délimités par des cloisons ou selon des étages différents, ce qui permet de respecter les besoins de chacun. Ainsi différents espaces sont créés selon les pratiques : lecture, étude, jeux, musique, etc. Pour chacune de ces zones, un mobilier et un design particulier, approprié à l'ambiance recherchée sera proposé. À ce propos, Servet donne l'exemple de l'espace généalogie de la bibliothèque de Rotterdam qui est décorée avec d'anciennes photos et des lampes à l'allure ancienne. (Servet 2009, 38) N'est-ce pas inspirant pour un centre d'archives qui accueille des généalogistes?

Cette nouvelle tendance du troisième lieu répond aussi aux besoins des usagers en termes de collaboration. En effet, l'ère de l'information et d'Internet a suscité un nouvel intérêt pour la participation citoyenne. Donner son avis, commenter, exprimer ce qui nous plaît. Dans les bibliothèques troisième lieu, cette nouvelle culture collaborative est mise à profit pour le plus grand plaisir des usagers qui s'impliquent en donnant leur avis, par exemple, sur un nouveau projet d'architecture pour la bibliothèque ou sur des activités et des ressources offertes ou qu'ils aimeraient voir offrir. Cette nouvelle culture remet à l'avant-plan un besoin pour une identité communautaire locale que l'on pensait désuète à l'ère d'Internet où l'on peut communiquer à tout moment n'importe où dans le monde. Au contraire, cette internationalité des médias sociaux instaure un besoin de s'ancrer dans son quartier et suscite un besoin de se reconnaître dans sa localité et de partager avec ses membres. La bibliothèque troisième lieu répond à ce besoin en offrant un lieu de partage et d'échanges, mais aussi en permettant aux citoyens de s'y investir personnellement. Ainsi, la bibliothèque offre des informations sur les activités du quartier, prête des œuvres d'art créées par des artistes de la communauté⁴, donne la voix à ses usagers dans les journaux locaux en publiant, par exemple, les dessins des enfants. De ce fait, une identité locale est possible tandis que les usagers «collaborent à l'élaboration d'un bien collectif et ne font plus seulement participer aux débats». (Servet 2009, 49)

De plus, selon Pine et Gilmore, les gens sont aujourd'hui à la recherche d'une expérience. (Servet 2009, 56) Selon ce concept économique, nous sommes passés d'une économie agraire à une économie industrielle pour ensuite passer à une économie de services et aujourd'hui à une économie de l'expérience. L'idée est que l'on ne vend plus seulement un produit, on vend une expérience. Lorsque la personne pénètre en un lieu, tous ses sens sont sollicités. Prenons l'exemple d'un café où l'on entre et où l'œil est capté par la décoration, l'odorat assailli par l'odeur du café, l'oreille par le bruit

des grains moulus... tout ceci participe de l'expérience offerte au client à qui on offre non seulement un lieu pour boire son café, mais une expérience multisensorielle, une ambiance, un endroit où son imagination est stimulée, où il peut flâner et échapper au quotidien. En bibliothèque on traduit ce concept par l'*infotainment*, contraction des mots information et *entertainment*. On cherche ainsi à donner une expérience plaisante et positive à la bibliothèque.

Cette expérience multisensorielle est induite en bibliothèque par le design et l'architecture. L'esthétisme des lieux, le mobilier et l'éclairage stimulent la vue tandis que l'ouïe est attirée par les espaces musicaux offerts. Le toucher est curieux devant les différentes matières qui composent le design telles que le bois, le cuir, les fauteuils moelleux. Pour stimuler le goût et les odeurs, l'offre de nourriture et de boissons, dont le café, sont devenus des incontournables dans les bibliothèques troisième lieu. Selon Servet, «ces expériences sensorielles touchent nos émotions et provoquent un attachement». (Servet 2009, 57) De plus, l'usager se laisse séduire par l'ambiance et «nourrit un sentiment d'excitation à son égard». (Servet 2009, 57)

d) Un concept pour les archives?

Cette redéfinition des missions des bibliothèques est-elle envisageable pour les centres d'archives? Nous croyons que ceux-ci ont besoin de se repositionner dans cette nouvelle ère de l'information et de l'expérience. En effet, les centres d'archives souffrent ces dernières années d'un manque de financement. En 2008, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) indiquait que les centres d'archives dépendent cruellement de sources de financement externes (publiques, parapubliques et privées) dont ils reçoivent une aide restreinte. (ISQ 2008, 36) De plus, «les centres et services d'archives du Québec disposent de ressources financières et humaines qui ne sont pas proportionnelles à la place qu'ils occupent dans l'horizon des institutions culturelles». (Observatoire de la culture et des communications du Québec 2008, 36) L'abolition du programme national de développement des archives (PNDA) par Bibliothèques et Archives Canada (BAC) en 2012 en est un bon exemple.

Toutefois et malgré cela, les archivistes ont bien réagi à cette ère de l'information en proposant beaucoup de nouvelles archives numérisées et disponibles en ligne comme nous le verrons au point suivant. Mais cela n'est pas suffisant. Trop souvent, les usagers ou consommateurs de ces produits archivistiques en ligne ne réalisent pas tout le travail professionnel qu'il y a derrière ces initiatives en termes de sélection, de description, etc. Ceci nous amène à penser que les archives et les archivistes manquent de soutien de la part des citoyens, car ces derniers ne réalisent pas toute l'importance de notre rôle.

Comment, alors, convaincre et acquérir ce soutien des citoyens si ce n'est de les amener à s'impliquer dans nos centres d'archives? Nous l'avons vu, les usagers veulent être présents et jouer un rôle actif dans leur communauté. Comment y parvenir si ce n'est en faisant mieux connaître nos centres d'archives, en les transformant, dans la mesure du possible archivistique, en des troisièmes lieux incontournables? En devenant présents, voire indispensables en tant que lieux physiques de consultation, d'étude, mais aussi de divertissement et de loisir, les centres d'archives ne s'assureraient-ils pas d'un soutien citoyen essentiel à leur survie? En tant qu'institution culturelle et patrimoniale, les centres d'archives ont tout à gagner à se rendre plus visibles, à rendre leurs lieux de

consultation plus démocratiques, ouverts et accueillants, non seulement pour devenir incontournables, mais surtout pour diffuser les archives d'une manière plus appropriée aux nouveaux besoins des usagers de cette ère de l'information.

L'un des buts de la bibliothèque troisième lieu est d'attirer plus d'usagers en se présentant comme un lieu accessible et accueillant. Il serait intéressant de faire une étude pour constater comment les centres d'archives sont perçus par la population. Sont-ils des lieux ouverts et accueillants ou sont-ils l'apanage d'un petit groupe de chercheurs aguerris? Lorsque les gens entrent dans un centre d'archives, se sentent-ils intimidés parce qu'ils ne connaissent pas ses codes particuliers ou les façons de se comporter en un tel lieu? Doivent-ils traverser des postes de gardiens de sécurité? Doivent-ils laisser leur manteau au vestiaire, s'enregistrer en tant que chercheur, produire une carte d'identité? Doivent-ils indiquer pourquoi ils sont là, ce qu'ils veulent y faire et ce qu'ils y cherchent? Le bâtiment en lui-même est-il accueillant ou s'agit-il d'un immeuble imposant à grandes colonnes et lourdes portes où l'on ne voit pas à l'intérieur depuis la rue? Faut-il se diriger à travers des couloirs où la signalisation laisse à désirer? Parler avec un archiviste assis derrière un grand bureau est-il intimidant? La hiérarchie des rôles est-elle un frein à l'accessibilité des archives? Ne serait-il pas plus stratégique pour les centres d'archives d'ouvrir grandes ses portes aux citoyens? Les espaces sontils aménagés de telle sorte que le citoyen se sent accueilli et à l'aise d'y entrer pour accéder à son patrimoine documentaire? Ne faillons-nous pas, inconsciemment, de par l'aménagement de nos centres d'archives, à notre mission de diffusion?

Pour garantir leur survie, les centres d'archives ont besoin de l'appui des citoyens. Une solution pour y parvenir serait peut-être de transformer nos espaces en troisième lieu pour que les citoyens s'approprient ces espaces qui leur appartiennent. Pour ce faire, les centres d'archives doivent offrir des espaces qui répondent aux besoins des citoyens, toutes catégories confondues. Les chercheurs spécialisés, les étudiants et les généalogistes auront toujours leur place et leurs besoins particuliers doivent aussi être pris en compte, mais nous pensons qu'il faut élargir encore notre public cible pour inclure tous les citoyens, car ce patrimoine documentaire leur appartient; et il est de notre devoir, nous les archivistes, de leur ouvrir les portes des centres d'archives pour qu'ils puissent s'approprier leur culture et leur identité.

La solution est peut-être là où en sont arrivés certains centres d'archives, c'est-à-dire en faire des lieux de rencontre, par exemple pour des visites scolaires, avec des associations ou des clubs de généalogie, des lieux où on présente des débats, des conférences, des formations, des expositions. Les initiatives telles que des expositions d'œuvres d'art locales ou de documents archivistiques de la collection du centre d'archives sont tout à fait appropriées. Les centres d'archives ont énormément de potentiel en termes d'offre culturelle, mais sont-ils exploités à leur juste valeur? Et pourquoi ne pas offrir aussi un lieu de détente et de divertissement? De liberté? Un cinéma, des postes d'écoute de musique, des écrans de visionnement d'images ou d'œuvres d'art pourraient être mis à la disposition des usagers, leur permettant d'accéder à leur patrimoine sans avoir nécessairement une idée de recherche en tête lorsqu'ils pénètrent dans le centre d'archives. Des activités citoyennes peuvent être offertes également en lien avec les archives, par exemple, un concours d'archives familiales peu représentées dans les fonds détenus par le centre d'archives. Servet mentionne

que les bibliothèques veulent se départir de leur modèle élitiste, (Servet 2009, 66) mais qu'en est-il des centres d'archives? Elle dit que «les bibliothèques troisième lieu présentent peut-être l'opportunité d'encourager un autre rapport à la culture et au livre, une nouvelle sociabilité culturelle, plus ouverte et plus lisible par les usagers». (Servet 2009, 66) N'est-ce pas là une occasion unique pour les centres d'archives de tirer profit de ce nouveau courant?

Par contre, ce modèle a des limites, principalement financières, car réaménager un espace est coûteux. Les bibliothèques ont résolu ce dilemme en réduisant les espaces consacrés aux collections. Ainsi, après son réaménagement, la bibliothèque de Rotterdam a réduit de 35 % ses espaces consacrés aux collections. (Servet 2009, 60) Cette situation est-elle envisageable pour un centre d'archives? Non, car celui-ci a avant tout pour mission de conserver des documents. Il n'est pas possible, à notre avis, de réduire le nombre d'acquisitions pour faire plus d'espace pour les usagers. Cependant, il est possible de réaménager les espaces déjà existants selon le modèle du troisième lieu, mais la question de l'argent demeure : comment financer ces projets? Est-il possible d'augmenter le coût des reproductions et des photocopies? Dans les bibliothèques, les recettes de la vente de café et de nourriture servent à financer ces projets, mais la présence de telles denrées n'est pas souhaitable en centres d'archives où les documents sont uniques et doivent être protégés. De plus, la présence de nourriture pourrait favoriser la présence d'insectes nuisibles à la conservation des documents.

Une question se pose : les centres d'archives sont-ils connectés aux besoins des citoyens? Le doivent-ils? N'y a-t-il pas, ici, une formidable occasion pour les centres d'archives de bénéficier de ce «phénix culturel du xxr° siècle» que sont les troisièmes lieux? (Plante 2014, 148) La mission du centre d'archives telle qu'on la connaît aujourd'hui est-elle à redéfinir pour répondre aux nouveaux besoins des usagers de la société de l'information?

2. DES ARCHIVES ADAPTÉES À LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

La société de l'information a considérablement changé les rapports entre les archivistes et les usagers. Sous l'effet des changements induits par l'arrivée d'Internet, ceux-ci ont développé des besoins différents et de nouveaux usagers des archives utilisent aujourd'hui nos services⁵. Mais les archives se sont-elles adaptées à cette société de l'information? Joan Boadas i Raset pose la question dans son article «S'adapter ou disparaître!» et propose un modèle pour mesurer cette adaptation. (Raset 2010)

a) Le modèle de Boadas i Raset

La démarche de Raset a pour but principal de déterminer ce que les archivistes doivent changer pour s'adapter aux besoins des usagers de la société de l'information. Mais qu'est-ce qui a changé exactement? L'auteur remarque qu'un accès rapide à l'information est primordial pour l'usager, (Raset 2010,103) ce que démontre un usage grandissant des archives numériques. Pour illustrer cette utilisation grandissante, Raset présente les statistiques de consultation des Archives de la Mairie de Gérone en Espagne. En 2009, ce service d'archives a fourni 2 600 consultations en personne, par courriel et par téléphone. Comparativement, le site web du service d'archives a reçu

73 000 visites et 600 000 pages ont été consultées. (Raset 2010, 103) L'auteur observe les mêmes tendances aux Archives de l'État espagnol.

Il est entendu qu'une demande de consultation de documents en personne et qu'une visite sur une page Web sont difficilement comparables. Une visite sur place demande plus d'attention de la part de l'archiviste. Toutefois, comme le fait remarquer Raset, les usagers d'aujourd'hui veulent un accès immédiat à l'information et sont adeptes de la culture « Google » où tout est simple et rapide. Bien entendu il restera toujours des chercheurs qui ont besoin de consulter les documents sur place, mais le centre d'archives ne doit-il pas aussi tenir compte des usagers de la société de l'information et proposer un accès plus simple et rapide à ses documents? La popularité des archives sur le Web tient également au fait que les usagers n'ont pas nécessairement les disponibilités pour venir consulter des archives sur place, surtout lorsque le centre d'archives est ouvert aux mêmes heures que celles auxquelles ils travaillent.

Bien que l'auteur ne remette pas en cause les fonctions vitales des archives, il propose néanmoins des points à améliorer pour une meilleure adaptation à la nouvelle donne numérique. Tout d'abord, il suggère d'apprendre à mieux connaître les besoins des usagers dans le but de leur démontrer l'importance des informations contenues dans les archives. (Raset 2010, 106) Également, il propose de changer notre approche et de s'ouvrir à la collaboration avec les autres professions de l'information. La survie des archives passe-t-elle par ce rapprochement? Selon Raset, «nous ne pouvons aborder le nouveau modèle que nous avons devant nous avec les outils traditionnels. Il nous faut continuer l'effort et le travail effectués ces dernières années pour adapter notre profession aux nouveaux besoins et aux nouvelles demandes». (Raset 2010, 108)

Ainsi, bien que les archives doivent continuer de se moderniser et de s'adapter aux besoins des usagers, nous pensons que les statistiques présentées par Raset démontrent que les archives ont su s'adapter à l'ère numérique dans leurs services en ligne. Les taux de consultations sans cesse grandissants des archives présentes sur le Web le démontrent. Cependant, la situation au Québec est-elle comparable? Peut-on également affirmer que les visites en personne diminuent dans les centres d'archives au profit des visites en ligne?

b) La situation à BAnQ

Il y a plusieurs centres d'archives au Québec et ils sont diversifiés dans leurs missions et les services qu'ils offrent à leurs usagers. Bien que les centres d'archives de BAnQ ne soient peut-être pas représentatifs de la moyenne, ils présentent l'avantage de desservir un grand nombre d'usagers répartis géographiquement à travers la province, ce qui rend la comparaison statistique intéressante.

Les statistiques compilées par BAnQ depuis 2006 démontrent une baisse régulière des visites en personne dans les centres d'archives. (BAnQ Rapports annuels de 2006 à 2012) De 53 617 visites en 2006, les centres ont vu leurs visites diminuer presque chaque année, exception faite de 2011 qui a connu une légère hausse par rapport à l'année précédente pour atteindre 33 722 visites en 2012. Et ce, malgré l'ajout d'un point de service à Gaspé qui a fait passer le nombre des centres d'archives de neuf à dix en 2009. Sur ces sept années, la variation totale représente une baisse de 37%. Les

observations de Raset à propos des archives espagnoles se confirment pour le Québec : une baisse marquée des visites en personne dans les centres d'archives.

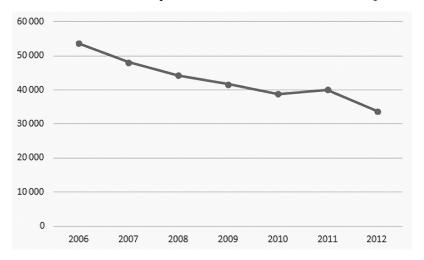


Tableau 1. Visites sur place dans les centres d'archives de BAnQ

Le nombre de visites en ligne sur le portail de BAnQ est plus difficile à comparer, car l'institution regroupant à la fois la Grande Bibliothèque et les centres d'archives, les statistiques compilées incluent toutes les visites sans différencier s'il s'agit de visites sur les pages de la bibliothèque ou celles des centres d'archives. Cependant, ce qui importe, c'est la tendance. En effet, que ce soit des visites pour la bibliothèque ou les archives, nous pensons que les comportements informationnels de ces deux types d'usagers doivent être sensiblement les mêmes, étant donné qu'ils font tous deux, après tout, partie de la société de l'information.

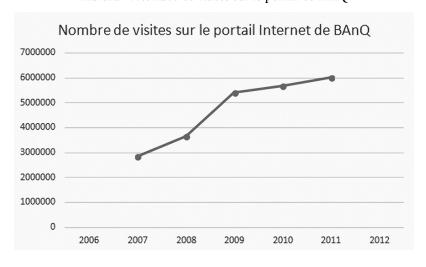


Tableau 2. Nombre de visites sur le portail de BAnQ

Ce dernier graphique nous montre à quel point les visites sur le portail de BAnQ sont en forte hausse depuis le début de la période. Ces données concordent avec celles de Raset et indiquent qu'au Québec aussi, les visites virtuelles sont en forte hausse. Elles sont passées de 2,8 millions de visites en 2007 à plus de 6 millions en 2011. C'est une hausse de 211% en à peine cinq ans. Bien qu'il serait hâtif d'avancer que les visites virtuelles soient la seule cause de la baisse des visites en personne, car il faudrait en étudier les causes en profondeur, ce phénomène est marquant. Bien entendu, les citoyens veulent pouvoir consulter plus d'archives en ligne et, de ce fait, les archivistes numérisent un plus grand nombre de documents et les rendent de plus en plus accessibles, ce qui alimente la consultation. Néanmoins, la baisse de fréquentation des centres d'archives est préoccupante.

Voici une autre donnée pour illustrer notre propos. Toutefois, elle n'est disponible que depuis 2010, ce qui ne permet pas une comparaison à long terme. Il s'agit du nombre de documents numériques consultés par les usagers de BAnQ. En effet, la tendance numérique, qu'elle exprime par le nombre de visites sur un site web ou le nombre de documents numériques consultés, est fort intéressante.

Le nombre de documents numériques consultés par les usagers de BAnQ connaît une hausse marquée entre 2009 et 2012. Malheureusement, BAnQ ne compilait pas cette donnée avant 2009 et il sera intéressant de voir si la tendance se maintient dans les prochaines années, mais le bond formidable observé pour ces quatre années est stupéfiant. En 2009, le nombre de documents numériques consultés à BAnQ était de 819 217 alors qu'il grimpe à plus de 6 millions en 2012. Notons toutefois qu'il s'agit de tout type de documents confondus détenus par BAnQ, ce qui inclut les livres numériques tout autant que les archives. Ces données montrent tout de même une tendance que l'on ne peut ignorer. D'ailleurs, le nombre de documents d'archives numérisés par BAnQ est passé de 1 million en 2007 à plus de 10 millions en 2012.

Nombre de documents numériques téléchargés (consultés) par les usagers

Tableau 3. Nombre de documents numériques consultés par les usagers de BAnQ

Ainsi, les archives doivent se moderniser, être à l'écoute des besoins des usagers et proposer des services qui leur siéent si l'on veut qu'elles continuent à être importantes et considérées comme telles par la population. Les statistiques que Raset présente tout autant que celles des centres d'archives de BAnQ démontrent que les archives ont su s'adapter à l'ère numérique dans leurs services en ligne. Cependant, les visites en personne dans les centres d'archives sont en déclin. Soyons idéaliste et imaginons que tous les documents détenus par un centre d'archives soient numérisés et en ligne. Dans ce cas, quelle serait la fonction de la salle de lecture? Les documents ne sont pas encore tous numérisés, mais les usagers n'agissent-ils pas déjà comme si cela était le cas? La popularité des archives en ligne et surtout des photos ne démontre-t-elle pas que les gens croient qu'il s'agit là de tout ce qui est disponible? La question est : les usagers continueront-ils à venir consulter des documents sur place s'ils peuvent y avoir accès depuis le confort de leur foyer et ce, à n'importe quelle heure de la journée? La question est pertinente, car la tendance est déjà là, les visites en personne étant en baisse au profit des visites virtuelles. Pascale Verdier, directrice des Archives de la Meuse, abonde dans le même sens : «les lecteurs continueront-ils à venir sur place dans trente ou quarante ans? Sera-t-il toujours nécessaire que les bâtiments d'archives soient aisément accessibles? Au centre-ville? Sera-t-il toujours nécessaire que conservation et communication soient aussi intimement liées qu'aujourd'hui?» Les archives numériques semblent répondre aux besoins des usagers de la société de l'information, mais les espaces de consultation ont-ils, eux, été adaptés? Les bibliothèques ont relevé ce défi avec l'implantation du concept de troisième lieu et il y a là matière à réflexion pour l'archiviste qui pourrait bien tirer profit de ce succès. Cette source d'inspiration pourrait permettre à l'espace physique et culturel des archives de trouver un second souffle.

3. DÉMOCRATISATION DICHOTOMIQUE DES ARCHIVES

Les archives en ligne sont de plus en plus nombreuses et leur popularité est confirmée. Toutefois, qu'en est-il des lieux physiques qui accueillent les usagers en personne? Les espaces sont-ils adaptés aux besoins des usagers de la société de l'information? Nous souhaitons comparer les différents besoins de ces usagers exposés au point 1 avec les consignes proposées dans certains guides d'aménagement de centres d'archives. Pour ce faire, nous avons choisi trois guides: le guide d'aménagement de Germain Courchesne publié aux publications du Québec, une publication en ligne du Portail international archivistique francophone (PIAF) sur l'aménagement de locaux d'archives ainsi qu'un livre publié par les éditeurs américains Michele F. Pacifio et Thomas P. Wilsted.

a) Le guide québécois d'aménagement d'un centre d'archives

Ce guide, écrit par des architectes et des archivistes des Archives nationales du Québec (ANQ), remonte à l'année 2000. À cette époque, les ANQ ne faisaient pas encore parties de BAnQ. Au moment de la rédaction, les ANQ comptaient huit centres d'archives répartis dans les différentes régions du Québec, soit Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke, Chicoutimi, Hull (aujourd'hui Gatineau), Rouyn-Noranda, Rimouski et Sept-Îles. L'ouvrage compte 110 pages et dans le chapitre trois, intitulé *Espaces et équipement*,

une partie est consacrée à l'aménagement de la salle de lecture. Cette partie compte 18 pages, ce qui représente environ 16% de l'ouvrage total.

Dans le guide, les auteurs présentent les quatre grandes fonctions archivistiques comme étant les acquisitions, le traitement et la description, la conservation et la diffusion. Selon eux, «l'accessibilité est l'essence même de tout système de gestion des archives. À quoi bon, en effet, acquérir, traiter et conserver des archives si celles-ci ne sont pas accessibles ni utilisables?» (Courchesne et al. 2010, 7) De plus, au Québec cette accessibilité est un droit acquis en vertu de la *Loi sur les Archives* (RLRQ c A-21.1) et de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* (RLRQ c A-2.1). La diffusion ne s'effectue pas seulement en salle de lecture où les documents sont accessibles pour consultation, mais aussi par les différentes expositions réalisées, les publications, les reproductions de documents ainsi que les animations éducatives et culturelles telles que les visites guidées ou les visites scolaires. Toutefois, l'aménagement des salles de lecture favorise-t-il la diffusion, l'une des quatre fonctions majeures de l'archivistique?

Dans le guide, les auteurs suggèrent d'assurer un bon éclairage de la salle de lecture, tout en favorisant l'éclairage naturel. Lorsqu'il est question des murs et des plafonds de la salle, seules les questions de structures sont abordées et on ne fait pas mention d'un design quelconque qui serait recommandé. Quant aux planchers et à la finition, la seule considération est le niveau de bruit. En effet, les matériaux choisis doivent avant tout absorber le bruit. Bien que la salle de lecture puisse être unique dans les petits et moyens centres d'archives, on souligne que dans les grands centres la salle principale peut être complétée par différentes autres petites salles en fonction des supports (microfilms, par exemple) ou des formats (cartes et plans, pour ne donner qu'un exemple).

La salle de lecture doit être aménagée pour favoriser la quiétude des chercheurs et leur circulation. (Courchesne et al. 2000, 38) Par ailleurs, les tables de travail doivent être munies de lampes individuelles et de prises de courant. Ce sont là les seules recommandations concernant la salle de lecture. Elles sont utiles, mais elles ne concernent pas réellement le confort des chercheurs, ni ne cherchent à leur offrir un troisième lieu quelconque. Ce sont avant tout des considérations d'ordre pratique. Toutefois, d'autres éléments intéressants pour l'accueil du public sont suggérés par les auteurs du guide. On propose, par exemple, une salle de repos où le public pourrait boire et manger. On suggère même de munir cet espace de fauteuils et tables basses pour le repos. (Courchesne et al. 2000, 63) Les auteurs suggèrent d'apposer des affiches ou des tableaux sur les murs. Cet espace, suggèrent-ils, peut servir à l'occasion d'un vernissage ou lors du lancement d'un livre.

L'accueil du public est assuré par un poste d'accueil situé dans le hall et accompagné, le cas échéant, d'une aire d'attente. Le vestiaire (obligatoire) ne doit pas être loin de l'accueil et de la salle de lecture. Ce poste d'accueil fait aussi office de bureau d'enregistrement des visiteurs. Souvent assuré par un garde de sécurité en uniforme, ce dernier joue également le rôle de surveillant, gardant un œil sur le vestiaire et parfois aussi sur la salle de lecture elle-même. Ces considérations sont-elles réellement nécessaires? Bien entendu, la sécurité des documents prime et ils ne doivent en aucun cas être endommagés. Mais ne veut-on pas également que les citoyens se sentent accueillis dans les centres d'archives, se sentent à l'aise de venir consulter leur

patrimoine documentaire? Être accueilli par un gardien en uniforme qui vous demande de vous identifier est-il intimidant? Déposer ses objets personnels au vestiaire est-il absolument nécessaire? Nous comprenons qu'on ne peut pas aller et venir dans une salle de lecture archivistique de la même façon que dans une bibliothèque, mais n'y a-t-il pas lieu de trouver un équilibre plus fluide entre contrôle et accessibilité? Les citoyens de la société de l'information aiment que les choses soient faciles, agréables et rapides. La configuration actuelle de l'accueil dans les centres d'archives est-elle adaptée à ces besoins?

Les auteurs du guide parlent aussi de l'importance du hall dans le bâtiment d'archives. «L'image du centre d'archives doit se refléter dans la composition architecturale du hall et être d'aspect agréable». (Courchesne et al. 2000, 65) C'est bien la seule fois, dans le guide, où l'on parle d'un «espace agréable». Les auteurs suggèrent que le hall soit largement vitré et aisément accessible de l'extérieur.

Le principal hic, à notre avis, dans ce guide, c'est que l'on y parle des usagers seulement comme des chercheurs. Or, nous savons aujourd'hui que ce public est en hausse et qu'il s'est diversifié. (Hottin 2003, 3) Il est certes composé de chercheurs et de généalogistes, mais à cette clientèle s'ajoutent des visiteurs qui fréquentent les expositions, des enfants et des enseignants qui bénéficient de visites scolaires, des usagers qui cherchent des renseignements administratifs tout autant que des curieux qui veulent découvrir le bâtiment et son architecture (Hottin 2003, 3). Il est certain que ce guide date un peu et que ses auteurs n'ont pas eu l'occasion d'être influencés par les bibliothèques troisième lieu, qui restent un phénomène récent.

Les derniers rapports annuels de BAnQ sont, à cet égard, intéressants à consulter. Dans celui de 2012-2013, l'institution affirme que l'une de ses missions est «d'offrir un accès démocratique à la culture et à la connaissance». (BAnQ 2013, 10) L'une des façons d'y arriver, selon BAnQ, est d'offrir des espaces troisième lieu à ses usagers. Comme le rapport ne fait pas la distinction entre les espaces bibliothèques et les espaces destinés aux archives, nous tenons pour acquis que l'énoncé de mission suivant s'adresse à tous ses espaces : «BAnQ doit entrer dans l'existence des citoyens du Québec en leur offrant un *troisième lieu de vie* réel et virtuel qui, au-delà de leur foyer et de leur lieu de travail, leur ouvre un espace d'échange, de rencontre et d'épanouissement personnel». (BAnQ 2012-2013, 10) C'est tout un programme! Mais il est intéressant de constater que la notion de troisième lieu fait partie intégrante de l'énoncé de mission.

Dans son rapport précédent (BAnQ 2012), BAnQ se présente clairement comme un troisième lieu: «au cœur de la communauté, carrefour des connaissances et des cultures, les édifices de BAnQ sont des troisièmes lieux consacrés à la recherche et au plaisir d'apprendre, des espaces accueillants et propices à la découverte». (BAnQ 2012, 25) De plus, voici comment elle présente ses visiteurs: «visiteur occasionnel ou régulier, on y vient par hasard, par habitude, par plaisir. On y revient surtout [...] BAnQ [...] est responsable d'une véritable démocratisation culturelle, en rupture avec une vision élitiste de la culture». (BAnQ 2012, 27) Il est difficile de savoir si BAnQ parle de la Grande Bibliothèque ou si elle inclut les centres d'archives dans cette définition. Un peu plus loin dans ce même rapport annuel 2011-2012, BAnQ parle plus spécifiquement de ses centres d'archives qu'elle semble également considérer comme des troisièmes

lieux, les qualifiant «[...] d'espaces conviviaux, favorisant la rencontre et les échanges [...]». (BAnQ 2012, 35)

Des exemples récents d'aménagement et de construction de nouveaux centres d'archives, notamment en France, témoignent d'un changement à cet égard. Ces projets, tenant compte des nouveaux besoins des usagers, ont adapté leur offre d'accueil et l'ont diversifiée en fonctions des nouvelles clientèles. De plus, comme nous venons de le voir, BAnQ, dans ses derniers rapports annuels se revendique d'un espace troisième lieu même dans ses centres d'archives.

b) L'aménagement de locaux d'archives selon le PIAF

Le portail international archivistique francophone (PIAF) propose plusieurs modules de formation sur son site Web, dont un sur l'aménagement de locaux d'archives. Ce module a été conçu par Gérard Ermisse qui est, depuis 2004, directeur des Archives nationales à Paris et par France Saie-Belaisch, architecte au Service Interministériel des Archives de France depuis 2003. Dans ce module composé d'une douzaine de pages, les auteurs nous invitent à prendre en considération, dès l'introduction, l'idée que «[...] la construction, l'adaptation ou l'aménagement de bâtiments d'archives spécifiques [sont] censés comprendre toutes les fonctions d'un services d'archives, de la collecte à la valorisation». (Ermisse et Saie-Belaisch 2001, 7) Comme il convient, une large partie est consacrée à la sécurité et la conservation des archives.

La partie C. 2.3. a attiré notre attention, car elle est intitulée *Ne pas négliger le confort des agents et du public*. À cet effet, les auteurs indiquent que : «le confort des agents et des usagers ne peut plus être négligé comme il l'a été trop souvent autrefois. Il est indécent de cantonner de nos jours des archives et des archivistes dans des locaux sans lumière du jour voire insalubres ou sous des combles à peine aménagés, sans parler de la dignité du service du public qui ne peut être assurée dans de telles conditions». (Ermisse et Saie-Belaisch 2001, 12) Nous sommes étonnés de voir cette mention explicite de confort alors que le module date de 2001, soit une année seulement après la publication du guide québécois d'aménagement des centres d'archives. Il semble que pour le PIAF, le confort soit un élément important. Cependant, le lecteur éprouve une certaine déception à la lecture de la section portant sur la salle de lecture, où seul l'aspect du contrôle et de la sécurité est évoqué.

Mais les temps changent et dans une publication un peu plus récente datant de 2004, non pas cette fois du PIAF, mais des Archives nationales de France, les mêmes auteurs, aidés de Elsa Marguin Hamon, présentent les derniers bâtiments d'archives construits en France. (Ermisse et al. 2004) À l'occasion de cette compilation, Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France depuis 2001 propose un avant-propos fort éloquent. Peu avant la publication de cet ouvrage, la directrice rappelle les dernières journées internationales des archives à Annecy (mai 2003) où le thème principal a été une réflexion sur de nouvelles modalités de conception des salles de lecture. Martine de Boisdeffre rappelle à juste titre que «les moyens mis en œuvre pour la conservation des archives trouvent leur justification ultime dans la mission de communication au public». (Ermisse et al. 2004, 6) La question reste cependant toujours la même : comment concilier les besoins de conservation et de sécurité des documents avec une plus grande ouverture de l'accueil et de l'accessibilité des archives par la population?

Martine de Boisdeffre exprime ce paradoxe de façon éloquente: «les archivistes sont quotidiennement confrontés à cette quadrature du cercle qui consiste à concilier conservation et communication, protection et ouverture [...]». (Ermisse et al. 2004, 6)

Il n'en demeure pas moins que les salles de lecture doivent aujourd'hui tenir compte, entre autres, des nouveaux supports de consultation. Beaucoup consultent maintenant les archives sur le Web et il peut être intéressant de fournir, en salle, des postes informatiques pour que les usagers puissent s'en servir. C'est le pari qu'a tenu le centre d'archives des Yvelines en France. En effet, lors de la construction du nouveau bâtiment pour les archives départementales, les Yvelines ont conçu deux salles de lecture. L'une, plus traditionnelle, avec accès contrôlé est destinée à la consultation des documents originaux tandis que l'autre, appelée le «cyberespace» est constituée de plusieurs postes informatiques en libre-service. Dans cet espace, les usagers peuvent aller et venir librement sans autre forme de contrôle. N'est-ce pas là une façon tout à fait intéressante non seulement de répondre aux besoins des usagers de la société de l'information, mais de prévoir des espaces ouverts et d'autres plus contrôlés afin de respecter l'équilibre protection et ouverture dont parle Martine de Boisdeffre?

La directrice des archives de France fait également remarquer qu'aujourd'hui, il importe de répondre aux besoins d'un public diversifié, mais aussi d'assumer des missions publiques élargies. Elle propose en outre d'enrichir l'offre culturelle en proposant des expositions et des conférences qui attirent un nouveau public. Ces considérations ont un impact sur la conception des nouveaux bâtiments d'archives tout autant que sur l'aménagement des locaux destinés à l'accueil du public. Cette recherche d'une plus grande ouverture se manifeste dans l'architecture même du bâtiment : «cette fonction d'ouverture a des conséquences sur l'architecture des bâtiments, puisqu'elle aboutit dans bien des cas à une forme de théâtralisation du dialogue entre espaces de conservation clos et espaces ouverts sur l'environnement urbain». (Ermisse et al. 2004, 6) De plus, les aspects esthétiques du bâtiment sont aussi plus importants qu'auparavant. Il est intéressant également de constater que la notion de confort des usagers fait partie du discours de Martine de Boisdeffre: «La dynamique architecturale et le confort des espaces intérieurs ne sont pas étrangers au plaisir d'archives, parce que les bâtiments doivent à la fois affirmer esthétiquement leur spécificité et offrir au public l'image d'un univers familier et accueillant, tout en répondant au mieux aux fonctions et aux missions qui leur sont assignées [...]». (Ermisse et al. 2004, 7) L'influence du concept de troisième lieu est palpable dans le discours de la directrice des Archives de France.

c) Un point de vue américain

Dans leur livre intitulé *Archival and Special Collections facilities* datant de 2009, Michele F. Pacifio et Thomas P. Wilsted, directeurs de la publication, proposent un guide d'aménagement d'un centre d'archives à l'intention des archivistes, des bibliothécaires, des architectes et des ingénieurs. Si une grande partie de l'ouvrage de 191 pages s'attarde très justement à la sécurité et la conservation des documents, deux éléments primordiaux de tout centre d'archives qui se respecte, ils se font avares de conseils en matière d'aménagement des espaces publics.

Lorsqu'il est question de la salle de lecture dans ce guide, l'approche se fait presque toujours sous l'angle de la sécurité. En effet, les auteurs suggèrent que les chercheurs doivent être constamment surveillés pour éviter que les documents soient endommagés. Pour eux, la salle de lecture est surtout l'espace où les documents «are at the greatest risk of damage, vandalism, or theft». (Pacifio et Wilsted 2009, 64) On indique par exemple que tous les chercheurs devraient être assis du même côté des tables afin de faire face aux caméras de surveillance. Quelques pages sont consacrées à l'éclairage des salles de lecture, mais encore une fois c'est surtout pour s'assurer que cet éclairage soit suffisant pour que le personnel des archives puisse surveiller les chercheurs. On mentionne heureusement que l'éclairage doit aussi être suffisant pour que les chercheurs puissent mener à bien leur travail.

Lorsqu'il est question du matériel et des meubles, on suggère cependant «an environment that is similar to the stacks, understanding that the era also needs warmth, inviting décor, and sound absorption». (Pacifio et Wilsted 2009, 118) Mais c'est bien le seul moment où cet aspect est abordé et encore, de façon plus que succincte. Le plus important pour les auteurs reste la sécurité des documents : «reading rooms are designed so that the records are protected at all times». (Pacifio et Wilsted 2009, 145) Ils suggèrent aussi la possibilité d'avoir des salles de consultation différentes selon les formats ou le support des documents. Il n'en demeure pas moins que les salles de lecture doivent demeurer des endroits tranquilles aménagés avec des matériaux qui absorbent le bruit. La notion de confort n'est pas abordée. En tout, dix pages sont consacrées à l'aménagement de la salle de lecture, soit environ 5 % de l'ouvrage. C'est bien peu si l'on cherche à aménager des espaces accueillants et confortables pour les usagers.

Ainsi, nous avons vu que les différents guides d'aménagement proposés mettent l'accent sur la conservation des documents et leur sécurité, ce qui est bien normal. Cette fonction de conservation est certainement une des plus grandes différences avec le monde des bibliothèques. En effet, le document d'archives est difficilement remplaçable s'il est détruit ou endommagé, car par définition, il n'existe qu'un seul original. C'est pourquoi la consultation des archives en ligne est non seulement populaire auprès du public, mais aussi auprès des archivistes, car une fois numérisé, l'original peut être conservé en lieu sûr. C'est aussi pourquoi les centres d'archives ne sauraient être des espaces totalement ouverts à la façon des bibliothèques troisième lieu où l'on peut boire, manger et aller et venir à sa guise. Toutefois, l'exemple de l'aménagement des salles de consultation des archives des Yvelines est intéressant et laisse à penser que des aménagements sont possibles pour satisfaire les besoins des différentes clientèles d'usagers. Bien que le guide québécois d'aménagement des centres d'archives tout autant que celui du PIAF et de notre exemple américain soient avares de conseils en ce qui concerne le confort et le design des salles de lecture, le discours de Martine de Boisdeffre et celui de BAnQ à travers ses rapports annuels laissent entrevoir une certaine influence du concept de troisième lieu dans le domaine des archives.

4. APPLIQUER UN CONCEPT BIBLIOTHÉCONOMIQUE AUX ARCHIVES?

De nombreux projets communs entre les bibliothèques et les archives montrent une tendance à la convergence entre ces deux institutions de mémoire. Partageant des activités et des fonctions similaires de collecte de documents, préservation et diffusion, n'est-il pas naturel de les voir de plus en plus travailler ensemble, surtout à

l'ère de l'information numérique qui pose des défis de taille qu'il convient de partager et d'affronter en commun? Associés à cette collaboration naturelle entre les deux institutions, on trouve aussi les nouveaux besoins des utilisateurs des archives à l'ère de l'information. Quels sont-ils en termes de construction de bâtiments et d'aménagement de nouveaux espaces? Le troisième lieu y trouve-t-il sa place?

a) Convergences entre bibliothèques et archives

Ces dernières années, de nombreux projets ont réuni les bibliothèques et les archives et ce, dans de nombreux domaines. C'est le cas par exemple des normes internationales de description. En effet, certaines bibliothèques, qui cherchaient à décrire des ensembles documentaires, ont cherché à s'appuyer sur les normes de descriptions archivistiques, comme l'a fait la Bibliothèque nationale de France (BnF) qui a utilisé l'EAD (*Encoded Archival Description*). (Vatican 2011, 18) Agnès Vatican souligne par ailleurs qu'il y a des archives dans les bibliothèques et des bibliothèques dans les centres d'archives et qu'en conséquence, la convergence de compétences est nécessaire. (Vatican 2011, 18) On voit aussi les deux types d'institution collaborer dans des projets de négociation d'achat de nouveaux équipements ou de fournitures. C'est aussi le cas pour des projets immobiliers, comme par exemple les Archives départementales des Bouches-du-Rhône installées à la Bibliothèque départementale. Au Canada, nous n'avons qu'à penser à BAC ou BAnQ qui toutes deux réunissent bibliothèque et archives au sein d'une même institution.

De nombreux projets sont également réalisés en commun, surtout dans le monde numérique. Dans une volonté de rendre les documents accessibles à partir d'un portail commun, plusieurs initiatives ont vu le jour, comme par exemple Europeana qui réunit des millions d'objets numériques provenant de plusieurs musées, centres d'archives et bibliothèques européennes en un seul point d'accès en ligne. Plusieurs articles ont été écrits sur la convergence des archives, bibliothèques et musées. En anglais, l'acronyme LAM est utilisé, pour library, archives, museums. LAM est même utilisé comme un nom commun, comme s'il s'agissait d'une entité à part entière, ce qui est relativement curieux. En effet, de nombreux auteurs s'attardent à convaincre le milieu qu'une convergence est nécessaire, d'une part parce que certaines fonctions professionnelles des LAM sont les mêmes (l'acquisition, la préservation, la diffusion, servir le public, etc.), mais aussi parce que l'ère du numérique nous rapproche et rend la convergence encore plus nécessaire : «There are good reasons why librairies, archives, and museums have evolved on separate paths, but the information age arising around new information and communication technologies brings them together as never before. (Hedstrom et King 2003)

Comme exemples de cette convergence, Christian Dupont cite des rencontres triannuelles des différentes associations professionnelles du LAM aux États-Unis. (Dupont 2007, 14) Ces rencontres ont pour but de s'échanger de l'information et de discuter des défis communs auxquels font face les institutions des LAM. D'autres exemples se situent dans l'accès numérique en ligne des ressources, comme nous l'avons déjà mentionné. Ceci demande une certaine restructuration des informations afin de mieux les adapter à la culture du Web et pour les rendre accessibles aux utilisateurs selon leurs propres besoins sans qu'ils aient à passer par les sites Web des différentes institutions. (Anderson et Allen 2009)

Ainsi, les archives et les bibliothèques convergent l'une vers l'autre dans de nombreux domaines, surtout depuis l'avènement du Web. Mais comme nous l'avons évoqué, la convergence existe aussi en termes d'espaces physiques, dans les cas où des institutions ont soit été fusionnées ou simplement, partagent un même bâtiment. Les auteurs Wendy M. Duff *et al.* ont mené une étude fort intéressante en 2013 qui documente les expériences d'institutions convergentes, dont deux au Canada (le Centre canadien d'architecture de Montréal et la Taylor Family Digital Library à Calgary) et trois en Nouvelle-Zélande. L'étude a pour but de dégager les différentes motivations qui ont favorisé la collaboration et la convergence entre ces institutions, les défis rencontrés ainsi que les bénéfices qu'elles ont retirés de cette convergence.

Les auteurs soulignent avec justesse que, bien que les trois composantes des LAM aient des vocations similaires, elles sont quand même distinctes et ont évolué à travers différents mandats et cultures professionnelles. Bien sûr, elles partagent des fonctions semblables, mais elles ont des pratiques professionnelles différentes, des formations différentes et des méthodes organisationnelles qui les différencient. Selon les auteurs, deux facteurs principaux sont les éléments déclencheurs à une convergence : l'avènement de l'environnement numérique et un idéal d'accès public amélioré. (Duff *et al.* 2013)

L'étude démontre également que la clé du succès est de trouver l'équilibre entre le respect des expertises professionnelles et la convergence afin que les différents systèmes se rencontrent. Toutefois, et comme le soulignent très justement les auteurs, cette étude a des limites, entre autre dues au fait que les participants interviewés sur leur lieu de travail ne l'ont pas fait de façon anonyme et ne se sont peut-être pas sentis à l'aise de soulever les points négatifs de la convergence.

Helena Robinson, pour sa part, a un avis mitigé à propos de la convergence. Selon elle, les LAM sont très souvent présentées comme des institutions de mémoire. Or, ce terme d'institution de mémoire n'est pas, selon elle, bien adapté à l'analyse critique nécessaire de la convergence: «Such a generic concept is not especially productive in facilitating the thorough, critical analysis necessary to highlight both the synergies and discords in the history and memory-making techniques of museums, libraries and archives». (Robinson 2012, 413) Elle prend exemple sur un certain nombre de musées australiens qui partagent leurs espaces avec la bibliothèque ou les archives locales. Bien que ces nouvelles institutions créent un nouveau modèle organisationnel, il s'agit d'un «important turning point in how preservation and interpretation of culturally significant material is understood and institutionally framed... (Robinson 2012, 413) Selon Robinson, les projets de convergence sont généralement plus motivés par des besoins d'efficacité financière et de rationalisation des services que par un véritable idéal d'accès universel à l'information et aux documents patrimoniaux. (Robinson 2012, 414) Mais comme nous l'avons vu avec l'étude de Duff et al., les usagers ne sont-ils pas heureux par l'avènement ou l'émergence de tels projets?

b) Les besoins actuels des usagers des archives en termes d'espaces physiques et de bâtiments

Ces dernières décennies plusieurs constructions de nouveaux bâtiments d'archives tant en France qu'au Canada ont eu lieu. Bien que les guides d'aménagement soient avares de conseils sur l'aménagement d'un troisième lieu, plusieurs initiatives

laissent penser que les architectes et les archivistes impliqués dans ces projets lui ont fait une certaine place, sensibles aux nouveaux besoins des usagers de l'ère de l'information. Christian Hottin a écrit deux articles intéressants à ce sujet à titre de conservateur au Centre des archives du monde du travail à Roubaix. Il fait remarquer que la fonction première d'un centre d'archives était autrefois de conserver les documents et pas nécessairement de recevoir des visiteurs. Les temps ont changé: «Si conserver est bien l'essence de l'institution archivistique, accueillir constitue pour elle un enjeu stratégique récent mais capital». (Hottin 2003, 3)

Cependant, pour planifier des espaces d'accueil, il faut bien connaître son public et ses besoins. Les études françaises montrent, contrairement à ce que nous avons vu pour BAnQ, que la fréquentation des archives par le public a augmenté et qu'il s'est diversifié. Cette diversification est présente aussi dans les différents centres d'archives québécois. On n'y retrouve plus seulement des chercheurs ou des étudiants, mais aussi des généalogistes (parfois en très forte proportion), des visiteurs qui fréquentent les expositions, des enfants et des enseignants, les curieux, non-usagers que l'on tente de capter. (Hottin 2003, 4) Les espaces de diffusion des archives doivent donc s'adapter à cette nouvelle clientèle et même devraient être adaptés aux non-usagers dans le but de leur faire découvrir leur culture documentaire. Il est vrai qu'il est difficile de savoir pourquoi les gens ne fréquentent pas un lieu, mais des études de besoins des usagers existants dans les centres d'archives sont primordiaux pour s'assurer que l'offre en termes d'espaces de travail et de vie soit adéquate.

Ainsi, en France, les nouveaux projets de construction de bâtiments d'archives tiennent compte des besoins des usagers en matière d'accueil. Selon Hottin, cet accueil, dans les centres d'archives, se transforme et se rapproche désormais de celui des bibliothèques. (Hottin 2003, 5) On souhaite ainsi conquérir de nouveaux publics, et un effort est fait pour que les usagers se sentent chez eux. Cette perspective est tout à fait troisième lieu. Cette tendance ne se retrouve pas que dans la structure d'accueil. On la voit aussi dans l'aménagement d'espaces différents destinés à répondre aux nouveaux besoins des usagers. Ainsi, les espaces incluent souvent une salle de conférence et une salle d'exposition en plus de la salle de lecture.

Comment cet accueil et cet aménagement s'expriment-ils dans la réalité? Selon Hottin, l'accueil commence avec la façade de l'édifice «qui suggère au lecteur comme au simple passant une représentation des valeurs et des missions de l'institution». (Hottin 2003, 10) Aux Archives municipales de Lyon, on a plutôt insisté sur le concept d'ouverture. On a voulu créer un espace ouvert «acteur de la cité, générateur d'une dynamique urbaine». (Albert Constantin, cité par Hottin 2003, 10) C'est dans ce but que la façade de l'édifice est entièrement vitrée. Le hall d'entrée est aussi primordial dans l'accueil des visiteurs du nouveau bâtiment d'archives. Des efforts architecturaux y sont consacrés afin de rendre le lieu accueillant. Ensuite, on préconise que le bureau d'accueil et la salle de lecture soient facilement accessibles depuis le hall d'entrée. La salle de lecture est également très importante. Le nombre de places doit être suffisant et parfois, comme nous l'avons vu avec l'exemple des Yvelines, des salles différentes peuvent être aménagées pour des besoins différents. Il faut aussi prévoir des salles de travail pour les groupes, car il y a une demande de ce côté de la part des usagers.

La salle de conférence permet d'accueillir de nouveaux publics qui, d'ordinaire, ne fréquentaient pas nécessairement les centres d'archives. On peut par exemple y accueillir des colloques, des réunions, des projections de films ou des retransmissions d'émissions de télévision. Idéalement, pour répondre à ce besoin, la salle de conférence doit être équipée de la technologie nécessaire pour diffuser du matériel audiovisuel sur tous les supports existants, ou presque, ainsi que, bien entendu, d'une connexion Internet sans fil.

Enfin, la localisation du bâtiment d'archives lui-même revêt son importance. À l'époque où la fonction de conservation était prédominante, on a construit des bâtiments en périphérie des villes pour plus de commodité et pour réduire les coûts. Les transformer aujourd'hui en lieu de rencontre pose certains défis d'accessibilité. Certains préfèrent alors conserver les documents loin du centre et garder un point d'accès public au centre-ville. C'est le pari que tient Bibliothèque et Archives Canada avec son centre de préservation à Gatineau et sa localisation au centre-ville d'Ottawa. Toutefois, ceci pose d'autres défis, tels que l'accès rapide aux documents que les usagers veulent consulter. Les nouveaux bâtiments ont donc avantage à être construits de façon centrale, proche des citoyens et des moyens de transport. Les espaces de rencontre, de communication et d'exposition ont plus de chance d'être fréquentés s'ils se situent au cœur de la vie urbaine.

Il va de soi qu'il ne faut pas négliger, dans ces considérations, la fonction première des archives qui est celle de conserver: «The first and the most important mission of the archival organizations are to protect the archival material that they maintain». (Senturk 2011, 66) Ainsi, les lieux abritant des archives doivent avant tout répondre aux principes de conservation des documents et de sécurité des personnes en cas de sinistre. Le défi est de trouver un équilibre entre ces fonctions de conservation, de sécurité et d'ouverture, et d'accueil du public. Comme l'a dit si justement M. Guy Berthiaume lors d'une conférence dans le cadre d'un cours d'introduction aux sciences de l'information à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, «si personne ne sait que l'archive existe, elle n'existe pas »⁶. La fonction de diffusion est donc tout aussi primordiale. Ainsi, lorsqu'il est question de bâtiment, la salle de lecture reste l'espace de diffusion par excellence. En cette matière, les architectes ont conduit des études et les pratiques se sont modernisées. Une attention particulière a été portée au mobilier, pour plus de confort, à l'éclairage et à la lumière auxquelles des soins particuliers sont apportés, car elles doivent être d'une grande qualité pour permettre de déchiffrer les manuscrits. L'isolation phonique est aussi une préoccupation afin de rendre les salles de lecture les plus silencieuses possibles et propices à l'étude. C'est pour cette raison que la moquette est souvent le choix retenu. La création d'espaces de détente est aussi présente dans ces nouveaux espaces de consultation d'archives. Bien que ces quelques notions de troisième lieu soient encourageantes, il n'est quand même pas question, encore, de faire des centres d'archives des lieux de divertissement ou de détente à proprement parler. Le discours d'aménagement des centres d'archives évolue et s'adapte aux nouvelles catégories d'usagers et aux nouveaux besoins des usagers traditionnels des archives. Cette évolution est visible dans les pratiques actuelles de construction et d'aménagement de centres d'archives plutôt que dans les guides d'aménagement qui, nous l'avons vu, sont plutôt avares de conseils pour l'émergence d'un troisième lieu.

Mais qu'est-ce qui différencie la bibliothèque comme troisième lieu de celui en centre d'archives pour les mêmes fins? Il est utile de comparer les deux, car, nous le voyons, la tendance troisième lieu s'exprime aussi dans les centres d'archives, tant dans la construction des bâtiments que, sur le plan des principes, dans les rapports annuels de BAnQ comme nous l'avons vu précédemment. Hottin pose la question suivante relativement à la comparaison entre bibliothèques et centres d'archives: «existe-t-il, fonctionnellement, une spécificité irréductible de l'espace de travail en archives par rapport aux solutions mises en œuvre dans d'autres institutions?». (Hottin 2003, 20) Bien que n'apportant pas de réponse claire, il nous met cependant en garde: «il est d'un grand intérêt de connaître le mieux possible les pratiques et les réalisations de ces domaines, autant pour s'en inspirer que pour s'en démarquer et tenter de dégager ce qui constitue, du fait de sa spécificité historique et sa structure institutionnelle, l'originalité du lien entre la fonction "archives" et le bâtiment d'archives». (Hottin 2003, 21)

La différence fondamentale, selon nous, entre bibliothèques et centre d'archives est le caractère unique du document d'archives par rapport au document présent en bibliothèque qui existe en plusieurs exemplaires. Ce caractère unique du document d'archives et de son contexte documentaire (la série ou le fonds d'archives) rend la fonction de conservation primordiale. Il ne faut certes pas perdre de vue cet état de fait. Ainsi, il convient d'adopter les aspects du troisième lieu qui sont compatibles avec cette mission de conservation des archives. Pourquoi pas? Si c'est ce que les usagers veulent, si cela permet d'élargir la mission de diffusion du patrimoine documentaire chère aux archives, si cela permet d'accueillir de nouveaux publics, alors allons-y! L'expérience française présentée par Hottin montre que plusieurs espaces d'archives sont aménagés dans l'esprit du troisième lieu et que c'est une réussite, car la fréquentation augmente. Il y a donc un équilibre à trouver, entre conserver les documents à tout prix et les rendre accessible à un plus large public en un lieu où celui-ci se sent à l'aise, comme à la maison, dans un endroit attrayant, accueillant, dynamique, chaleureux qui lui donnera envie d'y vivre et d'y découvrir son histoire.

Il semble que, plus que le livre ou l'objet d'art, la production humaine qui s'insère dans la chaîne de traitement de l'institution archivistique en ressorte transformée, inventée, et tire pour finir son objectif «d'archives» du travail que l'institution opère sur elle. Dès lors, au nom de la continuité entre la pratique archivistique et sa finalité de communication, fondatrice de l'unité intellectuelle du métier, on peut affirmer la nécessité d'une réunion *physique* des fonctions de conservation et de communication. (Hottin 2003, 21)

Qu'en disent les usagers? Peu d'études de besoins sont actuellement réalisées au Québec, malheureusement. À tout le moins, la littérature est plus que discrète sur le sujet. Senturk a mené une telle enquête auprès des usagers des Archives ottomanes à Istanbul. Sans vouloir énumérer tous les résultats, il est intéressant de constater que parmi ceux-ci, certains relèvent d'une conception troisième lieu. Toutefois, les soixante interviewés de cette enquête sont des chercheurs académiques ou des étudiants. C'est pourquoi les besoins énumérés sont surtout en lien avec l'accessibilité des documents, la qualité des copies, etc. Il est néanmoins intéressant de constater que même auprès de cette clientèle d'usagers que l'on pourrait qualifier de traditionnelle, l'un des thèmes évoqué est celui de la qualité de l'environnement de recherche. Les usagers demandent

du confort dans le mobilier et ils souhaitent un environnement physique agréable. De plus, parmi les différents nouveaux services attendus, certains usagers ont mentionnés les aspects suivants: "welcoming atmosphere; location of the institute being easy to reach; existence of a place to rest and relax". (Senturk 2011, 71) Ces aspects très troisième lieu sont donc présents même chez une clientèle d'usagers traditionnels. Et comme le mentionne Senturk, la satisfaction des usagers est importante, "it is the first step to optimum profit". (Senturk 2011, 72) Il convient donc de satisfaire les usagers, mais pour cela il faut les écouter et bien les connaître.

La limitation de l'enquête de Senturk et des autres études de besoin des usagers est qu'elles ne tiennent pas compte des besoins des non-usagers. Certes difficiles à deviner, il n'en demeure pas moins que bon nombre de centres d'archives modernes ont pour but avoué d'augmenter leur clientèle et d'attirer de nouvelles catégories d'usagers en leurs murs. Quand on a demandé à Pascale Verdier, alors directrice des Archives départementales de la Meuse, quel serait le bâtiment d'archives de l'avenir, elle a énuméré six nouvelles préoccupations. Elle évoque tout d'abord la sécurité des documents, dû à une augmentation des vols de documents d'archives en France. Ensuite, elle mentionne la prise en compte de l'espace urbain dans lequel le bâtiment d'archives doit maintenant s'intégrer. L'écologie doit aussi maintenant être considérée. On vise de plus en plus à construire des bâtiments autonomes sur le plan énergétique. Elle parle aussi du changement de mentalité du public. Comme nous l'avons déjà mentionné, les publics se diversifient et leurs besoins sont nouveaux. Les nouveaux bâtiments d'archives doivent tenir compte de ces différentes clientèles. Elle mentionne aussi les demandes du public, telles que des salles de travail pour les groupes, une réalité nouvelle en centre d'archives. Enfin, comme nous l'avons mentionné précédemment, les nouvelles technologies et la consultation des archives à distance vont, probablement, remettre en question nos grandes salles de lecture. (Verdier 2003)

Pour que les centres d'archives continuent d'être fréquentés, nous pensons qu'il faut justement en faire des espaces attrayants que les citoyens doivent s'approprier. Lieux de diffusion, de rencontres et d'échanges, ils deviendront des incontournables dont les usagers ne voudront plus se passer. Les centres d'archives doivent continuer d'évoluer avec la société dans laquelle ils vivent. Les besoins des usagers vont certainement changer dans les trente ou quarante prochaines années. Le défi, pour les centres d'archives, sera de s'adapter à ces changements pour continuer d'être pertinents.

Les attentes, les exigences et les comportements ont évolué : notre objectif à travers la création d'un outil de communication avec notre public qu'est un nouveau bâtiment est toujours celui du «bonheur» et du plaisir même des citoyens, des chercheurs et des usagers [...]. (Ermisse et al. 2004, 5)

CONCLUSION

Le concept de troisième lieu, si populaire en bibliothèque, répond aux nouveaux besoins des usagers de la société de l'information. Les centres d'archives, qui accueillent aussi ces usagers, sont-ils adaptés, dans leurs structures d'accueil et dans leurs espaces physiques, pour répondre à ces nouveaux besoins? Les archives ont su s'adapter à l'ère numérique par leurs services en ligne. Toutefois, la tendance tend à démontrer que

ce n'est pas le cas pour les services en personne. En effet, le nombre de visiteurs en centres d'archives est en déclin depuis plusieurs années et les guides d'aménagement de centres d'archives n'incluent pas de propositions troisième lieu qui seraient une réponse aux besoins de cette clientèle renouvelée. Cette démocratisation dichotomique des archives est inquiétante, dans la mesure où la pertinence des salles de lecture pourrait être remise en cause tôt ou tard, dans la mesure également où, dans ces périodes troubles de coupures budgétaires, le soutien accordé par les citoyens serait précieux.

Or, ce soutien est bien timide, car la population ne réalise pas nécessairement l'importance du rôle des archives pour la société. Une solution à ce problème est peut-être de transformer nos centres d'archives en espaces troisième lieu pour que les citoyens puissent y développer un sentiment d'appartenance. Appliquer ce concept bibliothéconomique aux archives est tentant, vu la réussite du modèle pour les bibliothèques. De plus, de nombreux exemples montrent une forte tendance à la convergence entre les deux professions. Et puis, partant de l'hypothèse que les centres d'archives n'étaient pas des espaces troisième lieu jusqu'à tout récemment, nous constatons, grâce à l'étude des rapports annuels de BAnQ et aux constructions de nouveaux bâtiments d'archives surtout en France, que des tendances de type troisième lieu sont déjà à l'œuvre dans les centres d'archives. Adaptés à la réalité archivistique, qui préconise d'abord, et à juste titre, la conservation et la protection des documents, l'idée du troisième lieu émerge de plus en plus, offrant des espaces d'accueil renouvelés et des activités diversifiées à un public nouveau et traditionnel qui formulent des besoins en résonnance avec la société de l'information dans laquelle nous vivons.

À ce stade, il serait intéressant de sonder les besoins des non-usagers et des usagers actuels des centres d'archives au Québec pour vérifier si les espaces actuels répondent à leurs besoins. Il serait aussi pertinent d'élaborer des critères renouvelés, inspirés du troisième lieu certainement et en réponse aux besoins des citoyens de la société de l'information, pour adapter nos espaces en conséquence. La fréquentation est en baisse dans les centres d'archives. Il y a là, nous semble-t-il, un danger d'effritement, d'égarement. Il importe de rester pertinent, non seulement pour assurer la survie des centres d'archives sur le plan social et politique, mais aussi, et surtout, pour continuer de l'être auprès des citoyens, premiers récepteurs de cette riche culture documentaire.

Elaine Sirois École de bibliothéconomie et des sciences de l'information Université de Montréal

Notes

- ©2014 par Elaine Sirois. Ce travail a été réalisé à l'EBSI, Université de Montréal, dans le cadre du cours SCI6850 donné au trimestre d'été 2014 par Yvon Lemay (remis le 30 septembre 2014).
- À ce sujet, voir l'enquête marketing menée auprès des usagers des Tower Hamlets de Londres et qui démontre clairement
- les besoins des usagers actuels. Tower Hamlets Borough Council. 2006. A Library and lifelong learning strategy for Tower Hamlets. Londres, en ligne sur le site des Idea Stores.
- Au sujet des bibliothèques troisième lieu au Québec, voir les numéros 2 et 3 du volume 20 de la revue Documentation et

- bibliothèques, 2014, qui sont entièrement consacrés à ce sujet.
- 4. La bibliothèque DOK de Delf possède une artothèque de plus de 5000 œuvres d'art achetées pour la plupart à des artistes de la communauté que les usagers peuvent emprunter pour six mois. (Servet 2009, 49)
- Voir à ce sujet l'article de Frédéric Giuliano qui montre bien comment le numérique a modifié le travail de l'archiviste de référence.
- Guiliano, Frédéric. 2012. La référence en archives au xx^e siècle. L'impact du numérique sur le travail de référencier. État des lieux. *Archives* 43, no 1 (2011-2012): 3-19. Archives 43, 1: 3-19
- Conférence présentée par M. Guy Berthiaume dans le cadre du cours SCI6051 Introduction aux Sciences de l'information à l'EBSI le 8 novembre 2013.

BIBLIOGRAPHIE

Le troisième lieu

- BROMBERG, Peter. 2006. Enhancing the Library as a "Third Place". *New Jersey Libraries Newsletter*. Fall 2006: 1-4.
- FIALKOFF, Francine. 2010. Third Place or Thinking Space. *Library Journal*. [En ligne]. http://lj.libraryjournal.com/2010/02/buildings/library-buildings/third-place-orthinking-space/ (consultée le 21 juillet 2014).
- HARRIS, Cathryn. 2007. Libraries with lattes: the new third place. APLIS 20, 4: 145-152.
- MACKENZIE, Christine. 2007. Creating Our Future: Workforce Planning for Libraires 2.0 and Beyond. *APLIS* 20, 3: 118-124.
- MARTEL, Marie D. 2011. Bibliothèque troisième lieu: les 10 essentiels. [En ligne]. http://lj.libraryjournal.com/2010/02/buildings/library-buildings/third-place-or-thinking-space/ (consultée le 21 juillet 2014).
- MONTGOMERY, Susan E. et Jonathan Miller. 2011. The Third Place: The Library as Collaborative and Community Space in a Time of Fiscal Restreint. *College and Undergraduate Libraries* 18, 2-3: 228-238.
- DOI: 10.1080/10691316.2011.577683 Undergraduate Libraries 18, nos 2-3: 228-238. DOI: 10.1080/10691316.2011.577683
- OLDENBURG, Ray. 1999 (1989). *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community.* Cambridge, Mass., Da Capo Press.
- PHILIPPE, Claire. 2011. Changer d'aire, repenser l'aménagement des espaces publics de la Bibliothèque municipale de Lausanne. Fribourg, Université de Fribourg.
- PLANTE, Jacques. 2014. Le paradoxal troisième lieu, phénix culturel du xxIº siècle. Documentation et bibliothèques 20, 2 et 3: 138-148.
- PUTNAM, Robert, Lewis Feldstein et Donald Cohen. 2003. Better together: Restoring the American Community. New York, Simon & Schuster.
- SERVET, Mathilde. 2009. *Les bibliothèques troisième lieu*. Mémoire d'études. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

- SERVET, Mathilde. 2010. Les bibliothèques troisième lieu: une nouvelle génération d'établissements culturels. *BBF* 4: 57-63. [En ligne]. http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001 (consultée le 21 juillet 2014).
- SERVET, Mathilde. 2011. La bibliothèque troisième lieu, vers une redéfinition du modèle de la bibliothèque. *Argus* 39, 2 [En ligne]. http://revueargus.org/?p=53 (consultée le 21 juillet 2014).
- WAXMAN, Lisa et al. 2007. The Library as Place: Provinding students with opportunities for socialization, relaxation, and restoration. *New Library World* 108, 9-10: 424-434. DOI: 10.1108/03074800710823953
- WEBB, Kathleen et al. 2008. Measuring Librairy Space Use and Preferences: Charting a Path Toward Increased Engagement. *Librairies and the Academy* 8, 4: 407-422. [En ligne]. http://muse.jhu.edu/journals/pla/summary/v008/8.4.webb.html (consultée le 15 mai 2014).

Des archives adaptées à la société de l'information

- BAnQ. 2007 à 2013. *Rapports annuels de gestion de 2006-22207 à 2012-2013*. Québec : BAnQ. [En ligne]. http://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/rapports_annuels/ (consultée le 28 juillet 2014).
- BOADAS I RASET, Joan. 2010. De quoi les citoyens ont-ils besoins? S'adapter ou disparaître! *Comma* 2010 (1): 103-108.
- CHARBONNEAU, Normand. 2012. La longue marche dans de nouveaux territoires. *Archives* 43, 2 (2011-2012): 5-16.
- GUILIANO, Frédéric. 2012. La référence en archives au xxr^e siècle. L'impact du numérique sur le travail de référencier. État des lieux. *Archives* 43, 1 (2011-2012): 3-19.
- Observatoire de la culture et des communications du Québec. 2008. États des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Cahier 7: Les archives au Québec, exploration des lieux de mémoire. Sainte-Foy: Institut de la statistique du Québec. [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/culture/patrimoine-musees-archives/cahier-07-etatdeslieux.pdf (consultée le 15 août 2014).

Démocratisation dichotomique des archives

- COURCHESNE, Germain et al. 2000. *Guide d'aménagement d'un centre d'archives*. Sainte-Foy, Les publications du Québec.
- ERMISSE, Gérard, Elsa Marquin Hamon et France Saïe Belaïsch. 2004. *Les bâtiments d'archives 1986/2003*. Paris, Direction des Archives de France.
- ERMISSE, Gérard et France Saie-Belaisch. 2001. *Aménagement de locaux d'archives au sein d'un organisme*. Publication en ligne: PIAF. [En ligne]. http://www.piaf-archives.org/espace-formation/mod/resource/view.php?id=158. (consultée le 14 mai 2014).
- PACIFIO, Michele F. et Thomas P. Wilsted dir. 2009. *Archival and Special Collections facilities, guidelines for Archivists, Librarians, Architects and Engineers*. Chicago, Society of American Archivists.

Similitudes et différences entre les métiers d'archiviste et de bibliothécaire

- ANDERSON, Scott R. et Robert B. Allen. 2009. Envisioning the Archival Commons. *The American Archivist* 72, 2: 383-400.
- DUFF, Wendy M. et al. 2013. From coexistence to convergence: studying partnerships and collaboration among libraries, archives and museum. *Information Research* 18, 3. [En ligne]. http://www.informationr.net/ir/18-3/paper585.html#. U4P5XSjaoUM (consultée le 26 mai 2014).
- DUPONT, Christian. 2007. Libraries, Archives, and Museums in the Twenty-First Century: Intersecting Missions, Converging Futures? *RBM* 8, 1: 13-19.
- EUREPEANA. À propos. [En ligne]. http://www.europeana.eu/portal/aboutus.html (consultée le 12 septembre 2014).
- HEDSTROM, Margaret et John Leslie King. 2003. On the LAM: Library, archive, and museum collections in the creation and maintenance of knowledge communities. *Organisation for Economic Co-operation and Development* 1. [En ligne].http://jlking.people.si.umich.edu/OECD-LAM-published.pdf (consultée le 26 mai 2014).
- MARTY, Paul F. 2009. An introduction to digital convergence: librairies, archives, and museums in the information age. *Museum Management and Curatorship* 24, 4: 295-298. DOI: 10.1080/09647770903314688.
- ROBINSON, Helena. 2012. Remembering things differently: museums, libraries and archives as memory institutions and the implication for convergence. *Museum Management and Curatorship* 27, 4:413-429. DOI: 10.1080/09647775.2012.720188.
- VATICAN, Agnès. 2011. Convergences et divergences entre archives et bibliothèques. Bulletin des bibliothèques de France 56, 4 : 16-20.

Les besoins des usagers en termes d'espaces

- DELAVY, Gaëlle. 2010. Analyse et proposition en vue de l'implantation d'un centre d'archives pour l'Université de Genève. Genève, Haute École de Gestion de Genève.
- ERMISSE, Gérard. 2003. Séminaire Bâtiments INP-DAF mars 2003. In *Actes des deuxièmes journées d'études internationales de la Direction des Archives de France, Bâtiments d'archives, bâtiment du futur.* Paris, Archives de France. [En ligne]. http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/1107 (consultée le 27 mai 2014).
- HOTTIN, Christian. 2003. Un bâtiment d'archives pour le public: attentes et besoins des utilisateurs. In Actes des deuxièmes journées d'études internationales de la Direction des Archives de France, Bâtiments d'archives, bâtiment du futur. Paris: Archives de France. [En ligne]. http://halshs.archives-ouvertes. fr/docs/00/06/58/74/PDF/christianhottin_2003_espacespublicsdesarchives.pdf (consultée le 27 mai 2014).
- HOTTIN, Christian. 2006. Les expériences françaises et étrangères de construction de bâtiments d'archives. In *Concevoir et construire un bâtiment d'archives pour le xxre siècle*. Paris: Institut national du patrimoine. [En ligne]. http://

- halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/06/51/83/PDF/christianhottin_2003_batimentarchivesXXIesiecle.pdf (consultée le 27 mai 2014).
- SENTURK, Burcak. 2011. The concept of user satisfaction in archival institutions. *Library Management* 33, 1/2: 66-72.
- VERDIER, Pascale. 2003. Penser le bâtiment d'archives de l'avenir. In *Actes des deuxièmes journées d'études internationales de la Direction des Archives de France, Bâtiments d'archives, bâtiment du futur*. Paris : Archives de France. [En ligne]. http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/1116 (consultée le 27 mai 2014).

NOTE ET BILAN D'EXPÉRIENCE

Comment préparer une évaluation monétaire d'archives privées?

Mireille Lebeau

Activité archivistique à peine abordée dans le cadre de la formation universitaire au Québec, l'évaluation monétaire demeure l'apanage d'une poignée d'archivistes. Si certaines institutions sont familières avec les évaluations monétaires, d'autres – songeons notamment aux sociétés d'histoire et de généalogie – n'osent pas s'engager, souvent par ignorance des procédures à instaurer et à appliquer. Or, en raison des dispositions fiscales avantageuses offertes aux donateurs d'archives privées, de plus en plus de personnes physiques ou morales demandent un reçu aux fins d'impôt à la suite d'une donation de documents. Devant cet état de fait, des institutions sont prises au dépourvu et s'interrogent. Comment savoir si un fonds vaut plus de 1 000 \$? Comment procéder pour évaluer soi-même les documents? Comment préparer adéquatement un fonds d'archives en vue d'une évaluation réalisée par un ou des évaluateurs externes?

D'entrée de jeu, mentionnons que nous n'abordons pas l'évaluation monétaire, ni la rédaction du rapport d'évaluation, sous l'angle des exigences de la Commission canadienne d'examen des exportations des biens culturels² (CCEEBC) puisque rares sont les centres d'archives répondant aux normes de celle-ci³. Nous couvrons le sujet dans la double optique de permettre aux institutions de réaliser une évaluation monétaire à l'interne et de bien préparer les évaluations des archives soumises à un évaluateur indépendant ou un comité du Conseil national d'évaluation des archives (CNEA). Nous présentons d'abord les critères sur lesquels s'appuyer pour établir la juste valeur marchande des documents et les particularités qui l'influent à la hausse ou à la baisse. On s'intéressera ensuite à la préparation matérielle et intellectuelle des archives en vue de l'évaluation monétaire, ce qui implique le traitement et la description des archives puis la rédaction du rapport d'évaluation.

POURQUOI RÉALISER UNE ÉVALUATION MONÉTAIRE?

Les évaluations monétaires sont réalisées principalement à des fins fiscales et, dans une moindre mesure, à des fins d'assurance.

Évaluation monétaire à des fins fiscales

Seule une personne physique ou morale payant son impôt au Canada peut donner ses documents à une institution canadienne en échange d'un reçu pour fins fiscales. Le don d'archives en retour d'un avantage fiscal constitue pour plusieurs institutions le principal moyen d'acquérir des fonds d'archives privées. Pour ces établissements, l'évaluation monétaire fait partie intégrante du processus acquisitif. En contrepartie, d'autres services d'archives – particulièrement les sociétés d'histoire et de généalogie – jugent la préparation des fonds d'archives en vue de leur évaluation monétaire comme une pratique laborieuse et craignent, par méconnaissance, des difficultés avec le fisc.

La compensation obtenue par l'intermédiaire du régime fiscal canadien n'a pour seul but que d'encourager les particuliers en possession d'archives intéressantes à les donner à une institution qui pourra ensuite les rendre disponibles pour la recherche. (Caya 2007, 11)

Faute de budget d'achat, des services d'archives tels ceux d'établissements universitaires et de municipalités s'appuient sur cet incitatif fiscal pour acquérir des archives qui possèdent – outre leur valeur marchande – une valeur de recherche, historique ou de témoignage.

Il est dommage que des institutions qui se donnent le mandat de sauvegarder le patrimoine archivistique n'offrent pas ce service aux donateurs d'archives. Qu'on le veuille ou non, la compétition s'avère de plus en plus présente au chapitre des acquisitions d'archives privées et ceux qui en possèdent connaissent mieux les avantages fiscaux dont ils peuvent bénéficier suite à une donation. On voit d'ailleurs plus fréquemment des donateurs qui «magasinent» l'institution considérée la plus apte à répondre aux exigences en matière fiscale et aux normes en regard du traitement, de la diffusion et de la conservation d'archives.

Pour émettre un reçu aux fins d'impôt, une institution doit être reconnue comme organisme de bienfaisance enregistré. Soulignons que les reçus émis dans le cadre d'une évaluation monétaire d'archives sont assujettis aux normes de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

L'Agence du revenu du Canada n'effectue pas d'évaluation, mais elle se réserve le droit de contester la valeur marchande attribuée au bien à donner. Les organismes de bienfaisance doivent agir avec diligence lors d'une évaluation de la juste valeur marchande et les évaluations doivent être effectuées par une tierce personne indépendante. (Rénöus 2007, 22)

Il importe donc qu'une institution se dote de normes et de procédures de manière à encadrer ses pratiques et qu'elle instaure un «code d'éthique» pour éviter tout conflit d'intérêt entre le donateur et l'organisme acquéreur⁴. En aucun cas un membre du conseil d'administration ou du personnel institutionnel, lié au donateur, ne doit tenter d'influencer l'évaluateur, qu'il soit externe ou interne. (Silversides 2007, 75-79)

Échéancier pour l'émission du reçu pour fins fiscales

En théorie, l'évaluation monétaire devrait être réalisée peu après le transfert de propriété des archives. En pratique, une institution ne fait évaluer le fonds que lorsque le tri, le classement et la description archivistique sont complétés, donc souvent après plusieurs mois. Il va sans dire que le métrage linéaire, l'état de conservation et de classement des archives jouent un rôle non négligeable dans le temps nécessaire au traitement et à la description réalisés en vue de l'évaluation monétaire. Même si un délai n'a pas été décrété par l'Agence du revenu du Canada, celle-ci conçoit qu'il existe un «délai raisonnable» pour faire évaluer les documents.

Il est préférable de prendre le temps qu'il faut pour arriver à une juste valeur marchande. Si une évaluation se conclut trop longtemps après le moment du don, il faudra évaluer l'augmentation (ou la décroissance) de la valeur qui aurait pu se produire durant le délai. (Rénöus 2007, 25)

En règle générale, l'évaluation monétaire est jugée raisonnable si elle se déroule durant les douze à dix-huit mois suivant le transfert de propriété des documents. Ces considérations doivent être expliquées au donateur avant la signature de la convention de donation car celui-ci s'attend souvent à ce que le reçu d'impôt soit émis peu après le transfert des documents. Il est aussi de la responsabilité du service d'archives de «s'assurer que la valeur marchande du don [d'archives soit] précise et exacte; il pourra ainsi éviter une réévaluation par l'Agence du revenu du Canada.» (Rénöus 2007, 22)

L'institution doit informer le donateur de l'échéancier pour l'émission du reçu d'impôt, mais ne doit en aucun cas s'engager à promettre une date s'il juge ne pas pouvoir dégager les ressources humaines et matérielles pour traiter, classer et décrire les archives du donateur dans un délai raisonnable. «Les donateurs ne devraient pas recevoir de «promesses» irréalistes». (Silversides 2007, 75) Si l'institution n'est pas en mesure de préparer adéquatement les archives aux fins d'une évaluation monétaire, elle doit s'abstenir de faire l'acquisition ou, du moins, d'offrir ce service aux donateurs.

Évaluation monétaire à des fins d'assurance

Il existe également l'évaluation monétaire à des fins d'assurance réalisée notamment dans le cadre d'un prêt pour une exposition ou pour les besoins d'une firme de production médiatique. À cet égard, l'institution peut réaliser l'évaluation monétaire à l'interne même si la valeur des documents est estimée à plus de 1 000 \$. À la valeur monétaire des archives prêtées peut s'ajouter la valeur des frais administratifs liés à la préparation des documents pour leur transport. (Kennedy 2007, 34) Si le document d'archives faisant l'objet du prêt doit être reproduit ou restauré, l'institution peut exiger que l'emprunteur en assume les coûts.

Puisqu'une évaluation monétaire à des fins d'assurance ne concerne généralement qu'un seul document, établir sa juste valeur marchande est laborieux considérant le nombre peu élevé de comparables. On peut tenter d'en trouver par le biais d'autres services d'archives ayant déjà prêté le même type de pièces sinon, comme dans le cas d'une évaluation monétaire à des fins fiscales, on attribue la juste valeur marchande en fonction des moyens et des sources d'information dont on dispose.

QUI DOIT RÉALISER L'ÉVALUATION MONÉTAIRE?

Selon les règles de l'Agence du revenu du Canada, si la valeur marchande du don est estimée à moins de 1 000 \$5, un membre qualifié du personnel de l'institution qui émet un reçu officiel d'impôt peut évaluer les archives. Si la valeur marchande du don d'archives est de plus de 1 000 \$6, l'Agence recommande fortement qu'il soit évalué par un évaluateur ou un estimateur indépendant, c'est-à-dire non lié au donateur ni à l'institution qui acquiert les archives⁷.

La personne choisie doit connaître à fond les principes, les théories et les procédures en matière d'estimation et suivre les normes de la profession (...). [E]lle doit avoir de l'expérience et être active dans le marché particulier du bien. (...) La personne choisie doit aussi bien connaître les différents éléments d'un rapport d'évaluation crédible et bien rédigé. (Agence du revenu du Canada 2014)

Ainsi, l'évaluateur doit détenir les compétences en matière d'archives et être bien informé, notamment sur les valeurs historique, d'information, de recherche et de témoignage des documents. Soulignons qu'un évaluateur d'archives ne s'aventurera pas à attribuer une valeur monétaire à des documents nécessitant une expertise particulière comme des timbres postaux, des pièces numismatiques ou des objets. Si ce type de pièces fait partie du projet de donation, le service d'archives doit les faire évaluer par des experts en la matière. (Agence du revenu du Canada 2014)

COMMENT ATTRIBUER LA JUSTE VALEUR MARCHANDE?

Que l'évaluation monétaire soit réalisée par un membre qualifié de l'institution ou par un évaluateur externe, l'enjeu demeure d'attribuer la juste valeur marchande aux documents d'archives.

Définition de la juste valeur marchande

La juste valeur marchande est définie ainsi par la Commission canadienne d'exportations et d'examen des biens culturels:

La juste valeur marchande est le prix le plus élevé, exprimé en espèces, qu'un bien rapporterait sur le marché libre, dans une transaction entre un vendeur et un acheteur consentants qui seraient indépendants l'un de l'autre et qui agiraient en toute connaissance de cause. (Patrimoine canadien 2010)

Il importe que cette transaction soit réalisée entre individus consentants et qu'aucune pression ne soit imposée à l'une ou l'autre des parties; que ce soit par le donateur des documents, le personnel du service d'archives ou l'évaluateur.

Contrairement au marché des œuvres d'art où une comparaison de prix de vente est possible, pour les évaluateurs d'archives il est laborieux de recueillir des prix puisque rares sont les ventes connues dans le domaine archivistique.

La seule vraie façon de déterminer la juste valeur marchande est de vendre le produit. C'est un véritable défi que de déterminer la valeur d'un objet sans le vendre, tout en restant juste et crédible aux yeux de toutes les parties intéressées. Des manuscrits, des livres, des images, des photographies, des objets et bien d'autres pièces rares

doivent être évalués. Le but de l'évaluation est souvent de trouver un prix pour quelque chose qui, en réalité, n'a pas de prix. (Silcox 2007, 12)

Les archives par définition sont uniques et font rarement l'objet de ventes publiques. Les cas documentés concernent principalement des documents de grande valeur et ne pouvant pas servir de base de calcul pour d'autres documents⁸. Bref, l'enjeu de l'évaluation monétaire des archives consiste ultimement à attribuer un prix à un bien qui possède des valeurs matérielles, mais également immatérielles telle une valeur historique, de recherche et d'information. Au sein des évaluateurs, certains soutiennent que «la recherche elle-même constitue un marché; ses composantes sont bien réelles. (...) Ce marché est peut-être un peu restreint et tranquille, mais il existe tout de même». (Jones 2007, 84-85) à noter qu'un bien datant de moins de trois ans ne peut pas être évalué sauf s'il est donné suite au décès de son créateur. (Rénöus 2007, 25) et que les droits intellectuels et droits d'auteur sont exclus de la valeur marchande. (Mobbs 2007, 45)

Recherche de comparables

Considérant qu'une majorité de services d'archives ne se qualifient pas pour émettre des reçus aux fins fiscales pour des documents valant plus de 1 000 \$, la question ultime se pose : comment savoir si le don d'archives vaut plus que ce montant? D'entrée de jeu, l'institution doit faire des recherches pour trouver un prix auprès de comparables qui seraient similaires aux documents faisant l'objet de la donation. (Carroll 2007, 20) On peut tenter de trouver un évaluateur prêt à partager son expertise et donner un avis éclairé, mais les évaluations monétaires étant de nature confidentielle, les évaluateurs – particulièrement ceux qui sont actifs sur le marché – sont peu enclins à partager leurs expériences et à divulguer des prix. (Mobbs 2007, 42)

Si on ne peut compter sur l'aide d'évaluateurs indépendants pour obtenir des avis éclairés, on peut consulter des sites internet de marchands œuvrant dans le domaine de la vente en ligne de documents d'archives¹0 ou des collègues d'autres institutions qui réalisent elles-mêmes des évaluations monétaires. (Kennedy 2007, 33) Des sites internet tels Ebay peuvent offrir certains repères, mais demeurent moins fiables que les sites de catalogues de libraires spécialisés qui vendent aussi généralement des documents d'archives. Qu'importe la source servant de comparable, l'institution doit comparer des archives d'un auteur avec celles d'autres auteurs; d'un photographe et un autre photographe; d'un homme politique avec celles d'un autre politicien. En présence de quelques documents à évaluer ne faisant pas partie d'un fonds, on se basera sur le type de support; on évaluera ainsi des photographies en les comparant avec d'autres photographies, des cahiers de notes personnelles avec d'autres carnets de notes ou des documents filmiques avec d'autres films.

Il va sans dire qu'en présence d'un ajout à un fonds pour lequel une évaluation monétaire a déjà été faite, celle-ci servira de comparable dans la mesure où les dates de création et l'état de conservation des supports sont similaires. Il faut aussi tenir compte de l'évolution du marché depuis la dernière évaluation. Soulignons également que les ventes aux enchères ne peuvent servir de point de référence puisque l'enchère – à des fins de charité notamment – augmente exagérément leur valeur marchande. (Jones 2007, 84)

Pour tenter d'établir la juste valeur marchande des archives, des critères et certaines circonstances doivent être pris en compte lors de l'évaluation archivistique.

Critères influant sur la juste valeur marchande

- Rareté, ancienneté, originalité et unicité

Par l'ensemble de ces attributs, on souligne ou on note le caractère exceptionnel du document. Il s'agit du plus ancien document ou il peut s'agir du premier, du dernier ou du seul de sa catégorie tel un brevet; le manuscrit d'une œuvre inédite; ou une entrevue (sonore ou filmique) avec des autochtones ou des individus ayant témoigné d'un événement connu ou significatif, mais peu documenté. La rareté contribue à la valeur de collection d'une archive puisqu'elle consiste en une valeur ajoutée (ex.: archives d'un Patriote, de Gaston Miron, les photographies de Notman, Livernois ou de Karsh). Il peut s'agir notamment d'une chanson écrite par Gilles Vigneault sur un napperon ou d'une photographie illustrant la pendaison de Cordélia Viau.

Collection et prestige

Certains documents sont qualifiés prestigieux ou de collection. Il peut s'agir d'une photographie autographiée, d'un livre terrier ou d'un imprimé (livre, revue, brochure, dépliant, programme de spectacle) dédicacé, annoté ou portant une reliure personnalisée, une enluminure, un sceau ou un ex-libris. La valeur de collection se conjugue souvent à celle de la rareté et de l'originalité.

- Exposition

Certains documents détiennent un intérêt historique ainsi qu'un potentiel d'exposition indéniable. Prenons pour exemple, les photographies, les lettres et cahiers de réflexions personnelles d'illustres individus; les esquisses d'un costumier; les textes de chanteurs ou de compositeurs; les manuscrits d'œuvres d'écrivains reconnus ou les carnets de dessins de caricaturistes ou d'artistes de réputation nationale ou même mondiale.

Autrefois réservées uniquement aux institutions disposant d'espaces suffisants, les expositions d'archives, par l'intermédiaire du Web, permettent maintenant l'accès aux fonds et collections de documents les plus significatifs de chaque service d'archives¹¹. De fait, la valeur d'exposition des archives ne doit pas être négligée lors de l'évaluation archivistique du fonds. Actuellement, le *vintage* est prisé tant par les publicitaires, les antiquaires que par les collectionneurs. Menus, cartons d'allumettes, cartons d'invitations, programmes de théâtre et billets de spectacles et de concerts possèdent une valeur de diffusion et monétaire intéressante même si leur intérêt historique et informationnel est limité.

- Historique et de recherche

Les valeurs historique et de recherche s'établissent notamment en regard des lieux, des événements ou personnages illustrés dans les archives iconographiques ou évoqués dans les documents textuels. Les documents cédés doivent démontrer qu'ils témoignent de l'histoire locale, régionale ou nationale. L'institution doit finalement être

en mesure de démontrer que les archives faisant l'objet de la donation témoignent de l'histoire politique, sociale, économique, commerciale, religieuse, architecturale, artistique ou militaire. Pour plusieurs évaluateurs, la valeur de recherche constitue l'un des plus importants critères dans l'établissement de la valeur monétaire et précède même l'ancienneté et la rareté. (Dinel 2007, 37)

- Valeur sentimentale

La valeur sentimentale consiste en une valeur estimée et attribuée par le donateur des archives. Elle émane du lien unissant le donateur aux archives dont il se départit. (Burant 2007, 15) Parmi les documents représentant une valeur sentimentale importante pour un individu, notons les *scrapbooks* ainsi que les médailles et plaques honorifiques qui offrent généralement peu de valeur historique, d'exposition, de recherche et d'information. «Malheureusement pour le donateur, cette valeur sentimentale se traduit rarement à un niveau de valeur monétaire équivalent». (Caya 1995, 55) Lorsqu'une institution entreprend une démarche d'acquisition d'archives privées, son personnel ne doit en aucun cas être influencé par la valeur sentimentale attribuée par le donateur. Rappelons qu'au sein d'institutions telle BAnQ, l'employé impliqué dans le projet d'acquisition du fonds d'archives est exclu de l'évaluation monétaire interne; on veut ainsi démontrer à l'Agence du revenu du Canada l'impartialité des membres du jury.

Circonstances influant sur la juste valeur marchande

Authenticité

Il va sans dire que des documents reproduits et les copies ne peuvent surpasser la valeur des documents originaux et authentiques. Toutefois, si on est en présence d'une copie qui constitue l'unique témoin d'un événement ou d'un fait, cette copie aura une valeur quasi équivalente à un original. La reproduction possède dans ces cas une valeur de témoignage et de preuve indéniable. Dans le cas de documents numériques, leur «(...) source d'origine doit aussi être examinée, car [ils] peuvent être facilement copiés et multipliés.» (Mobbs 2007, 42)

- Importance matérielle et complémentarité

Lors de l'acquisition, on doit s'informer sur la composition du fonds auprès du donateur. Sommes-nous en présence de l'intégralité du fonds ou simplement d'une partie? L'importance matérielle du fonds ne doit pas être négligée; le service d'archives doit encourager le donateur à offrir l'ensemble des documents qu'il détient puisqu'«une donation a une plus grande valeur lorsqu'elle est complète». (Carroll 2007, 19) On doit s'informer auprès du donateur de toute absence de séries de documents ou de la perte de documents, qu'elle soit accidentelle ou non.

Le service d'archives veillera également à n'acquérir que des archives qui, à défaut d'être complémentaires aux fonds déjà acquis, doivent correspondre à la politique d'acquisition de l'organisme et témoigner de l'histoire du territoire qu'il dessert. Faire l'acquisition d'archives ne respectant pas le principe de territorialité peut amener l'évaluateur monétaire à s'interroger sur le potentiel de diffusion et d'utilisation des documents. Ainsi, un fonds d'archives d'un photographe né à Jonquière, mais n'ayant

œuvré qu'en Estrie aura un bon potentiel de diffusion et d'utilisation s'il est acquis par un service d'archives estrien et non saguenayen.

Potentiel d'utilisation

Pour établir le potentiel d'utilisation d'un fonds, l'institution doit s'interroger sur le type de recherche que pourront générer les documents acquis. Est-ce que les archives seront utilisées par des étudiants de niveau collégial ou du baccalauréat ou dans le cadre d'une étude universitaire de niveau de la maîtrise ou du doctorat? (Carroll 2007, 19) Pourrait-on éventuellement utiliser les archives du créateur pour rédiger une biographie ou un ouvrage de fond sur un sujet spécifique?

Le potentiel d'utilisation des archives constitue l'enjeu majeur de l'acquisition. L'évaluateur s'interroge tout au cours de la session d'évaluation: les archives possèdent-elles une valeur documentaire, de témoignage, de recherche ou historique? Sont-elles utiles et seront-elles consultées par le public? Qu'il s'agisse de correspondance, d'un journal personnel, de photographies familiales ou corporatives, de cahiers de création, de documents cartographiques, sonores ou filmiques, les archives doivent être liées à un événement marquant, un lieu significatif ou un personnage historique reflétant l'histoire locale, régionale ou même nationale.

- Conditions matérielles et de conservation

Si les bonnes conditions de conservation donnent une certaine valeur aux documents, voici quelques facteurs liés aux conditions matérielles des archives qui peuvent diminuer la valeur marchande:

- trou dans le papier
- rognure des marges
- moisissure et marque d'humidité
- cassure ou fragilité du support
- passage et trace d'insecte ou de rongeur
- champignon, brûlure ou tache
- couleur fade ou trace de coulage
- marque de crayon de plomb ou d'encre
- lecture ou écoute déficiente d'un document sonore, informatique ou filmique
- informations manquantes ou document inaudible
- archives sonores et visuelles nécessitant un appareil de lecture ou de visionnement rare

Certains détenteurs d'archives croient que, sous prétexte qu'il est vieux, un document ancien détient non seulement une valeur historique, mais également une valeur monétaire élevée quelle que soit sa condition matérielle. Or, quelle que soit la valeur de recherche et historique du document d'archives, s'il est illisible, inaudible et qu'une restauration n'est pas envisagée (pour des raisons financières notamment), sa valeur marchande sera faible sinon nulle.

Même s'il s'agit d'un document rare et unique, une archive ne peut pas être évaluée à sa juste valeur marchande si elle souffre d'une importante déficience matérielle. (Kennedy 2007, 32) Certains donateurs conservent les documents d'archives

dans des conditions misérables en croyant que cela n'affectera aucunement leur valeur monétaire. De fait, celle-ci «tend à diminuer à mesure que les coûts de préservation augmentent». (Mobbs 2007, 46) En effet, si un document sonore ou filmique doit être transféré sur un autre support pour être consulté, sa valeur monétaire sera réduite. À moins d'avoir les moyens financiers pour restaurer des documents, les mauvaises conditions de conservation des archives justifient parfois même leur destruction au moment du traitement.

- Restriction à l'accès excessive

Une restriction à l'accès justifiée et nécessaire n'influence généralement pas à la baisse la valeur marchande des archives. Inversement, une restriction excessive, abusive ou injustifiée aura pour effet d'en diminuer la valeur. Pour illustrer nos propos, citons le cas d'un donateur, non-créateur mais détenteur des archives d'un écrivain ayant limité l'accès au fonds pendant près de 25 ans sans raison valable. Les évaluateurs ayant constaté le caractère non confidentiel des documents ont abaissé de 75 % la valeur des dossiers restreints à l'accès jugeant la restriction abusive. De fait, le service d'archives doit bien informer le donateur des conséquences néfastes sur l'évaluation monétaire dans le cas de restrictions injustifiées.

COMMENT PRÉPARER UN FONDS D'ARCHIVES EN VUE D'UNE ÉVALUATION MONÉTAIRE?

Réalisée à l'interne par le personnel du service d'archives ou faite par le CNÉA, l'évaluation monétaire demande à plusieurs égards les mêmes efforts et exigences. Il importe de ne pas négliger la préparation de l'évaluation monétaire car si le fonds d'archives s'avère insuffisamment traité et mal décrit, l'attribution de la juste valeur marchande en souffrira inévitablement.

Travail préparatoire

D'entrée de jeu, la convention de donation doit être signée par le donateur¹² et doit contenir les restrictions à l'accès, le cas échéant, ainsi qu'un inventaire sommaire des archives faisant l'objet de la donation. Lors du processus acquisitif, le service d'archives relève le plus d'informations possible sur le créateur, l'historique de conservation des documents et, le cas échéant, les absences documentaires. Le donateur doit en effet expliquer les raisons justifiant l'absence de certaines séries documentaires ou de certains documents dans le fonds d'archives.

Les rencontres avec le donateur permettent au personnel du service d'archives de parfaire la notice biographique, de dater et d'identifier des individus ou des lieux sur les documents iconographiques et de cibler des documents dignes de mention. Au cours de ces rencontres, on informe le donateur du moment où l'évaluation monétaire aura lieu tout en évitant de donner un échéancier irréaliste. Quel que soit le lien avec le donateur, on s'abstient de divulguer le prix estimé des archives faisant l'objet de la donation. Par ailleurs, à moins qu'il s'agisse d'une donation d'un seul document, l'institution doit jouer franc jeu avec le donateur et l'informer qu'un tri et un élagage seront probablement réalisés lors du traitement du fonds.

Une fois les archives transférées physiquement, un travail primordial commence pour l'institution en prévision de l'évaluation monétaire : l'évaluation archivistique, le traitement et la description. (Carroll 2007, 18) Trop d'institutions sous-estiment la préparation d'un fonds d'archives soumis à une évaluation monétaire et pourtant, meilleurs sont le tri, le traitement et la description archivistiques, mieux seront jugés les documents lors de l'évaluation monétaire.

Tri, traitement et description en prévision d'une évaluation monétaire

Nous avons précédemment soulevé les différents critères qui influent sur la valeur marchande des archives, mais le tri, le traitement et la description constituent aussi des facteurs influençant l'évaluation monétaire, à la hausse ou à la baisse. Les institutions invoquent généralement le manque de ressources financières et humaines pour justifier l'absence d'un tri, le traitement très sommaire ainsi que la description abrégée du fonds à évaluer. Même si les évaluateurs sont conscients des difficultés éprouvées par les services d'archives, ce type de situation cause inévitablement préjudice aux évaluateurs et, incidemment, au donateur car comment attribuer la valeur marchande à des documents mal décrits (voire non repérables), mal ciblés et, dans certains cas, inutiles¹³?

Que vous travailliez seul, avec des collègues ou avec le CNÉA, l'établissement d'une juste valeur marchande est davantage un art qu'une science. Aucune méthode universelle ne convient à toutes les circonstances, mais un fait demeure, il faut toujours être le mieux informé possible à propos des documents à évaluer. (Kennedy 2007, 34)

Pour bien être informés, les évaluateurs doivent avoir en main un instrument de recherche éloquent qui décrit un fonds ayant fait l'objet, au préalable, d'un tri et d'un traitement adéquats. «Le classement, la description et l'analyse contextuelle ont une influence directe sur le travail des évaluateurs.» (Farrell 2007, 47)

Sans se perdre dans les détails, rappelons que pour réaliser un traitement efficace, l'archiviste de l'institution qui acquiert le fonds doit avoir une bonne connaissance du créateur du fonds. L'inventaire sommaire réalisé dans le cadre du processus acquisitif devrait orienter la création du plan de classification ou, à tout le moins, de créer des séries documentaires du fonds. Au moment d'entamer le traitement, l'archiviste doit avoir en main la liste des critères de tri pour éviter des questionnements inutiles durant le processus de traitement. Des critères de tri et d'élagage clairement établis sont nécessaires particulièrement lorsqu'on est en présence d'un fonds volumineux composé de séries documentaires homogènes telles des photographies, des documents cartographiques ou des dessins d'architecte ou techniques.

Une fois les étapes du tri, de la classification intellectuelle et du classement physique terminées, la description peut débuter. Si certaines institutions rédigent des notices descriptives avec rigueur pour chaque dossier, d'autres négligent la description au point que les évaluateurs ignorent presque tout du contenu des documents faisant l'objet de l'évaluation monétaire. «Les vagues identifications telles que "diverses boîtes de photos" sont complètement inutiles». (Carroll 2007, 18) Mentionnons qu'il n'est guère approprié que ce soit l'évaluateur qui complète l'information sur les bordereaux de

description, notamment sur la collation et les dates extrêmes, ou qui informe l'institution des pièces d'importance retrouvées dans le fonds lors de l'évaluation et non décrites sur le bordereau. Par ailleurs, il est tout aussi frustrant pour l'évaluateur de ne pouvoir repérer une lettre significative d'un homme politique, d'un auteur ou d'un artiste influent dans un lot de correspondance décrite ainsi : «Correspondance – lettres L à N».

Le traitement est parfois si déficient que ce sont les évaluateurs qui trouvent des pièces intéressantes, qui comptent le nombre de photographies présentes dans une série, qui découvrent des documents comportant des informations sensibles ou qui, parfois même, soulignent la présence de copies et de reproductions qui auraient dû être élaguées.

Lorsqu'une équipe d'évaluateurs doit ouvrir des enveloppes pour lire des lettres, ou se poser des questions concernant l'accessibilité et l'utilisation des documents d'après ce qu'elle voit et comprend du contenu d'une collection, elle ne peut que se demander si l'institution connaît et comprend ce qu'elle a acquis et quelles sont ses responsabilités. (Avery 2007, 48-49)

Insistons sur un fait: négliger le traitement ainsi que la description avant l'évaluation monétaire engendre une perte de temps pour l'évaluateur. Ainsi, il s'avérera adéquat d'indiquer le nombre de pages des manuscrits ou tapuscrits (manuscrits dactylographiés) d'un auteur puisque la valeur est généralement attribuée au nombre de pages. On indiquera aussi le nombre de minutes d'un enregistrement sonore ou filmique car, outre la valeur historique et de recherche, la valeur marchande est attribuée aussi en fonction du minutage. Toute information pertinente à l'évaluateur doit être fournie par l'archiviste tel l'usage d'un pseudonyme ou d'un surnom.

Si le fonds demeure volumineux malgré un tri bien établi et l'élagage complété, l'institution aura intérêt à cibler les pièces importantes (dont la correspondance de personnalités influentes dans leur domaine ou un cahier de notes personnelles pertinent pour la recherche) pour que l'évaluateur leur attribue une valeur spécifique. «(...) [U] ne seule liste de titres de dossiers sans lien avec les séries dont ils font partie, ou sans description, ne constitue pas un instrument de recherche acceptable.» (Avery 2007, 49)

Un bordereau de description judicieusement rédigé présente les éléments essentiels suivants:

- Titre du dossier
- Description du dossier
- Dates extrêmes
- Collation (ex. nombre de photographies, de cartes, de dessins techniques; durée du document sonore ou filmique; nombre de lettres de personnalités influentes dans leur domaine, nombre de pages d'un manuscrit d'une œuvre littéraire)
- Remarque permettant de cibler les documents d'intérêt, les documents en mauvais état, les reproductions ou les pièces incomplètes.

On doit éviter d'indiquer la collation de photographies ou de correspondance en métrage linéaire; ce type d'informations demeure inutile pour l'évaluateur. Un traitement et une description négligés sont toujours préjudiciables pour le donateur car l'évaluateur ne peut logiquement attribuer une juste valeur marchande à des documents qu'il n'a pas vus. Dans le cas de fonds volumineux, le service d'archives doit orienter les évaluateurs en indiquant les bordereaux des boîtes renfermant les documents les plus susceptibles d'être diffusés et les plus intéressants pour les chercheurs.

POUR UNE ÉVALUATION MONÉTAIRE EFFICACE

La préparation de l'évaluation monétaire s'échelonne sur plusieurs semaines, voire des mois. La semaine précédant la séance d'évaluation, l'évaluateur doit avoir reçu :

- l'instrument de recherche détaillé décrivant les dossiers de chaque série et les documents d'intérêt pour la recherche et la diffusion¹⁴;
- une copie de la convention de donation (comprenant les restrictions à l'accès le cas échéant);
- une copie de l'évaluation précédente s'il s'agit d'un ajout à un fonds.

Le jour de l'évaluation monétaire, le service d'archives doit mettre à la disposition de l'évaluateur :

- un local fermé comprenant les contenants faisant l'objet de l'évaluation;
- des appareils de lecture sonore et filmique nécessaires pour l'écoute ou le visionnement, le cas échéant;
- un ordinateur en fonction, le cas échéant.

L'évaluateur doit aussi compter sur la disponibilité du personnel du service d'archives pour toute question ou demande spécifique.

LE RAPPORT D'ÉVALUATION

Une fois l'évaluation monétaire complétée, l'évaluateur rédige un rapport dont les montants sont bien documentés car, même s'il n'est pas remis au donateur (seul le reçu pour fins d'impôt est remis), il servira pour d'autres évaluations monétaires ainsi que d'argumentaire advenant une contestation – si minime soit-elle – par le donateur. Le rapport présente généralement les éléments suivants :

- Présentation ou sommaire comprenant notamment :
 - informations sur le donateur;
 - date de l'évaluation:
 - fins de l'évaluation monétaire (fiscales ou assurances);
 - définition de la juste valeur marchande;
 - brève biographie des évaluateurs.
- Description des documents incluant l'état de conservation
- Description de la valeur

L'attribution des montants est généralement reliée à la description des séries ou des dossiers. En l'absence de séries spécifiques, l'évaluateur ne pourra qu'être vague dans l'attribution de la valeur marchande des documents et n'indiquera que le montant

total de la valeur des documents d'archives faisant l'objet de la donation. En présence d'un fonds d'archives bien décrit et traité comprenant des séries établies clairement, l'évaluateur rédigera généralement ces types de grilles¹⁵:

Exemple 1:

Total	6 300,00 \$
 Série 4 – Articles et textes de conférences 	900,00 \$
– Série 3 – Vie professionnelle	1 500,00 \$
 Série 2 – Activités scolaires 	1 200,00 \$
- Série 1 - Vie personnelle et familiale	2 700,00 \$

Exemple 2:

Total	925,00 \$
 Série 3 – Honneur et mérite 	50,00 \$
 Série 2 – Activités sociales 	225,00 \$
 Série 1 – Activités littéraires 	650,00 \$

En présence d'archives photographiques¹⁶ documentant un événement spécial régional, l'évaluateur peut ventiler les documents de cette façon:

Total	4 082,50	\$
- 50 planches-contacts × 0,50 \$:	25	\$
-30 diapositives \times 0,75 $\$$:	22,50	\$
− 180 négatifs × 0,75 \$:	135	\$
- 500 épreuves : n&b (petite dimension, qualité moyenne) × 2 $$$:	1 000	\$
– 20 épreuves: n&b (5"×7") de bonne qualité × 5 \$:	100	\$
- 80 épreuves: n&b (8"×10") de très bonne qualité × 35 \$:	2 800	\$

Si le fonds n'est décrit qu'au contenant sans que les documents aient été préalablement classés ni rassemblés en séries, un prix par boîte sera attribué¹⁷. Cette attribution risque d'être vague et peu adéquate.

Le rapport d'évaluation est généralement confidentiel et demeure la propriété de l'institution qui a défrayé les coûts de l'évaluation monétaire. Le donateur qui conteste l'évaluation monétaire peut demander une seconde évaluation, à ses frais, pour laquelle l'évaluateur rédigera un rapport qui sera la propriété du donateur. (Laplante 2007, 15)

CONCLUSION

L'évaluation monétaire des archives existe grâce à l'incitatif fiscal gouvernemental pour toute personne, physique ou morale, qui donne ses documents à une institution de son choix répondant aux normes en vigueur. Les évaluateurs s'entendent pour dire qu'une évaluation monétaire est efficiente, bien réalisée et concluante, tant pour le donateur que pour le service d'archives, lorsque celui-ci déploie les efforts et les

ressources nécessaires pour trier, classer et décrire l'ensemble des documents qu'on lui a confiés. Une institution qui accepte d'émettre des reçus aux fins d'impôt pour tout don d'archives doit se discipliner à préparer efficacement l'évaluation monétaire et l'intégrer dans ses procédures acquisitives et de traitement des archives.

Mireille Lebeau Archiviste, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

NOTES

- 1. Cet article est largement inspiré de la conférence «Évaluation monétaire des archives privées: comment s'y préparer?» présentée en novembre 2013 avec Marcel Caya dans le cadre d'une activité du Réseau des services d'archives du Québec à Montréal. L'auteure tient à remercier Valérie D'Amour et François David pour la relecture de ce texte et particulièrement pour leurs suggestions et leurs avis éclairés.
- 2. Consulter le site de la CCEEBC http://www.pch.gc.ca/fra/1346091768788/1346092823346 pour obtenir le rôle et les mandats de l'organisme (site visité le 6 février 2015).
- Sur la réalisation d'une évaluation monétaire dans le cadre d'une attestation à titre de bien culturel selon les critères de la CCEEBC, nous référons le lecteur aux ateliers de Sonia Lismer, voir Lismer 2007, 52-55 et 85-89.
- 4. L'Agence du revenu du Canada recommande d'ailleurs l'indépendance de l'évaluateur face aux documents faisant l'objet de l'évaluation monétaire.
- Elwood Jones, directeur régional du CNÉA Ontario, souligne que l'Agence du revenu du Canada a déjà accepté des évaluations internes atteignant 1 300 \$. (Jones 2007, 91)
- 6. *Le don et l'impôt 2013*, de l'Agence du revenu du Canada, comprend les normes et procédures à respecter. Voir http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/p113/p113-13f.pdf (consulté le 3 mars 2014).
- Une institution peut s'adresser au directeur du CNÉA de sa région pour trouver un évaluateur reconnu.
- 8. Prenons pour exemple celui de la vente à l'encan, en décembre 2000, du recensement de Montréal en 1825 réalisé par Jacques Viger et Louis Guy qui, après avoir fait l'objet

- d'un classement à titre de bien culturel, a été acquis par les Archives nationales du Québec (aujourd'hui Bibliothèque et Archives nationales du Québec).
- Notons que la question se pose tout autant pour les institutions pouvant émettre des reçus jusqu'à concurrence de 5 000 \$ ou 20 000 \$.
- 10. Sur certains sites, les expressions suivantes se substituent au mot archives: vieux papiers, manuscrits, documents papiers. Les prix sont à titre indicatif car le prix au moment de la vente peut être moindre que le prix demandé initialement.
- 11. Songeons notamment à l'exposition virtuelle sur le magasin Dupuis et Frères réalisée par le Service d'archives de la gestion de documents et des archives HEC Montréal. Voir http://experience.hec.ca/dupuis_ et_freres/ (site visité en février 2014).
- 12. Certains services d'archives ayant défrayé les coûts pour une évaluation monétaire avant la signature de la convention de donation ont vu le donateur, insatisfait du montant accordé par les évaluateurs, offrir ses archives à une autre institution.
- 13. Cheryl Avery et Burton Glendenning résument bien les difficultés vécues par les évaluateurs. Ils abordent également les enjeux de l'évaluation archivistique, du traitement et de la description pour réaliser efficacement une évaluation monétaire. (Avery et Glendennig 2007, 47-52)
- 14. Il importe de remettre à l'évaluateur l'instrument de recherche plusieurs jours avant la séance d'évaluation car celui-ci peut prendre pleinement connaissance des activités et réalisations du créateur des documents et peut se familiariser avec l'instrument de recherche.

- 15. Tous les prix indiqués sont à titre indicatif et ne constituent pas, en aucun cas, une référence.
- 16. Au sujet des archives photographiques, lire Fauteux 2007.
- 17. En regard de l'attribution d'un prix par boîte dans le cadre d'une évaluation d'archives de parlementaires, lire Dinel 2007.

BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE DU REVENU DU CANADA. 2014. *Les dons et l'impôt 2013*. Ottawa. [En ligne]. http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/p113/p113-f.html ou http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/p113/p113-13f.pdf (Page consultée le 3 mars 2014).
- AVERY, Cheryl et Burton GLENDENNING. 2007. La relation entre le traitement archivistique et l'évaluation monétaire. In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 47-52. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f. pdf.
- BURANT, Jim. 2007. Les parties intéressées. In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 14-15. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f.pdf.
- CARROLL, Carman. 2007. Hypothèses d'évaluation. In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 18-21. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f. pdf.
- CAYA, Marcel. 1995. Ce que tout archiviste devrait savoir avant d'appeler l'évaluateur. In Association des archivistes du Québec, Sélection, Préservation. Des choix rentables pour aujourd'hui et pour demain. Actes du Congrès 1995, Montréal (Québec): AAQ. pp. 51-58.
- CAYA, Marcel. 1996-1997. L'évaluation monétaire : un instrument d'acquisition. *Archives* 28, 1, 49-58.
- CAYA, Marcel. 2007. Les impératifs de l'évaluation. In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 10-11. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f. pdf.
- CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES ARCHIVES. 2007. *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f.pdf. (Page consultée le 25 février 2014).
- DINEL, Guy. 2007. L'évaluation monétaire des archives politiques. In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 34-40. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f.pdf.

- FARRELL, Fred. 2007. La relation entre le traitement archivistique et l'évaluation monétaire. In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 17. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f.pdf.
- FAUTEUX, Jean-Philippe. 2007. L'évaluation des photographies. In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 25-29. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f.pdf.
- JONES, Elwood. 2007. Juste valeur marchande et marché «réel». In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 81-85. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f.pdf.
- KENNEDY, Patricia. 2007. Les autographes et les lettres autographes signées. In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 31-34. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f.pdf.
- LAPLANTE, Normand. 2007. Les parties intéressées. In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 14-17. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f.pdf.
- LISMER, Sonia. 2007. «Réaliser une bonne évaluation monétaire d'archives en vue de leur attestation à titre de biens culturels aux fins de l'impôt sur le revenu» et «Démystification de la justification raisonnée». In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 52-55 et 85-89. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne].- http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f. pdf.
- MARCHÉ DU LIVRE ANCIEN AU QUÉBEC. Bibliopolis. [En ligne]. http://www.bibliopolis. net/ (Page consultée le 4 mars 2014).
- MOBBS, Leslie. 2007. Les grandes collections numériques. In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 41-47. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne].- http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f. pdf.
- PATRIMOINE CANADIEN. [En ligne]. http://www.pch.gc.ca/fra/1358368698299/13583 68860650#a1821 (Page consultée le 25 février 2014).]
- RÉNÖUS, Ann. 2007. Les dons en nature. In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 21-25. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f.pdf.
- SILCOX, David. 2007. L'évaluation: le point de vue du commissaire-priseur. In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 2-13. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f.pdf.
- SILVERSIDES, Brock. 2007. «Le côté sombre de l'évaluation monétaire. In *Actes du colloque L'Avenir de l'évaluation monétaire au Canada*, Ottawa, 22-23 octobre, 67-72. Ottawa (Ontario): NAAB-CNÉA. [En ligne]. http://www.naab.ca/files/2007proceedings-f.pdf.

COMPTE RENDU

Labonne, Sophie et Christine Braemer. *Les archives audiovisuelles*. Paris: Les petits guides des archives, 2013, 54 pages.

Claire Nigay

Candidate au doctorat École de bibliothéconomie et des sciences de l'information Université de Montréal

Depuis de nombreuses années, l'Association des archivistes français (AAF) et l'Institut national de l'audiovisuel (INA) sont associés pour œuvrer dans le domaine des archives audiovisuelles. L'ouvrage dont il est question ici est le résultat de cette collaboration. Il s'agit d'un guide destiné aux professionnels travaillant dans le domaine de la gestion des archives audiovisuelles. Comme le précise Pauline Moirez de l'AAF dans l'avant-propos «ce guide replace ces documents [les archives audiovisuelles] dans leur contexte de production et propose de suivre, tout au long de leur cycle de vie, de leur collecte à leur valorisation, les spécificités techniques et documentaires de leur traitement» (p. 4).

Organisé en six grandes parties, ce guide se veut un outil concis et pratique pour l'archiviste de l'audiovisuel. Après une préface de Serge Schick de l'INA et une courte introduction, la première partie de l'ouvrage présente les contenus audiovisuels. Les contextes de production et les genres y sont indiqués. La seconde partie décrit les différentes familles en fonction de leur support audiovisuel. Organisée en quatre axes, cette partie présente des fiches techniques des supports argentiques, magnétiques, des anciens supports et des disques optiques. La troisième partie est centrée sur l'inventaire d'un fonds audiovisuel, ses étapes, ses spécificités et ses outils. La quatrième partie porte sur le stockage des archives audiovisuelles. L'environnement contrôlé, les dommages potentiels ainsi que l'entreposage sont présentés. La numérisation des documents est évoquée dans la cinquième partie de l'ouvrage. Enfin, la sixième partie évoque la valorisation des archives.

Trois annexes proposent trois outils aux lecteurs. La première annexe est un tableau récapitulant les conditions de stockage spécifiques aux différents types de supports et les normes ISO associées. La description du modèle d'instrument de recherche Sosie utilisé aux Archives nationales est présentée dans la seconde annexe. Le professionnel voit ici répertoriés les différents champs propres à la description des archives audiovisuelles. Finalement, l'annexe 3 regroupe les différents rôles des professionnels associés aux documents audiovisuels, leurs droits et leurs fonctions. Une bibliographie ainsi qu'un glossaire sont également présentés à la fin de l'ouvrage.

Tout au long du guide, différentes informations connexes sont détaillées dans la marge de l'ouvrage. L'archiviste y retrouve des précisions sur un sujet évoqué lui

permettant d'en apprendre davantage ainsi que des informations à retenir et des conseils pratiques.

Cet ouvrage fait écho aux stages du Centre de formation de l'AAF. Son organisation en six parties regroupe des informations utiles et concrètes quant à la gestion des archives audiovisuelles. Les aspects techniques et pratiques forment la base du contenu de ce guide. Un vocabulaire précis et détaillé est utilisé ce qui permet aux lecteurs d'avoir une vision d'ensemble de la terminologie du champ d'application. Le glossaire, relativement complet, en est le reflet. La conservation et la préservation revêtent des aspects très techniques que l'archiviste se doit de maîtriser. C'est particulièrement le cas des archives audiovisuelles compte tenu de la multitude de supports et formats existants.

Ainsi, la première et la seconde partie de cet ouvrage offrent aux professionnels des connaissances précises tant sur les sources potentielles des archives audiovisuelles que sur leurs genres et leurs supports. Dans une société de l'information où l'augmentation du nombre de documents est exponentielle, ces typologies offrent une catégorisation pratique aux professionnels travaillant dans un contexte télévisuel ou cinématographique français.

La seconde partie est particulièrement riche au niveau du contenu. Quatre grandes familles de supports sont évoquées sous forme de fiches pratiques. Le contenu de chaque fiche est organisé de la même manière pour chaque support où sont présentés les principes d'enregistrement, les principaux formats, le vieillissement du support et les dommages potentiels. Le professionnel peut ainsi se référer aux fiches en fonction du fonds qu'il traite. Ces descriptions permettent également d'acquérir des connaissances historiques et chimiques de base afin de comprendre en profondeur les enjeux associés à ces supports.

Les aspects techniques des différentes étapes du processus de gestion sont illustrées tant au niveau de l'inventaire, du stockage que de la numérisation dans les parties trois, quatre et cinq. Le professionnel, en fonction de son fonds, trouve ici des conseils et des informations pertinentes pour le guider tout au long du processus. L'aspect de la conservation est particulièrement bien couvert. Quel que soit le fonds mais aussi les moyens mis à la disposition de l'archiviste, l'ouvrage offre des informations concrètes guidant le professionnel à travers les multiples risques et dommages associés aux supports et lui fournit des éléments clés pour la numérisation. L'ouvrage offre des points de départ à la constitution d'outils propres à l'institution et au fonds traité. Tant au niveau de l'inventaire, que de l'instrument de recherche ou du guide de numérisation, ce guide propose des exemples et des éléments de base en vue de bonnes pratiques.

Il s'agit ici d'un guide répertoriant les connaissances essentielles relatives aux archives audiovisuelles. Un format concis et visuellement clair en fait un outil simple et facile d'accès pour les professionnels. Les différentes parties de l'ouvrage présentent de manière pertinente le processus de gestion des documents. Les enjeux propres aux archives audiovisuelles sont exposés, notamment la complexité liée au statut même de documents audiovisuels ainsi que les réalités du monde numérique. Cet ouvrage est un bon point de départ dans la gestion des archives audiovisuelles. Il ne peut toutefois être suffisant pour couvrir l'intégralité des difficultés propres à chaque étape du processus de gestion. Le côté pratique est très pertinent et l'ouvrage offre aux professionnels français

de nombreux outils. Les références légales et géographiques laissent à penser que ce guide est davantage destiné aux professionnels français. L'information est cependant valable pour la gestion globale des archives audiovisuelles. Les annexes 1 et 2 sont particulièrement intéressantes du fait de leur clarté et de leur concision.

La brièveté de la sixième partie portant sur la valorisation des archives audiovisuelles est à déplorer. Il est vrai que les médias sociaux ainsi que les outils de diffusion sont en évolution constante, ainsi, une présentation un peu plus détaillée aurait été vite dépassée. En revanche, compte tenu de l'engouement des utilisateurs pour les archives audiovisuelles, il aurait été pertinent de développer davantage cette section en présentant des outils de diffusion ou en ajoutant une liste beaucoup plus fournie de références à consulter. L'annexe 3 est également questionnable. En effet, les aspects juridiques propres aux documents audiovisuels sont complexes. Une liste indicative des différents acteurs et de leurs droits peut sembler limitée d'autant plus en l'absence de mention à des textes de lois ou à des ouvrages de référence. D'un point de vue plus général, l'évocation des archives photographiques pourrait être pertinente. Fixées sur des supports argentiques ou numériques et souvent présentes dans les dossiers de production, les archives photographiques sont certes considérées comme des images fixes et non des documents audiovisuels, mais elles présentent les mêmes enjeux de conservation et de diffusion. L'INA conserve plus de 1 200 000 photos (INA 2014) dans ses collections, aussi, une présentation de ce support dans le guide était attendue.

Malgré ces trois aspects, cet ouvrage devrait se trouver dans toutes les institutions ayant des fonds d'archives audiovisuelles afin que les professionnels aient à leur disposition des informations de base. De plus, ce guide est également une bonne référence pédagogique dans la formation des professionnels des archives audiovisuelles.

INA – Institut national de l'audiovisuel. Indicateurs chiffrés de l'entreprise. Site de l'INA, [En ligne]. http://www.institut-national-audiovisuel.fr/nous-connaitre/entreprise/chiffres-cles.html (Page consultée le 9 septembre 2014).

COMPTE RENDU

Serexhe, Bernhard et al. *Conservation de l'art numérique : théorie et pratique : le projet digital art conservation*. Vienne, Karlsruhe : ZKM, 2013. 629 pages.

Guillaume Boutard

Résumé

L'ouvrage Conservation de l'art numérique: théorie et pratique est l'aboutissement, en termes de publication, du projet éponyme dirigé par Bernhard Serexhe, conservateur en chef du Centre d'Art et de Technologie des Médias de Karlsruhe – le Zentrum für Kunst und Medientechnologie (ZKM), et aussi éditeur de ce livre. Les contributeurs à l'ouvrage sont par ordre alphabétique: Pascal Bion, Fabienne Blanc, Jean-Damien Collin, Edmond Couchot, Cécile Dazord, Alain Depocas, Raffael Dörig, Thomas Dreier, Veronika Fischer, Doris Gassert, Johannes Gfeller, Rosina Gómez-Baeza, Sabine Himmelsbach, Jean-Philippe Humblot, Hans Dieter Huber, Perla Innocenti, Florian Kaufmann, Paul Jansen Klomp, Anne Laforet, Emanuel Lorrain, Bernd Lintermann, Brendan Maloney, Aymeric Mansoux, Chiara Marchini Camia, Nelly Massera, Catherine Mueller, Antoni Muntadas, Esther Neumann, Arnaud Obermann, Jussi Parikka, Daria Parkhomenko, Valérie Perrin, Rebecca Picht, Claudia Röck, Francisco Ruiz de Infante, Ingrid Scheurmann, Bernhard Serexhe, Igor Štromajer, Otto Teichert, Jérôme Thomas, Peter Weibel, Klaus Weschenfelder et Siegfried Zielinski.

Le livre est divisé en six parties qui reflètent la structure du projet. Après une introduction, deux sections présentent les actes des deux symposiums organisés dans le cadre du projet «Conservation de l'art numérique». Les deux sections suivantes sont construites autour d'œuvres choisies et reprennent tout d'abord les nombreuses études de cas du projet, pour ensuite présenter l'exposition qui a conclu le projet. Une courte section finale s'articule autour de la question de l'enseignement.

Dans la première partie, après une présentation du projet, de sa structure, de ses enjeux et des différents partenaires, Bernhard Serexhe propose un texte d'introduction à la problématique de la conservation de l'art numérique. Il y expose les changements systémiques profonds qui ont résulté du passage de l'analogique au numérique et qui vont alimenter cet ouvrage et finalement il dresse un constat alarmant n'épargnant pas le ZKM. Les chapitres suivants vont replacer la conservation au sein de son cadre institutionnel avec des retours d'expérience de différents acteurs du projet. Si Himmelsbach nous ramène aux enjeux économiques et aux différentes missions du curateur, – tour à tour producteur, administrateur et médiateur – les deux textes suivants vont aborder la question du droit d'auteur en relation notamment avec le code source. Si le premier texte met l'accent sur l'idiosyncrasie et la négociation, le second propose une taxonomie des éléments pouvant amener une problématique de nature juridique.

La section suivante sur le premier symposium, intitulée «The digital Oblivion. Substance et éthique dans la conservation de l'art numérique», nous fait entrer dans le vif du sujet sur les plans théorique et pratique. Côté théorique, ce sera notamment le temps uchronique selon Couchot, c'est-à-dire un ancrage dans le présent provoqué par les technologies numériques, cette accélération qui nous ferait passer de l'évènementiel à l'éventuel. Avec Zielinski, ce seront les ans-archives, dont le préfixe vise à ôter tout côté hiérarchique à l'archive, et où l'exploration du passé engendre systématiquement de nouveaux objets (on se souviendra du projet Anarchive supervisé par Anne-Marie Duguet qui se confrontait notamment aux œuvres d'Antoni Muntadas, contributeur de ce même symposium). Ce sont aussi, avec le texte de Scheurmann, des rappels de notions et de positions en conservation du patrimoine depuis le tout début du xxe siècle.

Côté pratique, ce seront: 1) des questions posées comme chez Weschenfelder ou Huber (dont le titre, *Des nouveaux aux anciens médias : notions vagues, problèmes complexes et questions sans réponses*, est éloquent), 2) des problèmes non résolus (chez Parkhomenko au Laboratoria Art & Science, par exemple), ou bien 3) le rappel des stratégies techniques bien connues (stockage, migration, émulation ou réinterprétation) ou documentaires avec le modèle, lui aussi reconnu, du réseau des médias variables de Ippolito que nous présente Depocas.

La section abordant le deuxième symposium, intitulé «Digital Art Conservation. Practical Approches: Artistes, Programmateurs, Théoriciens» est plus prospective, ce qui est somme toute logique. Parrika, dans une discussion entre temps historique et temps machinique, pose la question de la conservation d'un signal avec la prémisse que la sauvegarde du logiciel n'est pas la sauvegarde du code et que la conservation à travers un usage continu n'est, selon lui, qu'un déplacement du problème de la dynamique inhérente à la technologie vers la sphère des usagers. Innocenti nous présente, dans une vision interdisciplinaire, une méthodologie de documentation combinant le social (au travers d'entrevues) et le technique (extraction de données) avec l'accent sur la fluidité de l'art numérique. Mansoux expose les obstacles (avec notamment la question de la récursivité) à la promotion de la notion de culture libre, comme extension des principes du logiciel libre, à travers les principes de FLOCKFEW [Free / Libre / Open content / Knowledge / Expression / Work].

Du côté pratique, Humblot nous décrit l'ambitieux projet technique de machine virtuelle portable pour pérenniser les émulateurs. Dazord nous rappelle que la problématique de l'obsolescence n'est pas celle du matériel et nécessite d'autres outils et méthodes. Ce rappel est le bienvenu, car on aura pu noter dans certains textes un amalgame entre ces deux points (le mot aurait d'ailleurs mérité d'être intégré dans le glossaire). Après des considérations théoriques sur les conditions de l'appropriation de la technique, Dazord revient sur la question des méthodes de documentation en déplorant l'absence de certains corps de métiers et en promouvant, notamment, une documentation déclinée par technique ainsi qu'une documentation des modifications induites par les opérations de conservation-restauration. Klomp décrit les actions nécessaires dans une optique de conservation préventive. Kaufmann revient quant à lui sur les expertises distribuées dont on peut tirer parti dans les problématiques d'ingénierie. Mansoux s'attaque à la question de l'accessibilité aux fichiers sources à travers la notion de culture libre. L'ouvrage a une tendance à finir les sections avec un

texte légèrement iconoclaste. La section sur le second symposium n'y fait pas exception avec l'artiste Igor Štromajer qui nous présente une compilation de ses pensées.

Il serait trop long de faire une revue des 200 pages d'études de cas formant la section à la suite du deuxième symposium. Rappelons néanmoins le nom des artistes: Herbert W. Franke; Hervé Grauman; JODI (Joan Heemskerk et Dirk Paesmans); Marc Lee; Nicolas Moulin; Michael Naimark; Nam June Paik (seule œuvre qui ne soit pas «née numérique»); Samuel Rousseau; Antoine Schmitt; et Jeffrey Shaw. Il est important de préciser que chaque étude est précédée d'une description minimale, mais bienvenue du contenu technique de l'œuvre et de la stratégie adoptée, et qu'elle est suivie d'une entrevue avec les artistes. Obermann fournit une introduction à cette section, en présentant la base méthodologique des études de cas. Celle-ci dérive de projets récents, plus précisément deux projets: «Inside installations» et «Matters in Media Art», qu'elle étend avec des considérations propres au numérique. Obermann rappelle ces conditions nécessaires ainsi que celles se rapportant à la structure économique et sociale de production que sont le besoin d'investissements budgétaires et aussi l'intégration des assistants dans les procédures de documentation.

Analyse critique

L'analyse de cet ouvrage est rendue difficile par le fait qu'il est structuré autour du projet «Digital Art Conservation» que les thématiques s'entremêlent (et en cela même il montre la complexité de la problématique), et que les points de vue s'opposent. Le double point d'ancrage est donné par Serexhe qui précise dès l'introduction que le projet est bien sur la conservation de l'art numérique et non la conservation par numérisation, et ensuite par cette phrase du même auteur dans son premier texte théorique, «Certes, la recherche a mené des projets très louables sur la conservation de l'art numérique", auxquels ce livre rendra d'ailleurs hommage, mais ces projets mettaient l'accent d'abord sur la conservation des installations, de l'art électronique et des médias basés sur le temps, notamment de l'art vidéo analogique, (...)» (p. 26). Ce dernier point est essentiel, car il se veut la contribution principale du projet et de l'ouvrage, sa distinction par rapport à l'état de l'art.

Reprenons maintenant l'ouvrage dans sa structure. La première partie est très parlante et montre clairement les enjeux de la conservation des arts numériques au niveau institutionnel: position dans le marché de l'art, formations des agents, gestion des droits, etc. Cette partie est là pour nous rappeler que l'œuvre n'est pas autonome par rapport au contexte historique et social et encore moins en ce qui concerne sa conservation. Elle reflète également l'interdisciplinarité des questions de conservation et des expertises intégrées dans le projet: gestionnaires, conservateurs, curateurs, académiques, praticiens, etc.

Le premier symposium n'apprendra pas grand-chose à quiconque est déjà familier du domaine théorique ou pratique; ce sont plutôt des rappels de concepts généraux propres à chaque domaine (aspect performatif de l'art médiatique, contexte social de production élargi), des problématiques restant sans réponses comme le souligne Huber et les fameuses stratégies techniques qui nous font apprécier la présence d'un glossaire en annexe, évitant les répétitions qui auraient rendu cette partie extrêmement lourde. Cette partie s'adressera donc plutôt aux jeunes chercheurs ou praticiens pour

se familiariser avec le domaine, ce qui a du sens aussi dans le cadre d'un projet dont le but, en ce qui concerne ce premier symposium, était sans doute une présentation de l'état de l'art. Le point cependant est que le numérique en question est bien peu représenté ici, que ce soit dans les textes pratiques ou historiques et au mieux il sera un cas spécial des arts médiatiques. Dans ce premier symposium, la différence par rapport à des projets précédents, tels que «Inside Installations», «Matters in Media Art» ou même «DOCAM», n'est pas flagrante. C'est au travers des quelques textes théoriques sur le temps que le numérique commence à y être questionné.

Ceci nous amène au deuxième symposium, là où commence vraiment la matière du projet. Ici sont développées les différentes pistes, les pistes pratiques avec un approfondissement des stratégies techniques, notamment l'émulation, mais aussi des principes de documentation touchant aux questions méthodologiques notamment à travers les textes d'Innocenti ou Klomp, ou aux corps de métiers avec des textes comme ceux de Dazord et de Lorrain. On remarquera notamment le texte d'Innocenti (qui reprend ici les principes qu'elle avait déjà exposés dans la série «The preservation of complex objects» Joint Information Systems Committee (JISC), deuxième volume dédié au «software art»), un des rares textes à aborder le besoin d'articulation méthodologique entre les approches techniques et sociales. On regrettera qu'il ne s'attaque pas aux questions épistémologiques qui le sous-tendent (remarque qui vaut pour l'ouvrage en général dans les nombreux articles faisant référence aux méthodes de documentation), au-delà d'une orientation inductive incarnée ici par la théorisation ancrée. On remarquera aussi, dans cette veine de l'intégration théorique/pratique, le texte de Mansoux et son questionnement technico-juridique qui finalement nous montre bien que la question de la récursivité n'est pas uniquement technologique, mais également sociale, et par là même présente une voie de recherche intéressante. Autre moment de l'ouvrage, celui du théoricien bien connu Parikka qui au travers de l'archéologie des médias questionne cette notion de conservation en tant que codéfinie elle-même par le médium, si dans la suite de travaux de Wolfgang Ernst «(...) la manière dont la machine ou le machinique, conditionne ce qui peut, en premier lieu, faire l'objet d'une archive» (p. 249), question qui finalement traverse tout l'ouvrage et nous amène au bilan.

Évaluation de l'ouvrage

Dès le titre de l'ouvrage, l'ambition était claire: produire le livre de référence pour toute question se rapportant à la conservation de l'art numérique. Compilation encyclopédique des savoirs, personnalités reconnues des différents domaines, et parution dès l'origine dans trois langues, fait suffisamment rare pour être mentionné, plus spécifiquement: anglais, français, allemand. Il y a bien sûr quelque chose d'ironique à vouloir produire une bible sur la conservation face à l'obsolescence technologique, quand sans doute la vitesse de la recherche elle-même sera un moteur important de la réussite de l'entreprise. Une réflexion qui n'échappe pas à l'éditeur qui nous rappelle que c'est une œuvre inachevée et que les recherches doivent se poursuivre sans répit. Si la recherche ne veut pas se borner à financer des procédures locales, idiosyncrasiques de conservation, ce type d'initiative de grande envergure est fondamental. On ne peut qu'admirer l'ampleur du projet, qui est allé jusqu'à la mise en pratique à travers une

exposition en lien avec les outils théoriques et pratiques développés (avec cette idée de boucle de retour), ainsi que la forte interdisciplinarité des contributions.

Il en résulte un livre extrêmement varié, ce qui fait sa force et sans doute un peu sa faiblesse aussi. Les théories, les propos s'entrechoquent — comment, par exemple, réconcilier le propos «conservateur» de Weibel ou les propositions algorithmiques de Couchot et le très prospectif Parikka? — mais le livre manque cruellement d'une synthèse. Le public cible est à cette image, difficile à définir, multiple. «Conservation de l'art numérique» est fait pour se créer des chemins de pensées au travers de textes choisis: un parcours documentation (avec Innocenti, Klomp, Dazord, Depocas, Obermann) sur les traces de la méthodologie; un parcours archéologie des médias sur la piste de Wolfgang Ernst (avec Parikka et Zielinski); un parcours performance sur la trace de Rinehart; un parcours retour d'expérience à travers les directeurs des différents centres convoqués; un parcours code et droit d'auteur (avec Mansoux, Collin et Perrin); un parcours pédagogique au travers des nombreuses études de cas. C'est bien aussi sur ce point qu'une synthèse aurait été la bienvenue, car si la publication des études de cas est un des atouts majeurs du livre, le lien avec les symposiums est difficile à tracer (on notera tout de même le texte d'Obermann).

Reste un point étonnant, l'absence de certaines disciplines: de l'archivistique, même si l'on parle beaucoup des archives et surtout de certains domaines de recherches des sciences de l'information, plus précisément, ceux de la préservation du numérique et de la conservation du numérique avec leur florilège de modèles et de standards qui s'étendent chaque année. Ceci est d'autant plus étonnant que l'on connaît maintenant bien le rapprochement entre bibliothèques, archives et musées qu'a engendré le numérique. Le seul texte abordant succinctement ces questions est le texte d'Innocenti. C'est une chose que l'on pouvait remarquer dans des projets sur la conservation des arts médiatiques, qui semble pourtant avoir beaucoup moins de sens dans le contexte du numérique. Il y a là un choix politique fort fait au niveau du projet.

Si «Conservation de l'art numérique: théorie et pratique» ne deviendra peutêtre pas LA référence du domaine, il est sans aucun doute une contribution importante et nécessaire qu'il fallait poser afin de préparer la suite, que, sans aucun doute, les différents auteurs ont déjà prise à bras-le-corps.

RÉSUMÉS DES TEXTES

Gilles Héon. Hommage de l'Association des archivistes du Québec à Jean Favier 1932-2014. p. 5-9

Gilles Héon rend ici hommage à Jean Favier, décédé le 12 août dernier à Paris. Médiéviste mondialement reconnu et auteur de nombreux ouvrages, dont le Dictionnaire de la France médiévale, monsieur Favier a occupé notamment le poste de directeur général des Archives de France et directeur des Archives nationales au Palais Soubise de 1975 à 1994. À ce titre, l'auteur rappelle les principales contributions de monsieur Favier : adoption de la *Loi sur les archives* en 1979, rénovation du parc immobilier des Archives, enrichissement et mise à jour des instruments de recherche ainsi que production du manuel La Pratique archivistique française, longtemps un ouvrage de référence pour les archivistes francophones. L'auteur souligne que Jean Favier était un grand érudit en plus d'être un excellent communicateur, talent qu'il a révélé en faisant connaître les travaux d'archivistes et d'historiens au grand public par le biais de nombreuses émissions de vulgarisation. L'hommage de Gilles Héon est suivi des témoignages de MM Marcel Caya, Carol Couture et Gérard Emisse.

Gilles Héon pays homage to Jean Favier, who died last August 12th in Paris. He was a medievalist of note, the author of a number of works, including Dictionnaire de la France médiévale (Dictionary of Medieval France), and he was general director of the Archives of France and director of the National Archives at the Soubis Palace from 1975-1994. The author reviews Favier's achievements: France's Law on Archives in 1979, renovation of the Archives building complex, enrichment and updating of the finding aids as well as production of the manual La Pratique archivistique française (The Practice of Archival Science in France), which has long been a basic reference for archivists in France and elsewhere. The author stresses that Jean Favier was widely read and an excellent communicator, a talent which he manifested in making known the work of archivists and historians to the general public through broadcasts in which they were presented on a popular level. Gilles Héon's homage to Favier is followed by statements by Marcel Caya, Carol Couture, and Gerard Emisse.

Mathilde Geley. *Pratiques archivistiques aux XII*° et XIII° siècles - Abbaye cistercienne des Vaux-de-Cernay. p. 11-22

En se basant sur l'exemple du travail fait aux XII^e et XIII^e siècle par les moines cisterciens de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, l'auteure veut mettre en lumière dans cet article les origines médiévales de certaines pratiques utilisées encore de

Based on the example of work done in the 17th and 18th centuries by Cistercian monks in the Abbey of Vaux-de-Cernay, in this article the author highlights the medieval origins of certain practices that are still used

nos jours en archivistique. Ce sont plus particulièrement les moines en charge du chartier – lieu de conservation des actes écrits témoignant d'une concession de biens, de droits ou encore d'une décision judiciaire – qui peuvent être désignés comme les premiers«archivistes», bien que le terme n'existait pas encore à l'époque. Par une analyse faite sur les chartes conservées jusqu'à aujourd'hui, Mathilde Geley identifie des pratiques témoignant d'un réel souci archivistique aussi bien au niveau du rangement et du classement que de l'inventaire et de la cotation des documents. Des pratiques telles que le pli des actes. l'établissement d'un cadre de classement basé sur la topographie, ainsi que l'existence d'inventaires concordant avec des systèmes de cotation sont ainsi présentées en détail. Il s'agit là d'autant de façons de faire montrant un soin particulier des moines envers la conservation de leurs archives et permettant ainsi, selon l'auteure, de les considérer comme de lointains prédécesseurs des archivistes contemporains.

in archival science. The monks were in charge of the Charter, the place where the Abbey kept written acts witnessing to concession of goods and rights and to judicial decisions; they can be considered the first "archivists", although the term was not used at that time. By analyzing the charters that have been preserved until now, Mathilde Geley identifies the practices that show the careful storage and classification as well as the inventorying and coding of documents. Such practices as the way of folding acts, the established of a classification system based on topography, as well as the existence of inventories that are in keeping with the coding systems are presented in detail. They include numerous approaches that show the care that the monks have devoted to their archives: the author believes that they can be considered the distant predecessors of today's archivists.

Élaine Sirois. Des archives troisième lieu? p. 23-51

Élaine Sirois s'intéresse au concept de troisième lieu et s'interroge sur la pertinence de cette notion pour augmenter la notoriété et la visibilité des archives.

L'auteure définit ce concept, surtout développé en bibliothéconomie, puis réalise un état des lieux concernant l'adaptation des centres d'archives à l'évolution de la société de l'information. En prenant l'exemple de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) qui comprends 10 centres d'archives, elle fait état d'une forte croissance des consultations des documents numériques

Élaine Sirois is interested in the concept of the "third place" and looks into the salience of this notion with respect to increasing the recognition and visibility of archives.

The author defines the concept, which has been developed primarily in library science, and then discusses the state of the adaption of archival centres to the information society. She uses the example Libary and Archives of Québec (LAQ) with its 10 archival sites. She notes that there has been strong growth in consultation of the digital documents that are available online, but also a strong

disponibles en ligne mais également d'une forte diminution de la fréquentation physique dans les salles de lecture. Face à ce constat, l'auteure se questionne sur l'évolution de l'aménagement des lieux de consultation et sur leur capacité à s'adapter aux besoins des usagers. Elle compare ainsi les recommandations et les conseils de certains guides d'aménagement des centres d'archives qui font une large place à la sécurité et à la conservation des documents, mais prennent peu en compte l'aménagement de la salle de lecture et le confort des usagers. Elle insiste enfin sur la nécessité de connaître les besoins des usagers et des non-usagers, afin de leur fournir des espaces adaptés dans l'esprit d'un troisième lieu, centres attrayants et chaleureux qui pourraient permettre d'augmenter leur fréquentation et garantir ainsi leur pertinence dans la sphère politique et sociale.

decrease in the frequency of in-person visits to reading rooms. Given this trend, the author looks at the evolution of how consulting areas are arranged and on their flexibility in adapting to users' needs. She compares the recommendations and advice given in certain guides to the arrangement of archival consulting areas, with their emphasis on security and document preservation, but fail to give adequate attention to the arrangement of the reading room and the comfort of researchers. Finally, she emphasizes the importance of knowing the needs of users and non-users, in order to be able to provide spaces adapted in the spirit of third spaces, attractive, warm centres which will lead to growth in frequency of visits and thus assure their relevance in the political and social spheres.

Mireille Lebeau. Comment préparer une évaluation monétaire d'archives privées? p. 53-68

Depuis plusieurs années, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnO) et les services d'archives d'universités et de municipalités, notamment, offrent la possibilité d'émettre un reçu aux fins d'impôt pour un don d'archives privées. Toutefois pour bon nombre d'institutions - surtout des centres d'archives agréés et sociétés d'histoire et de généalogie -, les normes régissant l'émission de tel reçu ne leur permettent pas de réaliser elles-mêmes tous les types d'évaluation monétaire. En effet, au-delà d'une valeur de 1 000 \$. une institution ne peut réaliser une évaluation monétaire et doit incidemment se tourner vers un évaluateur indépendant ou un comité d'évaluateurs experts. Des questions évidentes se posent : comment savoir qu'un fonds vaut plus ou moins

For several years, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) and university and municipal archives have been offering the possibility of issuing a tax receipt for the donation of private archives. However, for many institutions - especially accredited archives and historical and genealogical societies - the standards regarding the issuing of such receipts have not allowed them undertake the various kinds of monetary evaluation. In fact, beyond a valuation of \$1,000, an institution is not allowed to do a monetary evaluation and has to turn to an independent evaluator or a committee of expert evaluators. Ouestions arise: how to know whether an archival fonds is worth more than \$1.000. and how to proceed with a monetary evaluation. Estimating, judging, guessing

1 000 \$ et comment préparer l'évaluation monétaire? Estimer, juger, évaluer la juste valeur marchande des archives ne relève pas d'une recette établie. Plusieurs critères doivent être pris en compte par l'évaluateur. Dans le cadre de cet article, l'auteure présente notamment les critères sur lesquels s'appuyer pour établir la juste valeur marchande des documents et les particularités qui influent, à la hausse ou à la baisse, sur cette valeur marchande. Il est aussi question de la préparation de l'évaluation monétaire, ce qui implique le traitement et la description des archives, puis de la rédaction du rapport d'évaluation.

at the fair market value of archives is not part of any established procedure. Several criteria have to be taken into account by the evaluator. In this article, the author discusses criteria for establishing a fair market valuation for a document and the factors that influence its rise or fall. Also discussed is the preparation of a monetary evaluation, which involves processing and describing the archives and the writing of an evaluation report.

INDEX

Index du volume 45 (2013-2014)

Michel Champagne

L'index annuel de la revue Archives comporte deux parties. La première se présente sous la forme d'un index des auteurs. La deuxième est un index alphabétique des sujets pour lequel chaque titre est indexé de manière à ce que, sauf exception, sa notice bibliographique apparaisse au moins sous deux mots-clés différents.

INDEX DES AUTEURS

- AUDET, René. L'archive inconcevable: les archives scientifiques réinsérées dans le continuum de documentation et de connaissances de la recherche. 45,1: 191-199.
- BAILLARGEON, Diane. Les archives universitaires sont-elles solubles dans le Web 2.0? 45,1: 11-26.
- BÉDARD, Sylvie et Sophie Morel. L'archiviste, outil de médiation entre les archives et l'usager. 45,1: 47-56.
- CARDIN, Martine. Penser l'exploitation des archives en tant que système complexe. 45,1: 135-146.
- DUFOUR, Christine et Stéphanie Cadieux. Web 2.0 et milieux documentaires: qu'en retenir? 45,1: 27-46.
- DELRIEU, Juliette. *La valorisation des archives* aux Musées de la Civilisation :les évènements Rares et Précieux. 45,1: 57-83.
- GAREAU, André et Natasha Zwarich. *Diffuser* les archives numériques: faire plus avec moins. 45,1: 159-178.
- GELEY, Mathilde. *Pratiques archivistiques aux* $x\pi^e$ et $x\pi^e$ siècles. Abbaye cistercienne des Vaux-de-Cernay. 45,2: 11-22.

- HÉON, Gilles. Hommage de l'Association des archivistes du Québec à Jean Favier. 1932-2014. 45,2: 5-9
- KLEIN, Anne. Pour une pensée dialectique des archives Penser les archives avec Walter Benjamin. 45,1: 215-224.
- LEBEAU, Mireille. Comment préparer une évaluation monétaire d'archives privées? 45.2: 53-68.
- LEMAY, Yvon. Archives et création: nouvelles perspectives sur l'archivistique. 45,1: 147-158
- MAS, Sabine. La notion de facettes et son application dans un contexte de recherche dans les fonds d'archives: analyse des questions de recherche et de l'expérience vécue par des usagers novices. 45,1: 85-105.
- MAUREL, Dominique. La gouvernance des documents d'activité: le plan de cours, un ordre négocié. 45,1: 179-190.
- O'FARRELL, Donald. Pour des interventions archivistiques favorisant l'utilisation des archives. 45,1: 107-122.
- SENÉCAL, Sylvain. Archives historiques et organisation: une difficile rencontre. 45,1: 201-214.

SERVAIS, Paul et Françoise Mirguet. *Archives et numérique*: *retour sur quelques expériences.* 45,1: 123-133.

SIROIS, Élaine. *Des archives troisième lieu?* 45,2: 23-51.

INDEX DES SUJETS

Analyse documentaire

MAS, Sabine. La notion de facettes et son application dans un contexte de recherche dans les fonds d'archives: analyse des questions de recherche et de l'expérience vécue par des usagers novices. 45,1: 85-105.

Archives courantes

MAUREL, Dominique. La gouvernance des documents d'activité: le plan de cours, un ordre négocié. 45,1: 179-190.

Archives définitives

- LEBEAU, Mireille. Comment préparer une évaluation monétaire d'archives privées? 45,2:53-68.
- SENÉCAL, Sylvain. Archives historiques et organisation: une difficile rencontre. 45,1:201-214.

Culture

- AUDET, René. L'archive inconcevable: les archives scientifiques réinsérées dans le continuum de documentation et de connaissances de la recherche. 45,1: 191-199.
- DELRIEU, Juliette. La valorisation des archives aux Musées de la Civilisation:les évènements Rares et Précieux. 45,1: 57-83.
- KLEIN, Anne. Pour une pensée dialectique des archives Penser les archives avec Walter Benjamin. 45,1: 215-224.
- LEMAY, Yvon. Archives et création: nouvelles perspectives sur l'archivistique. 45,1: 147-158.

Diffusion

BÉDARD, Sylvie et Sophie Morel. L'archiviste, outil de médiation entre les archives et l'usager. 45,1: 47-56.

- DELRIEU, Juliette. La valorisation des archives aux Musées de la Civilisation:les évènements Rares et Précieux. 45,1: 57-83.
- GAREAU, André et Natasha Zwarich. *Diffuser les archives numériques: faire plus avec moins.* 45,1: 159-178.

Discipline

- CARDIN, Martine. Penser l'exploitation des archives en tant que système complexe. 45,1:135-146.
- KLEIN, Anne. Pour une pensée dialectique des archives Penser les archives avec Walter Benjamin. 45,1: 215-224.
- LEMAY, Yvon. Archives et création: nouvelles perspectives sur l'archivistique. 45,1: 147-158.
- SENÉCAL, Sylvain. Archives historiques et organisation: une difficile rencontre. 45,1:201-214.
- SIROIS, Élaine. *Des archives troisième lieu?* 45,2: 23-51.

Documents informatiques

- AUDET, René. L'archive inconcevable: les archives scientifiques réinsérées dans le continuum de documentation et de connaissances de la recherche. 45,1: 191-199.
- BÉDARD, Sylvie et Sophie Morel. L'archiviste, outil de médiation entre les archives et l'usager. 45,1: 47-56.

Droit

O'FARRELL, Donald. Pour des interventions archivistiques favorisant l'utilisation des archives. 45,1: 107-122.

Éducation

BAILLARGEON, Diane. Les archives universitaires sont-elles solubles dans le Web 2.0? 45,1: 11-26.

- GAREAU, André et Natasha Zwarich. *Diffuser les archives numériques : faire plus avec moins.* 45,1 : 159-178.
- SERVAIS, Paul et Françoise Mirguet. *Archives et numérique*: *retour sur quelques expériences*. 45,1: 123-133.

Évaluation

LEBEAU, Mireille. Comment préparer une évaluation monétaire d'archives privées? 45.2:53-68.

Gestion des archives

- CARDIN, Martine. Penser l'exploitation des archives en tant que système complexe. 45,1:135-146.
- GELEY, Mathilde. *Pratiques archivistiques aux* $x\pi^e$ et $x\pi^e$ siècles. Abbaye cistercienne des Vaux-de-Gernay. 45,2: 11-22.
- O'FARRELL, Donald. Pour des interventions archivistiques favorisant l'utilisation des archives. 45,1: 107-122.
- SERVAIS, Paul et Françoise Mirguet. Archives et numérique: retour sur quelques expériences. 45,1: 123-133.

Histoire

GELEY, Mathilde. *Pratiques archivistiques aux xIIIe et xIIIe siècles*. 45,2: 9-21.

Internet

BAILLARGEON, Diane. Les archives universitaires sont-elles solubles dans le Web 2.0? 45.1: 11-26. DUFOUR, Christine et Stéphanie Cadieux. Web 2.0 et milieux documentaires: qu'en retenir? 45,1: 27-46.

Organisation archivistique

HÉON, Gilles. Hommage de l'Association des archivistes du Québec à Jean Favier. 1932-2014, 45,2: 5-9.

Papier

SENÉCAL, Sylvain. Papier ou numérique – le document en tant qu'objet de représentation. 2012-2013. 44, 2: 29-48.

Profession

HÉON, Gilles. Hommage de l'Association des archivistes du Québec à Jean Favier. 1932-2014, 45,2: 5-9.

Recherche

- DUFOUR, Christine et Stéphanie Cadieux. Web 2.0 et milieux documentaires: qu'en retenir? 45.1: 27-46.
- MAS, Sabine. La notion de facettes et son application dans un contexte de recherche dans les fonds d'archives: analyse des questions de recherche et de l'expérience vécue par des usagers novices. 45,1: 85-105.
- MAUREL, Dominique. La gouvernance des documents d'activité: le plan de cours, un ordre négocié. 45,1: 179-190.

Sciences de l'information

SIROIS, Élaine. *Des archives troisième lieu?* 45,2: 23-51.

Archivaria

Number 78 Fall 2014

This publication is printed on acid-free paper.

Articles	
A Genre-Based Investigation of Workplace Communities	
FIORELLA FOSCARINI	1
The Admissibility of Business Records as Legal Evidence: A Review of	
the Business Records Exception to the Hearsay Rule in Canada	
DONALD C. FORCE	25
Toward a "Third Order" Archival Interface: Research Notes on Some	
Theoretical and Practical Implications of Visual Explorations in	
the Canadian Context of Financial Electronic Records	
VICTORIA L. LEMIEUX	53
Kicking Off the Women's "Archives Party": The World Center	
for Women's Archives and the Foundations of Feminist	
Historiography and Women's Archives	
SARAH LUBELSKI	95
Disorder: Vocabularies of Hoarding in Personal Digital Archiving	
Practices	
ANNA CHEN	115
Notes and Communications	
The Canadian Archives Summit, 2014	
IAN E. WILSON	135
To Know Ourselves: Archives	
THOMAS H.B. SYMONS	141
The Role of Archives in a Digital Society: Now Is What Matters	
KATE THEIMER	145
Archives: Public Awareness and Engagement	
CRAIG HERON	149
From Settler Colonialism to the Age of Migration: Archives and the	
Renewal of Democracy in Canada	
LAURA MADOKORO	153
Integrity and Accountability: Why It Matters	
BILL WAISER	161
Archives and the Heritage Community	
DEBORAH MORRISON	165
Developing Archival Standards	
RICHARD DANCY	171

Digital Content: Business Models	
LESLIE WEIR	175
Making an Archival Golden Age in the Changing World of Digital Scholarship	
CHAD GAFFIELD	179
Book Reviews	
GUNHILD BORGGREEN and RUNE GADE, eds., Performing	
Archives/Archives of Performance (Chaya Litvack)	193
KATE EICHHORN, The Archival Turn in Feminism: Outrage in Order	
(Rebecka Taves Sheffield)	196
SIMON MENNER, Top Secret: Bilder aus den Archiven der	
Staatssicherheit/Images from the Archives of the Stasi	
(Sarah Stacy)	201
Exhibition Reviews	
Speaking to Memory: Images and Voices from St. Michael's Residential	
School. MUSEUM OF ANTHROPOLOGY, UNIVERSITY OF	
BRITISH COLUMBIA (Jessica Bushey)	209
Smart Address: Art Deco, Style Moderne and Their Contemporaries	
in Toronto. THE MARKET GALLERY AND THE TORONTO	
ARCHITECTURAL CONSERVANCY, TORONTO (Wendy	
Gomoll)	214
Layered Landscapes: Constructing Form and Meaning from the	
Sketches of Arthur Erickson. CANADIAN ARCHITECTURAL	
ARCHIVES, UNIVERSITY OF CALGARY (Michael Gourlie)	219
Blue: Color and Concept. BEINECKE RARE BOOK & MANUSCRIPT	
LIBRARY, YALE UNIVERSITY (Carolyn Vega)	222
Obituary	
Barbara Mary Wilson, 1931–2014	227
Archivaria Awards	231
Advice to Authors of Submissions / Avis aux auteurs	
Information about submitting articles is available on the Associatio	n of
Canadian Archivists website at: http://www.archivists.ca/content/ad	

f -authors-submissions-archivaria.

Pour des renseignements au sujet de la soumission d'articles, veuillez consulter le site web de l'Association of Canadian Archivists, à l'adresse suivante: http://www.archivists.ca/content/avis-aux-auteurs-de-manuscrits-pour -la-revue-archivaria.

PROTOCOLE DE RÉDACTION

Présentation de la revue

La revue *Archives* publiée par l'Association des archivistes du Québec traite de la gestion de l'information organique et consignée à quelque stade de vie qu'elle soit. La revue Archives publie des *études*, des *notes et bilans d'expérience*, des comptes rendus et une bibliographie spécialisée ayant pour objectif d'accroître le développement des expertises au Québec et ailleurs.

Recommandations à l'auteur ou auteure

L'auteur ou l'auteure est prié de soumettre son texte sous forme électronique (format Word ou RTF). De plus, les tableaux, les graphiques, les annexes et la bibliographie devront être présentés sur des fichiers distincts avec indication de leur insertion dans le corps du texte.

L'étude, un texte articulé et documenté, expose de façon scientifique une problématique théorique (recherche appliquée et fondamentale). La *note et bilan d'expérience*, un texte articulé et documenté, expose une problématique basée sur la pratique, ou encore les conclusions d'une réflexion (état de la question).

Le compte rendu, d'environ quatre pages, porte principalement sur des ouvrages relatifs à l'information organique et consignée, à l'exception des instruments de recherche. Il présente un résumé, une analyse critique et un jugement d'ensemble de la publication. Un compte rendu peut compter plus de quatre pages, maximum dix, lorsqu'il porte sur un ouvrage au contenu particulièrement dense.

L'auteur ou auteure d'un ouvrage ayant donné lieu à un compte rendu critique dans la revue pourra demander un droit de réplique pour répondre à des jugements non partagés et faire valoir ses choix. La réplique ne devra pas être plus longue que le compte rendu lui-même. Elle devra parvenir à la revue au plus tard un mois après la publication du compte rendu critique et paraîtra dans l'un des numéros suivants.

L'auteur ou auteure devra accompagner son étude ou sa note et bilan d'expérience d'un résumé de 10 lignes et d'indications biographiques (nom, titre, employeur ou institution d'enseignement, adresse, numéro de téléphone).

Protocole bibliographique

La référence bibliographique d'une monographie ou d'un article de périodique est indiquée en abrégé dans le corps du texte, ou dans les notes s'il y a lieu, en mentionnant entre parenthèses le nom de l'auteur ou auteure, l'année de publication et, le cas échéant, la pagination.

Exemples:

Un auteur ou auteure cité : (Lambert 1975, 177)

Plus d'un auteur ou auteure cité : (Cardinal et al. 1984, 12-15; Champagne et Chouinard 1987; Gagnon-Arguin 1992a)

La référence bibliographique se place entre parenthèses après la ponctuation.

Si l'auteur ou auteure compte plus d'un intitulé publié la même année dans la bibliographie, une lettre minuscule est ajoutée après l'année (ex. a, b, c, etc.) dans la référence bibliographique et dans la bibliographie. Exemple : (Gagnon-Arguin 1992a, 32)

Les *notices bibliographiques complètes* se présentent seulement en bibliographie, par ordre alphabétique d'auteurs et auteures. Elles se retrouvent à la fin du texte, après les notes.

Exemples :

- ANDERSON, Hazel et John E. MCINTYRE. 1985. *Planning manual for disaster control in Scottish libraries and records offices*. Edinburg, National library of Scotland.
- CARDINAL, Louis, Victorin CHABOT, Jacques DUCHARME, Gilles JANSON et Georges LAPOINTE. 1984. *Les instruments de recherche pour les archives*. Collection accès à l'information administrative. La Pocatière, Documentor.
- CHAMPAGNE, Michel et Denys CHOUINARD. 1987. Le Traitement d'un fonds d'archives : ses documents historiques. La Pocatière, Documentor et Université de Montréal.
- GAGNON-ARGUIN, Louise. 1992a. L'archivistique : son histoire, ses acteurs depuis 1960. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- GAGNON-ARGUIN, Louise. 1992b. L'Association des archivistes du Québec : vingtcinq ans d'histoire. *Archives* 24, 1-2 : 9-46.
- LAMBERT, James. 1975. Pour un programme d'archives culturelles aux Archives publiques du Canada. *Archives* 7, 3 : 176-177.
- ROBEK, Mary F., Gerald F. BROWN et Wilmer O. MAEDKE. 1987. *Information and records management*. 3e éd. Encino, Californie, Glencoe Publishing Company.

Droits d'auteurs

Les articles sont répertoriés dans *Point de repère* (Répertoire analytique des revues du Québec). Ils expriment l'opinion des auteurs et auteures et non pas nécessairement celle de l'Association des archivistes du Québec et de la Rédaction.

Il est permis de reproduire en tout ou en partie les articles avec l'autorisation des auteurs et auteures pourvu que l'origine soit mentionnée.

LA REVUE ARCHIVES

Formulaire d'abonnement

La revue Archives est disponible pour les non-membres de l'AAQ aux coûts suivants :

Abonnement annuel

Canada 50 \$
États-Unis 75 \$
Autres pays 90 \$
Frais de poste inclus
Pour le Canada, ajouter la TPS et la TVQ

Pour la recevoir, il suffit de détacher et de compléter le présent formulaire et de l'expédier par la poste à l'adresse suivante :

Association des archivistes du Québec C.P. 9768, succ. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 4C3

Nom :		
Adresse :		
Ville :		
Province / État :		
Pays :		
Code postal :		

De nombreux numéros antérieurs de la revue *Archives* sont encore disponibles. Pour en obtenir la liste, de même que les prix, veuillez en faire la demande au secrétariat de l'AAQ à l'adresse indiquée.

N'envoyez pas d'argent avec ce formulaire, une facture vous parviendra.



ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

Publications de la revue Archives	Membre	Non-11 Membre
Vol. 16 no 4, mars 1985	5.00\$	10,00\$
Vol. 18 no 4, mars 1987		10,00\$
Vol. 19 nos 1-2, juin-septembre 1987 – Bibliographie rétrospective (1980-1986)	. ,	10,00\$
Vol. 20 no 4, printemps 1989		10,00\$
Vol. 21 no 1, été 1989		10,00\$
Vol. 21 no 2, automne 1989	,	10,00\$
Vol. 21 no 3, hiver 1990	,	10,00\$
Vol. 21 no 4, printemps 1990	,	10,00\$
Vol. 22 no 1, été 1990	,	10,00\$
Vol. 22 no 2, automne 1990	,	10,00\$
Vol. 22 no 3, hiver 1991	,	15,00\$
Vol. 22 no 4, été 1991 – Les archives judiciaires	,	· ·
Vol. 23 nos 1-2, automne-hiver 1991 – Bibliographie rétrospective (1986-1990)	,	10,00\$
	,	10,00\$
Vol. 23 no 3, hiver 1992	,	10,00\$
Vol. 23 no 4, printemps 1992	- /	10,00\$
Vol. 24 nos 1-2, été-automne 1992 – L'expérience québécoise	,	15,00\$
Vol. 24 no 3, hiver 1993		10,00\$
Vol. 24 no 4, printemps 1993		10,00\$
Vol. 25 no 1, été 1993	,	10,00\$
Vol. 25 no 2, automne 1993	,	10,00\$
Vol. 25 no 3, hiver 1994	,	10,00\$
Vol. 25 no 4, printemps 1994	,	10,00\$
Vol. 26 no 3, hiver 1995	,	10,00\$
Vol. 26 no 4, printemps 1995	,	10,00\$
Vol. 27 no 1, été 1995	,	10,00\$
Vol. 27 no 2, automne 1995		10,00\$
Vol. 27 no 4, printemps 1996	,	10,00\$
Vol. 28 no 1, 1996-1997	,	10,00\$
Vol. 28 no 2, 1996-1997	- /	10,00\$
Vol. 29 no 1, 1997-1998 – Gestion électronique des documents	,	15,00\$
Vol. 29 no 2, 1997-1998		10,00\$
Vol. 29 nos 3-4, 1997-1998		10,00\$
Vol. 30 no 1, 1998-1999	,	10,00\$
Vol. 30 no 2, 1998-1999	,	10,00\$
Vol. 30 nos 3-4, 1998-1999 – 30 ^e anniversaire	,	15,00\$
Vol. 31 nos 1-2, 1999-2000 – Bibliographie rétrospective (1990-1995)	,	15,00\$
Vol. 31 no 3, 1999-2000	,	10,00\$
Vol. 31 no 4, 1999-2000 – Bibliographie rétrospective (1994-1999)	10,00\$	15,00\$
Vol. 32 no 1, 2000-2001	5,00\$	10,00\$
Vol. 32 no 2, 2000-2001	5,00\$	10,00\$
Vol. 32 nos 3-4, 2000-2001	5,00\$	10,00\$
Vol. 33 no 1, 2001-2002	5,00\$	10,00\$
Vol. 33 no 2, 2001-2002	5,00\$	10,00\$
Vol. 33 nos 3-4, 2001-2002	5,00\$	10,00\$
Vol. 34 nos 1-2, 2002-2003 – Archivistique comparée	10,00\$	15,00\$
Vol. 34 no 3, 2002-2003	5,00\$	10,00\$
Vol. 34 no 4, 2002-2003	5,00\$	10,00\$
Vol. 35 nos 1-2, 2003-2004	5,00\$	10,00\$

xx 1 25	= 00 h	10.000
Vol. 35 nos 3-4, 2003-2004	- /	10,00\$
Vol. 36 no 1, 2004-2005 – Archives des francophonies nord-américaines – I		15,00\$
Vol. 36 no 2, 2004-2005 – Archives des francophonies nord-américaines – II		15,00\$
Vol. 37 no 1, 2005-2006	,	10,00\$
Vol. 37 no 2, 2005-2006		10,00\$
Vol. 38 no 1, 2006-2007 – La Déclaration québécoise sur les archives		15,00\$
Vol. 39 no 1, 2007-2008 – 40° anniversaire de l'AAQ		54,00\$
Vol. 39 no 2, 2007-2008		54,00\$
Vol. 40 no 1, 2008-2009	,	54,00\$
Vol. 40 no 2, 2008-2009	,	54,00\$
Vol. 41 no 1, 2009-2010	,	54,00\$
Vol. 42 no 1, 2010-2011	,	54,00\$
Vol. 42 no 2, 2010-2011	,	54,00\$
Vol. 43 no 1, 2011-2012	,	54,00\$
Vol. 43 no 2, 2011-2012	,	54,00\$
Vol. 44 no 1, 2012-2013	,	54,00\$
Vol. 44 no 2, 2012-2013	,	54,00\$
Vol. 45 no 1, 2013-2014	29,99\$	54,00\$
Actes de Congrès		
Actes du 23 ^e Congrès (St-Félicien, 1994) La profession se dessine un avenir	6,50\$	9,00\$
Actes du 24 ^e Congrès (Montréal, 2000) Pour que survive la mémoire vive	6,50\$	9,00\$
Actes du 30° Congrès (Jonquière, 2001) De l'encre et du papier à la langue numérique	6,50\$	9,00\$
Actes du 32 ^e Congrès (Trois-Rivières, 2003) Les archivistes donnent la parole		
aux utilisateurs – CD	6,50\$	9,00\$
Actes du 33 ^e Congrès (Ste-Adèle, 2004) Changement de paradigme en gestion		
de l'information - Impacts sur nos façons de faire - CD	6,50\$	9,00\$
Actes du 34° Congrès (Québec, 2005) Avons-nous les moyens de nos ambitions?		
La réponse est-elle d'ordre législatif, stratégique ou professionnel? - CD	6,50\$	9,00\$
Actes du 36° Congrès (Ste-Adèle, 2007) D'hier à demain 40 ans de théories et de pratiques		
archivistiques. Quelles pistes pour l'avenir? - CD	6,50\$	9,00\$
Actes du 38° Congrès (Québec, 2008) – Archives et culture : La rencontre –NUMÉRIQUE	6,50\$	9,00\$
Collection Guides pratiques de gestion		
Calendrier de conservation-type, associations professionnelles et autres organismes	14 00 \$	24,00\$
Guide de classification des documents, associations professionnelles et autres organismes		28,00\$
Comment classer vos archives personnelles et familiales (édition 2010 – 2011)		20,000
comment classer vos arenives personnelles et lanimates (canton 2010 2011)	ii veim	
Collection Dossiers de perfectionnement		
-	a= 00 h	/= 00 h
Dossier d'archivistique appliquée : Évaluation et tri	,	45,00\$
Dossier d'archivistique appliquée 2003: Accroissement et évaluation – Cédérom	14,00\$	24,00\$
Collection Cahiers d'exercices		
Cahier d'exercices sur les RDDA (Formation sur les normes de description documents d'archives)	14,00\$	14,00\$
Cahier d'exercices sur les RDDA «Matériel pédagogique et corrigés»	20,00\$	20,00\$
Cahier d'exercices sur l'analyse documentaire en archivistique	14,00\$	14,00\$
Cahier d'exercices sur l'analyse documentaire en archivistique		
Document pédagogique et corrigés	20,00\$	20,00\$
Cahier d'exercices sur les documents textuels, photographiques, cartographiques,		
sonores et images en mouvement: une analyse de leur contenu à différents niveaux	20,00\$	20,00\$
,	,	,
Articles promotionnels et autres publications		
Épinglette et porte-clés (vendus séparément)	6,00\$	6,00\$
Ensemble Épinglette et porte-clés		,
30 ans d'action : des pionniers aux nouvelles technologies		10,00\$
Guide de participation au Réseau canadien d'information archivistique		
отос ос ранипранон ан пезсан саначиси и пполнанон анспіувицис	Tatuit	

Une réduction de prix est accordée aux membres

À noter que ces publications peuvent être achetées à la **Boutique** en ligne de l'AAQ. Il est aussi possible de compléter le formulaire d'adhésion à l'adresse suivante www.archivistes.qc.ca
Toutes ces publications sont taxables au Canada. **Les frais d'expédition sont inclus**: TPS 5% TVQ 9,975% Ne pas envoyer le paiement, nous vous facturerons.

Nom:	Numéro de membre :
Adresse:	
Ville:	
Code postal:	Téléphone:

Association des archivistes du Québec, C.P. 9768, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) Canada G1V 4C3

Tél.: (418) 652-2357 Fax : (418) 646-0868 Courrier électronique: infoaaq@archivistes.qc.ca

Explorez le site Web de l'Association: http://www.archivistes.qc.ca

Faire parvenir à:

Association des archivistes du Québec

C.P. 9768, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) Canada G1V 4C3

Tél.: 418-652-2357 / Télécopieur: 418-646-0868

Courriel: infoaag@archivistes.gc.ca

Explorez le site Web de l'Association: http://www.archivistes.qc.ca

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

Société sans but lucratif fondée le 9 décembre 1967 et incorporée le 19 février 1975 en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATHALIE RICHARD présidente

MARIE-PIERRE AUBÉ vice-présidente

CAROL COUTURE vice-président aux affaires associatives MANON DUFRESNE secrétaire

PIERRE LAVIGNE trésorier

DIRECTEURS RÉGIONAUX

OUEST

EST

BRIGITTE POLLOCK

MARIE-ÈVE POULIN

NORD MAUDE LECLERC

MONTRÉAL JULIE MONETTE

COMITÉ DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

NATASHA ZWARICH Directrice

LES PUBLICATIONS DE L'AAQ

La Chronique, bulletin d'information distribué gratuitement aux membres Archives, revue semestrielle, distribuée gratuitement aux membres Actes du Congrès

Calendrier de conservation-type pour associations professionnelles Guide de classification et de classement des documents Comment classer vos archives personnelles et familiales

> Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'AAQ à l'adresse suivante:

> > Association des archivistes du Québec a/s Sylvie Parent C.P. 9768, succ. Sainte-Foy (Québec) G1V 4C3 Téléphone: (418) 652-2357 Télécopieur: (418) 646-0868

Courrier élec.: infoaaq@archivistes.qc.ca Adresse du site: http://www.archivistes.gc.ca



Québec, Canada 2015

Imprimé sur du papier Silva Enviro 100, 100% postconsommation, traité sans chlore, accrédité Éco-Logo et fait à partir de biogaz.









